

**LES
ACTES
DE LA
13^e CONFERENCE
GENERALE**

**GRAND BAIE
(ILE MAURICE)**

Les 25 et 26 avril 2003

**LES
ACTES
DE LA
13^e CONFERENCE
GENERALE**

**GRAND BAIE
(ILE MAURICE)**

Les 25 et 26 avril 2003

SOMMAIRE

Cérémonie protocolaire : allocutions	page 3
Ordre du jour	page 22
Adoption des Actes de la XIIème Conférence générale	page 26
Désignation du rapporteur général	page 26
Acceptation des nouveaux membres et informations sur les demandes non-recevables et démissions	page 26
Discours bilan du Président du CIRTEF	page 26
Etude et approbation des propositions du Bureau	page 27
Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation	page 38
Etude et approbation des derniers états certifiés	page 42
Etablissement du programme d'action et du budget	page 49
Date et lieu de la XIVème Conférence générale	page 68
Choix du Secrétaire général, des représentants du Bureau et des Commissions	page 68
Nomination du Commissaire aux comptes	page 82
Débats	page 82
Motions de remerciements	page 91
Liste des participants	page 93

CEREMONIE PROTOCOLAIRE

La Cérémonie d'ouverture de la 13^{ème} Conférence Générale s'est tenue sous la présidence de son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Anervod JUGNAUTH. Ont la parole à cette occasion :

- Monsieur Toriden Chellapermal, Directeur général de la MBC ;
- Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF ;
- Monsieur Jean-Claude Crépeau, Représentant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie ;
- Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Anervod Jugnauth.

ALLOCUTION DE MONSIEUR TORIDEN CHELLAPERMAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MBC

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique,
Monsieur le Président et le Secrétaire général du CIRTEF,
Monsieur le Directeur de l'AIF,
Monsieur le Président et les Membres du Conseil d'Administration de la MBC,
Nos collègues des radios et des télévisions francophones,
Amis de la presse,
Mesdames et Messieurs,

C'est toujours un immense plaisir pour nous à l'Ile Maurice d'accueillir la grande famille des radios et des télévisions de la communauté française.

L'Ile Maurice, née de la rencontre de civilisations venues des quatre coins du monde, est restée, malgré les tribulations de son histoire, profondément attachée à la langue et à la culture française. Cette langue qui représente pour les Mauriciens de toutes origines une langue de culture, de connaissances et de partage.

Le français demeure chez nous également un vecteur privilégié de transmission d'information, une fenêtre ouverte sur le monde.

L'ouverture sur l'extérieur a toujours constitué pour l'Ile Maurice une condition sine qua non pour sa survie et son développement.

Après avoir été un passage obligé sur les routes maritimes, un trait d'union commercial et économique entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, l'Ile Maurice ambitionne aujourd'hui de devenir une plate-forme de premier plan pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans cette partie du monde.

La tenue de la conférence du CIRTEF dans notre Ile ne peut que nous conforter dans cette démarche initiée et fortement soutenue par le Premier Ministre.

Bien entendu, cette conférence viendra certainement renforcer les liens tissés au fil des années entre nos différentes stations et promouvoir par là-même, une collaboration basée sur le dialogue et le partage.

L'occasion nous est ainsi donnée de mesurer ensemble, même si c'est de manière informelle, les perspectives nouvelles et les opportunités qu'offrent l'audiovisuel dans un monde en pleine mutation.

La MBC comme bon nombre de stations du Sud, se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. La concurrence du privé si elle est inévitable, fait malgré tout peser de sérieuses menaces sur l'avenir même du service public.

Ce dernier, resté trop longtemps en situation de monopole, doit rapidement redéfinir à la fois son fonctionnement, son financement et sa stratégie pour pouvoir assurer sa survie.

La coopération entre les services publics du Nord et du Sud prend dans ce contexte, toute son importance car il s'agit pour nous de rattraper non seulement notre retard au niveau technologique mais aussi d'assurer la formation permanente, voire le recyclage de notre personnel.

En dehors des actions déjà enclenchées par le Secrétariat, le transfert technologique et la formation seront les deux axes principaux que la MBC en tant que prochain Président du CIRTEF, tentera de promouvoir.

Je voudrais ici saluer le bilan remarquable que nous laisse le Secrétaire général du CIRTEF, Abdelkader MARZOUKI et aussi remercier Jean-Claude CHANEL, le Président sortant pour le travail accompli pendant ces deux dernières années.

Je ne peux que, pour ma part, vous assurer que la MBC fera de son mieux pour être à la hauteur des responsabilités que vous avez bien voulu nous confier et je compte bien entendu sur les conseils et le soutien de vous tous pour mener à bien cette lourde tâche.

Mesdames et Messieurs,

L'Ile Maurice s'est aussi imposée depuis quelques années comme une destination touristique très recherchée. Nous vous invitons donc à trouver un peu de temps pour profiter de nos lagons accueillants, de nos plages et nous espérons d'ici demain, de notre soleil.

Je vous souhaite d'excellents travaux et je vous remercie de votre attention.

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHANEL
PRESIDENT DU CIRTEF

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Présidents, Directeurs Généraux, Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux,
Mesdames et Messieurs les Participants,
Chers Invités, chers Amis,

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Premier Ministre, et à vous chers Amis mauriciens, combien les participants à la XIIIème Conférence Générale sont heureux d'être ici. On le serait à moins.

Dans ce pays, chargé d'histoire, au carrefour de plusieurs langues, où il n'est pas nécessaire qu'il soit officiel pour pratiquer l'usage du français. Dans cette île, perle de l'Océan Indien, tel un bijou posé sur la mer, on s'y sent bien grâce à l'hospitalité des Mauriciens. Paisible et reposant, on se laisse aller au rythme de ses habitants chaleureux et joyeux, des vagues et de la lumière. Mark Twain, qui pour une fois ne plaisantait pas, n'a-t-il pas dit : « le Paradis fut créé à l'image de Maurice ». Et il n'est pas nécessaire de boire beaucoup de bouteilles de rhum pour en être convaincu.

Les membres du CIRTEF ne s'y trompent pas non plus, car ils viennent, reviennent à Maurice, qui a déjà abrité le SEFOR et une Conférence Générale en 1987. C'est dire que le CIRTEF est attaché à ce pays, phare avancé de la langue française et partie prenante de la francophonie parmi d'autres, dans une harmonie de langue et de culture. Nous sommes ici pour les travaux de la Conférence Générale où tout a été mis en œuvre pour que ceux-ci se déroulent dans les meilleures conditions. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, et les collaboratrices et collaborateurs de la MBC, de votre accueil, de l'organisation mise en place et si parfaite, offrant d'excellentes conditions de travail. Nous pourrons dans ces lieux idylliques, remplir notre mission.

La Conférence Générale, qui se tient tous les deux ans, est l'occasion de revoir des visages familiers - des amis - des représentants actifs dans les organismes des radios et télévisions, sensibles aux buts que s'est fixé le CIRTEF et aux échanges Nord-Sud, Sud-Nord.

En vous saluant, je vous sais gré de la participation de vos sociétés et de votre engagement personnel. Je souhaite la bienvenue à : Radio-Canada Radio, qui devient membre actif et Arte France, qui nous rejоint comme membre associé. Merci de l'intérêt que vous portez au CIRTEF. Votre participation nous sera précieuse.

La Conférence Générale est un des moments forts, la phase-clé de la vie du CIRTEF, c'est au cours de celle-ci que sont définies les grandes orientations, où l'on prend les décisions importantes. Le choix d'un Secrétaire Général la rend encore plus particulière. Les

représentants des organismes membres doivent approuver les comptes, voter le budget pour que le CIRTEF ait les moyens de ses ambitions et, avant de se prononcer sur l'avenir, d'entendre le bilan des activités du Biennum qui s'achève.

Un Secrétaire Général et un Président se doivent de collaborer étroitement. Je me plaît à relever l'excellence de cette collaboration. Avec Abdelkader Marzouki ce fut une grande complicité, où les intentions se sont conjuguées en actions. Le Secrétaire Général vous a fait part des nombreuses activités des années écoulées. Pour éviter des répétitions, je ne relèverai que quelques points qui m'ont tenu à cœur et sur lesquels j'ai mis particulièrement l'accent.

Deux ans passent vite, très vite, même si des circonstances exceptionnelles m'ont fait prendre des responsabilités plus tôt avec un plan d'actions, dont les grandes lignes sont les suivantes : renforcer les centres de formation, multiplier les échanges, développer la présence de la radio et lui porter une attention soutenue.

Dans ce domaine, je relève avec satisfaction que la Commission Radio, à l'initiative de son Président, a créé une dynamique, établi un programme, favorisé des échanges. Ce renouveau a déjà permis des actions concrètes et les premiers fruits sont visibles. Dans cette perspective, j'ai signé un accord avec le Président des Radios Publiques Francophones. Cet attachement mutuel démontre la volonté partagée d'une collaboration étroite entre nos deux organismes.

Le CIRTEF, organisation de langue française et ancrée dans le monde international, se doit d'y jouer un rôle, de coopérer et d'élargir ses alliances. Un accord le lie avec l'ASBU, l'Union de Radiodiffusion des Etats Arabes, pour échanger et partager son savoir-faire, notamment la formation, le CIRTEF étant reconnu comme une référence en cette matière.

Je souligne également les excellentes relations, harmonieuses et continues, avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et particulièrement avec son Directeur du Cinéma et des Médias. La collaboration avec Jean-Claude Crépeau est exemplaire, elle est à l'origine d'actions communes. Le Fonds de soutien d'aide à la production audiovisuelle du Sud, géré conjointement par l'Agence et le CIRTEF, débouche sur des productions qui sans son aide n'auraient pas vu le jour. Je constate avec satisfaction depuis quelque temps l'amélioration des dossiers présentés par les organismes de télévision, qui profitent de plus en plus de ce Fonds.

Je note aussi avec bonheur la bonne représentation du CIRTEF à TV5, non seulement pour la programmation et la présence de programmes du Sud, mais aussi l'intégration du Secrétaire Général dans les instances de TV5 où le CIRTEF fait entendre sa voix. En tant que Président du CIRTEF et Vice-Président de TV5 Monde, j'en suis doublement heureux.

A chacune de mes interventions et chaque fois que l'occasion s'est présentée, j'ai insisté non seulement sur l'amélioration de la qualité - notre lot à tous - mais pour le Sud, sur l'augmentation de la production. Face à une concurrence en provenance de l'extérieur, face à ces puissants, le seul moyen de résister est de faire ce qu'ils ne peuvent pas faire. Un dirigeant malien le disait déjà à la Conférence Générale de Poitiers en 1997 : « la meilleure réponse, que notre public se voit sur l'écran ». Pour ces évidentes raisons, il faut produire pour conquérir son propre public, il faut produire pour se présenter aux autres et montrer sa propre vision du monde, il faut produire pour sauver un riche patrimoine.

Les talents sont réels, il faut qu'ils puissent s'exprimer. Si la volonté existe, les moyens font défaut. Et pourtant, par des politiques hardies d'investissements, les nouvelles technologies rendent les chaînes de production accessibles à un plus grand nombre ; les équipements onéreux acquis à grands renforts de sacrifices sont dépassés.

Mon engagement avec force au CIRTEF a été de relever ce défi.

Il l'est pour toutes les télévisions. La Télévision Suisse Romande, dont je suis issu, est confrontée aux mêmes réalités face à une concurrence extérieure forte et avec évidemment plus de moyens. Notre mission d'être une télévision nationale suisse de langue française, devant refléter la vie et les divers courants qui animent la société, est notre atout. Grande force d'une télévision de proximité.

La TSR est attachée aussi à une tradition humaniste et ouverte aux autres. Cette politique d'ouverture de notre chaîne a pu se concrétiser avec la création d'un Centre de Production et de Formation installé à Niamey, grâce aux encouragements du Directeur Général de la TSR, Gilles Marchand, et du soutien de la Coopération suisse. Il complète les Centres de post-production de Cotonou et de Yaoundé, dont les équipements ont été par ailleurs renouvelés.

Géré par le CIRTEF, ce Centre de production inédit, complètement équipé, plateau, studio, régies, permet de former des stagiaires en provenance de toute l'Afrique, mais déjà de produire des émissions. Celles réalisées à Niamey lors de l'inauguration ont été diffusées sur les antennes de l'ORTN, sur celles de la TSR et aussi sur TV5, lui donnant une résonance mondiale.

Ce Centre a aussi un autre objectif, celui d'être une vitrine pour les décideurs des organismes de radio et de télévision. Je les encourage à le visiter pour observer que des investissements bien ciblés peuvent permettre à des jeunes professionnels de s'exprimer, son but étant de renforcer la capacité endogène des télévisions africaines.

Je suis particulièrement fier de ce Centre qui aura marqué le temps de ma Présidence.

J'ai consacré une attention particulière cette dernière année au processus de désignation du Secrétaire Général. Dès que M. Abdelkader Marzouki, malgré les recommandations du Bureau en avril 2002, nous a fait part de sa décision de ne pas se représenter, une procédure a été mise en place, un calendrier fixé. Le Comité Exécutif à deux reprises, puis le Bureau le mois dernier, ont examiné les candidatures et ont proposé à la Conférence Générale un choix entre deux candidats. L'élection aura lieu demain, après que les deux candidats se soient exprimés.

Auparavant, je tiens au cours de cette partie officielle et protocolaire à rendre hommage à Abdelkader Marzouki pour son travail remarquable accompli durant douze ans, en tant que Secrétaire Général. Grâce à son infatigable travail, le CIRTEF est devenu ce qu'il est aujourd'hui, le lieu incontournable et unique des professionnels au plus haut niveau des radios et télévisions du Sud et du Nord.

Avant lui, le CIRTEF a connu des fortunes diverses, traversé des tempêtes, tel un bateau ivre, il s'était mis à tourner sur lui-même au point que l'on se demandait si l'orage n'allait pas le faire chavirer. Ce navire prenait l'eau de toutes parts et nombreux étaient ceux qui

envisageaient sérieusement de l'abandonner. Abdelkader Marzouki a réussi non seulement à colmater les brèches, mais en capitaine, armé du sextant a su redresser la course du navire parmi les vents et marées, en évitant toutes sortes d'écueils.

On peut le constater aujourd'hui avec soulagement et admiration, il a mené le bateau à bon port, en dirigeant un équipage - que je salue au passage - dévoué et compétent. Par son savoir-faire, ce ne fut ni le « Titanic », ni « Oceano Nox », mais permettez à un Suisse devenu depuis peu peuple de marin, de le comparer à Alinghi.

Douze ans d'actes de bravoure et d'actions qui ont permis à notre conseil de connaître l'éclat qui est le sien. La liste serait longue à énumérer les nombreuses réalisations du CIRTEF sous la conduite d'Abdelkader Marzouki. Plusieurs d'entre vous ont été témoins et parfois acteurs de toutes les actions menées année après année. Abdelkader Marzouki peut être fier de tout ce qu'il a donné pour l'audiovisuel. D'abord en tant que Directeur de la télévision de son pays, la Tunisie ; ensuite comme Secrétaire Général de l'URTNA, qu'il a dirigé pendant huit ans ; et enfin comme Secrétaire Général du CIRTEF. C'est une bonne partie de sa vie, vingt ans qu'il aura consacré à l'audiovisuel international.

Que ce soit à l'URTNA ou au CIRTEF, c'est volontairement qu'Abdelkader Marzouki a décidé de se retirer malgré les pressions amicales exercées sur lui. En capitaine avisé, il a su résister à l'appel des sirènes. C'est tout à son honneur et cela méritait d'être souligné. Bravo, mon cher Abdelkader.

Tu quittes le CIRTEF où tu laisseras la marque indélébile de ta personnalité, de tes talents de rassembleur, d'organisateur, d'homme de conviction et de générosité. Tu laisses au CIRTEF un capital très appréciable.

En tant qu'ami et au nom de tous les représentants des organismes membres du CIRTEF je tiens à t'adresser, cher Abdelkader, toutes nos félicitations et nos remerciements pour ces services si bien rendus et pour l'œuvre remarquablement accomplie.

C'est une page de l'histoire du CIRTEF - que dis-je - des pages et parmi les plus glorieuses, qui se tournent. Le livre reste ouvert. Il y a encore de la place, des pages blanches pour inscrire dans cette continuité l'essor du CIRTEF : la promotion du rôle de la radio et de la télévision en tant que moteur du développement. La volonté de s'assister solidiairement, mutuellement dans l'exercice de notre noble mission, sociale, éducative, culturelle, informative, le désir de faire mieux connaître nos spécificités, l'indispensable nécessité de développer une meilleure communication entre professionnels de sensibilités différentes - grande force du CIRTEF - mais dotés de moyens qui ne sont pas comparables, car inégaux.

Il faut que le fossé diminue entre le Nord et le Sud dans le domaine de l'audiovisuel, comme dans d'autres.

Des sociétés venues du froid, qui ne connaissent pas le sens même du mot coopération, débarquent avec des moyens importants et dans un but uniquement mercantile sur le terrain de chaînes nationales qui ont déjà des difficultés à exister.

Il faut atténuer ce monde à deux vitesses qui devient de plus en plus insupportable. Les technologies nouvellement accessibles permettront de répondre en partie, mais ne seront pas suffisantes pour être à l'abri de ces bourrasques dévastatrices des impérialismes culturels.

Le CIRTEF est le lieu du donner et du recevoir. Ce n'est pas à sens unique, car il y a autant à recevoir qu'à donner.

Le Sud a de grandes potentialités dans le domaine de la création. Au Nord, beaucoup de ses talents sont méconnus. Il faut une production accrue en amont pour que l'on échange et que l'on améliore le terme de celle-ci. C'est par la présentation, la confrontation d'idées que l'on bonifie, fertilise la compréhension entre les peuples et la tolérance envers chacun.

Tous ensemble oeuvrons pour que les productions du Sud trouvent la place qu'elles méritent et à laquelle elles ont droit. Les forces talentueuses sont réunies pour réussir des productions et des réalisations avec des contenus qui ont du sens.

La situation du CIRTEF est saine. Au moment où je vais transmettre la Présidence en de bonnes mains, j'ai confiance en son avenir.

Vive le CIRTEF !

Le discours du Président, qui tenait également lieu de rapport d'activités, a été prononcé à l'occasion de la cérémonie protocolaire d'ouverture. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la Conférence Générale.

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CREPEAU

REPRÉSENTANT DE L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE
DE LA FRANCOPHONIE

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique,

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Radio Télévision Mauricienne,

Monsieur le Directeur général de la Radio Télévision Mauricienne,

Monsieur le Président du CIRTEF,

Monsieur le Secrétaire général du CIRTEF,

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des radios et télévisions membres du CIRTEF,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord d'excuser l'absence de Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. Il est actuellement en déplacement, en compagnie du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Son Excellence le Président Abdou DIOUF, en Afrique Centrale et m'a chargé de vous transmettre ses meilleurs vœux du succès pour cette importante Conférence générale et de le représenter officiellement.

Je ne vous cacherai pas que j'assume avec un grand plaisir cette fonction de représentation. J'ai en effet un attachement personnel très fort avec le CIRTEF. Fonctionnaire, un peu plus jeune qu'aujourd'hui, de ce qui était alors l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, il me fut donné de travailler à la préparation du « Colloque international des radios et télévisions d'expression française » tenu à Montréal, dans les locaux de la Société Radio-Canada, en 1977 et de côtoyer ceux qui furent les pères fondateurs de cette organisation, Raymond DAVID, Vice-Président de Radio Canada, Yves LABONTE, Président de Radio Québec, René SCHENKER, Directeur de la Télévision Suisse Romande ou encore Jean-Claude MICHAUD, Directeur de Télédiffusion de France.

Par la suite, j'ai partagé bien des aventures du CIRTEF.

- ...d'abord représenté l'Agence sur le Bureau provisoire qui a eu à définir les textes fondamentaux, choisir le lieu du Siège (ce fut Genève) et arbitrer entre les candidats au poste de premier Secrétaire général (ce fut Jean-Louis ARCAND de la Société Radio-Canada) ;
- ...participé à la préparation des premiers projets concrets de coopération qui concernaient essentiellement, en ce qui concerne les financements dégagés par l'Agence, la mise en chantier de séries de productions dites « harmonisées » -en radio et en télévision- et la formation à la gestion de la production, à la scénarisation, au montage et à des nouveaux métiers qui commençaient à se répandre -comme le métier de journaliste reporter d'image- ;

- ...participé en tant qu'observateur, puisque c'est le statut reconnu à l'Agence dans les textes fondamentaux du CIRTEF, à toutes les Conférences générales du CIRTEF de 1978 à 1989, ce qui m'avait déjà donné la chance de goûter à l'extraordinaire hospitalité de Maurice, de la Radio Télévision Mauricienne et de l'ensemble des Mauriciens, puisque la Conférence générale de 1987 fut organisée à Flic en Flac ;
- ...et collaboré avec tous les Secrétaire généraux du CIRTEF, Jean-Louis ARCAND, qui a construit, au propre comme au figuré, l'exécutif du CIRTEF, François PROVENCHER qui avait quitté la Direction du Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) de Dakar... et sa chère chorale pour prendre en main le CIRTEF, le regretté Jean FORTIER mis à disposition par Radio Québec pourachever le mandat de François PROVENCHER, René SCHENKER qui, retraité de la Télévision Suisse Romande, prolongea pendant quelques années son activité professionnelle au CIRTEF, enfin André MIGNOLET qui fut chargé par Robert STEPHANE, Administrateur général de la RTB, de préparer le transfert du Siège de Genève à Bruxelles et de préparer l'élection d'un nouveau Secrétaire général, Abdelkader MARZOUKI qui achèvera dans quelques mois un « règne » de douze ans.

J'ai aussi malheureusement connu les heures sombres du CIRTEF, l'époque où un « Comité de crise » eut à se pencher sur la situation financière préoccupante de votre Organisation et à examiner toutes les options, y compris la plus radicale, c'est-à-dire la dissolution du Conseil. Comme il était dit que les aventures exaltantes ne finissent jamais, le CIRTEF grâce à la mobilisation et aux sacrifices de tous, a su surmonter cette épreuve, rebondir, oublier ses soucis financiers et trouver une vitalité nouvelle.

Ce long parcours commun me donne probablement le droit de porter un jugement, bien sûr externe, sur le CIRTEF présent. Il m'apparaît que le CIRTEF d'aujourd'hui présente à son actif quelques réalisations notables :

- Le SEFOR en premier lieu. Certes l'idée est née d'une Conférence ministérielle, la Conférence des ministres de la Culture des pays francophones de 1989... Encore fallait-il donner corps à cette volonté politique. Qui aurait pu imaginer qu'au fil des ans le SEFOR puisse s'imposer comme un rendez-vous incontournable de la radio et de la télévision publique francophone, un espace de concertation original où s'abordent toutes les problématiques, techniques, managériales, éditoriales... qui se posent à la radio et à la télévision dans la société de l'information ?
- Les centres régionaux de formation, en second lieu. Le CIRTEF dispose aujourd'hui de trois centres régionaux de formation, à Cotonou, à Yaoundé et à Niamey. Les deux premiers constituent des instruments d'initiation au montage numérique. Le troisième, tout récent puisqu'il fut inauguré en décembre 2002, forme à la totalité de la chaîne de production numérique tant en radio qu'en télévision. Il s'agit là de trois superbes instruments qui, certes, ne peuvent résoudre l'ensemble des problèmes de formation auxquels sont confrontés les organismes membres du CIRTEF mais contribuent à faire progresser la maîtrise technique de toutes les radios et télévisions du Sud.
- La gestion des cases de programmes réservés aux contenus du Sud sur les réseaux de TV5, ensuite. Tous ceux qui ont lutté personnellement pour la création de TV5 Afrique, souhaité, avant même que la diversité culturelle soit dans l'air du temps, que la télévision francophone fasse une juste part à des contenus francophones venus d'autres univers que l'Europe et l'Amérique du Nord, constaté, quasi matériellement, l'ampleur des obstacles techniques et, il faut bien le reconnaître, des préjugés qui s'opposaient à la diffusion d'images venues du Sud, doivent rendre grâce au CIRTEF

d'avoir défendu avec ténacité ce droit à la mixité culturelle, levé un à un tous les obstacles techniques, relevé tous les défis posés par les exigences des directions de programmes et réussi à occuper, de façon professionnelle, les cases de programmes réservées aux images du Sud.

- Une vraie dynamique de production « concertée ». Dans les années 80, le CIRTEF mettait en chantier une série par année et mobilisait à peine une dizaine de réalisateurs de ses organismes membres. Aujourd'hui, le CIRTEF a perpétuellement en chantier trois voire quatre séries concurrentes qui mobilisent bien sûr trois ou quatre fois plus d'équipes techniques mais constituent aussi autant « d'écoles » de vraie coopération Sud/Nord, Sud/Sud, Nord/Sud, Ouest/Est en même temps que d'ateliers d'innovations techniques et de perfectionnement des ressources humaines.
- Un souci de diversification de sa coopération. Le CIRTEF est certes un enfant de la francophonie et il est normal que la francophonie institutionnelle ait des devoirs à son égard. Il m'est difficile toutefois de ne pas reconnaître les limites des moyens de la francophonie. Nous sommes liés à la bonne volonté de nos Etats membres et avons le devoir de partager les ressources qui nous sont octroyées entre les multiples priorités qui nous sont fixées : la culture bien sûr dans ses multiples formes d'expression, mais aussi l'éducation, le développement durable, le développement social, le développement économique, les nouvelles technologies d'information et de communication, la jeunesse et depuis quelques années la démocratie et l'état de droit et la coopération juridique et judiciaire. Il faut donc se réjouir de ce que le CIRTEF ait pu mettre à la disposition de ses organismes membres des moyens d'action trouvés auprès d'autres : certains de ses membres, les coopérations bilatérales française, canadiennes, suisses ou de la Communauté Française de Belgique et quelques coopérations multilatérales comme l'UNESCO ou plus récemment l'Union européenne.
- Une volonté de participer aux mouvements de réflexion. Même s'il est normal que l'essentiel des énergies de l'organisation soit tourné vers ses membres, il est bon moins essentiel que le CIRTEF représente efficacement la collectivité des diffuseurs publics francophones dans quelques grands débats qui agitent la collectivité francophone. Le CIRTEF a participé aux travaux préparatoires de la Conférence ministérielle de la Culture que la Francophonie a consacré en 2001 à la diversité culturelle et a fortement contribué à la prise en compte de la dimension image. Depuis un an, la Francophonie est active dans la préparation du Sommet mondial de la société de l'information. Parmi les thèmes privilégiés de notre réflexion figurent les médias ... et le CIRTEF sera bien sûr l'un des acteurs de la réflexion qui se tiendra dans un mois sur le thème « Les médias et la société de l'information ».

Cette revue forcément incomplète montre l'importance de la place que le CIRTEF occupe dans le paysage de la coopération francophone moderne.

J'aurais pu ajouter, mais est-il besoin de vous dire des choses que vous savez parfaitement, que le CIRTEF est co-gestionnaire, avec l'Agence, du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud mis en place au titre du suivi du second Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements francophones. A ce titre, le CIRTEF assume conjointement la responsabilité des succès de ce fonds auquel les artisans de l'audiovisuel du Sud, qu'ils appartiennent à la production cinématographique ou à la production télévisuelle, sont particulièrement attachés et auquel une évaluation récente réalisée pour le compte du Ministère des Affaires étrangères français s'est plu à prêter plus de vertus qu'à d'autres mécanismes similaires. De même, il se préoccupe –et nous avons pu, à quelques uns, mesurer concrètement il y a quelques semaines

cette volonté du CIRTEF-, tout autant que nous, de l'amélioration de la performance de ce fonds pour qu'il soit, sinon le moteur (ce n'est qu'une petite cylindrée) du moins l'aiguillon de l'amélioration des règles et des contenus des grilles de programmes des télévisions francophones publiques du Sud qui sont aujourd'hui aux prises avec une concurrence croissante.

Tous ces succès, car il s'agit bien de succès, sont bien sûr à mettre au compte de votre collectivité qui montre, chaque jour, mobilisation, disponibilité et foi. Mais, dans une collectivité, on sait bien que la discipline, l'organisation, l'appel au dépassement ou le rappel des engagements tiennent toujours d'un « entraîneur ». Dans le cas du CIRTEF, c'est une partie du rôle ingrat que doit assumer un Secrétaire général.

C'est pourquoi, je crois que nous ne saurons jamais assez rendre hommage à Abdelkader MARZOUKI, votre Secrétaire général depuis onze ans, d'avoir accepté de prendre le CIRTEF en l'état où il était et de l'avoir conduit là où il est arrivé. C'était un défi. Il l'a relevé.

Il a certes bénéficié de nombreux supports, en particulier au sein de l'organisme hôte du Secrétariat général, la RTBF, auprès des organismes qui ont successivement occupé la Présidence de votre organisation, auprès des organismes qui avaient contribué à fonder le Conseil, notamment la Société Radio-Canada... mais reconnaissons qu'il a abondamment payé de sa personne, fait preuve d'inventivité, introduit de la rigueur, mobilisé et peut-être épuisé ses collaborateurs, en tous cas impulsé une vraie dynamique de coopération qui fait que pratiquement chaque organisme membre, chaque année, bénéficie d'au moins une action du CIRTEF.

Pour ceux qui l'avaient connu comme Secrétaire général de l'Union des Radios et télévisions nationales d'Afrique (l'URTNA) où il montrait la même énergie pour assurer à l'Afrique les droits de retransmission des grandes manifestations sportives mondiales, à des tarifs défiant toute concurrence, ce n'est certes pas une surprise.

Il n'empêche que nous ne pouvons manquer de saluer son bilan. Abdelkader, toi qui m'honores de ton amitié, saches que la francophonie t'es reconnaissante d'avoir fait du CIRTEF un opérateur professionnel actif, compétent, dynamique et crédible et pour nous, qui sommes généralistes mais croyons à la nécessité d'un véritable espace audiovisuel francophone, riche de sa diversité et des différences, un partenaire qui nous apporte une vraie compétence et une réelle capacité d'intervention inspirée des forces et des besoins de la famille des diffuseurs francophones.

Bien sûr, parce que tu es un homme de caractère... ou un homme d'un certain caractère, tu nous as parfois bousculé, imposé des points de vue, peut-être conduit là où nous répugnions à aller. Mais nos relations ont toujours été franches, sans détour, et, à posteriori, je peux bien te le dire maintenant, les événements nous ont souvent prouvé que tu étais dans le vrai.

Même si je suis sûr que nos routes se croiseront encore, je voudrais, Abdelkader, te souhaiter plein succès dans tes nouvelles aventures personnelles et professionnelles.

Je m'en voudrais de terminer cette intervention sans adresser un salut affectueux à une dame que nous avons tous côtoyé de longues années aux diverses tables du CIRTEF, Micheline VAILLANCOURT. Micheline, tu luttes actuellement contre une vilaine maladie. Saches que nous sommes avec toi, derrière toi et aspirons à te revoir très vite... car le CIRTEF a besoin de tous ses fervents partisans.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DE SIR ANERVOD JUGNAUTH, PREMIER MINISTRE

Messieurs les Ministres,

Excellences, Membres du Corps diplomatique,

Le Président et le Secrétaire général du CIRTEF,

Le Directeur de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,

Le Président et Membres du Conseil d'Administration de la MBC,

Le Directeur général de la MBC,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes très heureux d'accueillir les assises de la 13^{ème} Conférence générale du Conseil International des Radios Télévisions d'Expression Française.

Le choix de l'Ile Maurice, à travers la Mauritius Broadcasting Corporation, témoigne je l'espère, de l'estime que porte le CIRTEF à notre pays. Une île que nous avons imposé au fil des années comme un exemple de démocratie vivante, de pluralité culturelle et d'harmonie sociale.

Mesdames et Messieurs,

Cette Conférence générale du CIRTEF se tient à un moment où le secteur audiovisuel doit faire face à de nouveaux défis à la fois technologiques et stratégiques. Le mariage des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel offre des possibilités inespérées.

Nous avons ainsi pris le pari ambitieux de transformer notre pays en une cyberîle. La construction de notre cybersécurité que vous avez probablement aperçu sur la route, avance à grands pas et nous espérons entrer bientôt de plein pied dans ce secteur dynamique et porteur.

Le passage au numérique demeure également une de nos priorités. Nous allons donc soutenir les efforts de la MBC en vue de favoriser la numérisation de sa chaîne de production. Nous avons par ailleurs commencé des essais pour la transmission numérique terrestre.

L'accès aux nouvelles technologies demeure cependant très coûteux et constitue malheureusement un obstacle majeur au développement de l'audiovisuel dans les pays du Sud. Le CIRTEF peut, certainement, aider le Sud à rattraper son retard technologique.

Mesdames et Messieurs,

Comme bon nombre de pays, Maurice a accueilli depuis l'année dernière de nouvelles radios privées. Nous prévoyons également l'arrivée de télévisions privées dans un proche avenir. Le secteur audiovisuel local est ainsi entré dans une nouvelle ère. Vous me permettrez de tirer une certaine fierté du fait que ce soit mon gouvernement qui ait traduit dans les faits cette libéralisation longtemps attendue.

Les premiers pas de cette libéralisation a aussi occasionné quelques écarts que nous voulons bien mettre sur le compte de l'inexpérience. Nous sommes certains que les responsables vont tirer les enseignements qui s'imposent et vont apporter les rectifications nécessaires.

Nous faisons aussi un appel aux instances de régulation pour qu'elles jouent pleinement leur rôle et mettent en place les mécanismes adéquats pour veiller à ce que libéralisation ne rime pas avec licence.

Les opérateurs doivent prendre conscience de toutes les mesures et leurs responsabilités dans un pays où le tissu social demeure malgré tout extrêmement fragile.

Mesdames et Messieurs,

Le nouveau paysage audiovisuel qui se dessine rend aussi plus difficile la tâche du service public des pays du Sud.

Ces derniers doivent non seulement faire face au manque de formation de leur personnel, une gestion marquée parfois par des pesanteurs administratives, mais aussi à une baisse de leurs revenus publicitaires, et à la concurrence des chaînes satellitaires soutenues par de grands groupes internationaux.

Le CIRTEF peut donc devenir un forum idéal pour définir de nouvelles stratégies afin de permettre au service public d'affronter ce nouvel environnement.

La formation demeure ainsi un axe essentiel pour le bon développement de l'audiovisuel. Les nouvelles techniques sont aussi souvent synonymes de compétences spécifiques et des efforts importants doivent être consentis dans ce domaine.

La MBC nous a fait part de l'intention du CIRTEF d'opérer un quatrième centre de formation à l'intention des radios et des télévisions de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien. Mon gouvernement apportera tout son soutien à la MBC si le CIRTEF décidait d'installer ce centre sur le sol mauricien.

Le CIRTEF s'est surtout distingué par des actions concrètes de coopération à travers ses nombreuses initiatives. Nous ne pouvons que souhaiter que cette coopération prenne une dimension nouvelle afin de favoriser davantage l'émergence des images du Sud.

Mesdames et Messieurs,

En tant que Premier Ministre, j'ai eu la responsabilité de la station nationale pendant presque quinze ans. J'ai suivi de près l'évolution de la MBC.

Je crois pouvoir dire qu'elle doit maintenant se tourner résolument vers l'avenir. Elle doit s'engager dans la modernisation de son outil de production, assurer le professionnalisme de son personnel et veiller constamment à la qualité de ses programmes et de son service.

C'est à ce prix seulement que le service public parviendra à affronter la concurrence qui est déjà là et qui se renforcera dans les années à venir. Dans le contexte actuel, il me semble également opportun d'envisager la révision de la loi-cadre qui régit le fonctionnement de la MBC.

Cette législation est maintenant vieille de 21 ans et requiert une refonte en fonction de la nouvelle configuration du paysage audiovisuel mauricien. Les opérateurs étant multiples et sa situation de monopole dans la radio-télédiffusion étant devenue caduque, il s'agit de doter la

seule station nationale à vocation de service public d'outils appropriés pour assurer sa mission dans un contexte de compétition.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi une nouvelle fois de vous souhaiter la bienvenue dans notre pays. J'espère que vous profiterez de votre passage parmi nous pour aller à la découverte de notre île.

Les hommes de radios et de télévisions que vous êtes, serez certainement les meilleurs ambassadeurs de notre pays car ne dit-on pas souvent que la francophonie, est avant tout la rencontre des hommes.

J'ai le plaisir d'ouvrir officiellement cette 13^{ème} Conférence du CIRTEF.

Je vous remercie de votre attention.

TRAVAUX DE LA XIII^e CONFERENCE GENERALE

MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHANEL,
PRESIDENT DU CIRTEF

Nous vous remercions d'avoir fait le déplacement si lointain pour beaucoup d'entre vous et sommes fort bien accueillis ici, à Maurice. Comme je disais déjà hier, la MBC soigne les détails, c'est-à-dire que c'est vraiment un temps de conférence et que nous aurons moins de scrupules à rentrer lorsqu'on expliquera que nous avons été studieux parce que nous n'avons pas été à la plage.

Merci à la MBC de son accueil et de l'organisation mise en place qui nous permet de travailler dans des conditions excellentes.

Avant de passer à l'ordre du jour, veuillez excuser une absence qui est plus remarquée que d'autres, c'est celle de Madame Micheline VAILLANCOURT qui pour des raisons médicales, n'a pas pu faire un aussi long déplacement. Je le dis encore aujourd'hui, car c'est son anniversaire et je me propose au nom de toute la Conférence générale de lui adresser non seulement un message mais aussi un bouquet de fleurs au nom de vous tous, car je sais qu'elle aurait aimé être avec nous et d'autant plus que c'est une collègue qui est fidèle et très active au sein du CIRTEF.

Je laisserai la parole au Secrétaire général pour excuser d'autres absences de personnes qui se sont faites représenter.

INTERVENTION DE MONSIEUR ABDELKADER MARZOUKI,
SECRETAIRE GENERAL DU CIRTEF

Je vous remercie, Monsieur le Président, je voudrais vous lire les excuses de certains et les mandats des autres.

Tout d'abord, nous avons l'UNESCO qui devait être avec nous et qui s'est excusé à la dernière minute. Je voudrais vous lire la lettre du représentant de l'UNESCO : « Je devais me rendre sur votre aimable invitation à la réunion de la 13^{ème} Conférence générale du CIRTEF prévue à Grand Baie, Ile Maurice, les 25 et 26 avril 2003. Malheureusement j'ai le regret de vous informer qu'à la suite d'événements indépendants de ma volonté, il ne me sera pas possible de participer à la réunion. En vous souhaitant plein succès pour cet important événement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée. – Vladimir Gaï – Chef de Section du Développement de la Communication ». Avec Monsieur Gaï, nous avons toujours maintenu les relations les plus étroites et grâce à lui, nous avons toujours travaillé avec l'UNESCO.

J'ai d'autres mandats, Monsieur le Président, et je voudrais vous les lire. Je vais commencer par le dernier qui est arrivé hier, de la radio La Voix du Vietnam, qui est vice-président du CIRTEF et représentant le Maghreb, l'Orient et l'Asie : « Monsieur le Président, je soussigné Vu Van Hien, Directeur général de la radio La Voix du Vietnam, délègue, par la présente, pouvoir de voter, de prendre toute décision en mes lieux et places lors de la 13^{ème} Conférence générale du CIRTEF qui se tiendra les 25 et 26 avril 2003 à l'Ile Maurice, à Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF. Fait à Hanoi, le 24 avril 2003 ».

Monsieur le Président, nous avons aussi un mandat de la Radio France Internationale (RFI) : « Procuration. Je soussigné Georges Lory, Directeur des Affaires Internationales, donne mandat à Radio France afin de représenter RFI à la prochaine Conférence générale du CIRTEF, les 25 et 26 avril 2003 ainsi que pour tous les votes. RFI est candidate à la Commission Formation et à la Commission Radio. »

Enfin, Monsieur le Président, vous venez de parler de Madame Vaillancourt : « Bonjour, à vous tous, il me sera impossible de me joindre à vous pour la Conférence générale du CIRTEF à l'Ile Maurice. Toutefois, je puis vous assurer que toutes mes pensées seront avec vous pendant ces importantes rencontres. Je tiens aussi, par la présente, à vous exprimer toute mon admiration pour le formidable travail que vous avez accompli à la barre du CIRTEF pendant toutes ces années. Je vous signale que le CIRTEF pourra toujours compter sur mon entière collaboration. Comme je serai absente à vos délibérations, j'ai demandé à Madame Marie-Diane Faucher, notre Déléguée de la radio des SRC, mon droit de vote. Je vous prie de transmettre mes salutations à votre équipe et, à tous les collègues, je vous souhaite une excellente Conférence générale. »

Voilà, Monsieur le Président, les excuses et les mandats donnés. Je tiens à vous dire, Monsieur le Président que le quorum est déjà atteint.

Jean-Claude Chanel :

Voilà il est largement atteint, car cette Conférence générale assemble une très grande majorité. Je crois que c'est une des conférences où il y a le plus de participants, ce qui est heureux, ce qui montre l'intérêt du CIRTEF.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Adoption du projet d'ordre du jour
- 2/ Adoption des Actes de la XIIème Conférence générale
- 3/ Désignation du rapporteur générale de la Conférence
- 4/ Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions
- 5/ Discours bilan du Président du CIRTEF – Présentation lors de l'ouverture protocolaire
- 6/ Etude et approbation des propositions du Bureau
- 7/ Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation
- 8/ Etude et approbation des derniers états financiers certifiés
- 9/ Etablissement du programme d'action et du budget pour l'exercice biennal en ce qui concerne l'échelle des cotisations
- 10/ Choix du Secrétaire général, des représentants du Bureau et des Commissions
- 11/ Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2003-2004
- 12/ Date et lieu de la XIVème Conférence générale

L'ordre du jour, tel que proposé est adopté par la 13^{ème} Conférence Générale.

Des organismes invités (URTNA, RFP, URTI) ont transmis leurs messages d'amitié et de succès pour la XIIIème Conférence Générale du CIRTEF.

ALLOCUTION DE MONSIEUR ARLINDO LOPES, PRÉSIDENT DE L'URTNA

Merci Monsieur le Président,
Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF,
Monsieur Abdelkader Marzouki, Secrétaire général du CIRTEF,
Monsieur Toriden Chellapermal, Directeur général de la MBC,
Messieurs les représentants des pays membres du CIRTEF,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très honoré de prendre la parole au nom de l'URTNA, devant la 13^{ème} Conférence générale du CIRTEF. Permettez-moi tout d'abord de remercier le Secrétaire général de nous avoir invité à cette importante réunion qui commence aujourd'hui, dans ce beau pays, l'Ile Maurice. Mes remerciements vont aussi, plus particulièrement, vers les membres et le Directeur général de la MBC pour l'hospitalité qui nous a été accordée dès notre arrivée dans ce pays. L'URTNA est fière de consolider de très bonnes relations avec le CIRTEF dont lesquels de ses membres, y compris le Secrétaire général, sortant sont ou ont été des membres actifs de notre organisation.

Cette Conférence se tient à un moment particulièrement décisif pour l'URTNA, créée il y a quarante ans comme une organisation internationale regroupant des organisations de radiodiffusions et télévisions africaines. L'URTNA a, à peine, commencé un processus de restructuration pour qu'elle devienne vraiment un instrument pour promouvoir le développement de tous les aspects de la radiodiffusion-télévision en Afrique.

En novembre 2002, une nouvelle direction a été élue pour prendre en charge cette transformation. Par coïncidence, le nouveau Secrétaire général et le Président en exercice, tout vient d'une région, l'Afrique austral, qui a été l'une des dernières à connaître des transformations politiques profondes avec la fin du colonialisme, du racisme et de l'Apartheid, et apporte maintenant beaucoup d'espoir à tout le continent, pour une lutte commune assez difficile pour la stabilité, la démocratie, les développements économiques.

L'URTNA devait aussi suivre le pas exemplifié par la création de l'Union Africaine au lieu de l'ancienne O.U.A. et d'UNIPAD. L'URTNA doit aussi se transformer en une organisation crédible, professionnelle et indispensable pour le développement de la radiodiffusion-télévision en Afrique. Ceci est un défi difficile, surtout quand on travaille dans cadre financier déplorable. Mais nous sommes déterminés et motivés à mobiliser toutes nos ressources autour d'un programme basé sur des objectifs réalistes, actualisés et pratiques.

Pour le succès de ce programme, nous comptons sur l'appui de tous nos membres et de nos partenaires stratégiques tel que le CIRTEF. Un soutien qui nous n'a jamais manqué dans les moments difficiles de notre organisation.

Je termine en souhaitant franc succès à vos travaux.

Merci de votre attention.

ALLOCUTION DE MADAME FRANÇOISE DOST, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DES RADIOS FRANCOPHONES PUBLIQUES

Tous les remerciements les plus chaleureux à nos hôtes,
à Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF, pour quelques heures encore,
à Monsieur Abdelkader Marzouki, Secrétaire général du CIRTEF, bien sûr
et surtout à la Direction générale de la MBC, nos hôtes, Monsieur Toriden Chellapermal et
toute les directions dont celle de Monsieur Jacques Maunick pour la radio.

Un tout petit mot très court sur les Radios Francophones Publiques qui auront cinquante ans dans un an. C'est une association qui regroupe Radio France, Radio Canada, la Radio Suisse Romande et la RTBF avec une mission, je dirais, essentielle, c'est faire de la radio, échanger des programmes, bien sûr, mais faire beaucoup de co-productions. Et je dois dire que depuis, maintenant, deux ou trois ans, sous l'impulsion de Jean-Marie Cavada qui était Président des RFP et de Sylvain Lafrance qui est l'actuel Président et qui est Vice-Président de la radio à Radio Canada ainsi que de Gérard Tshoppong pour la Suisse, la Belgique étant en plein changement, actuellement, nous développons beaucoup nos travaux. Je ne rentrerai pas dans les détails, mais nous avons quatre commissions de travail : Info, Programmes, Musique et Culture, avec des émissions régulières, hebdomadaires, mensuelles, de grandes séries de production et le principe c'est la mutualisation des moyens, ce qui nous permet de faire beaucoup mieux et beaucoup plus. Mais ce sont quatre radios et quatre sociétés du Nord et depuis trois ans, à peu près, nous souhaitons nous ouvrir aux radios du Sud, celles du CIRTEF, bien sûr, et depuis six mois d'ailleurs, plus officiellement que cela n'était auparavant, même si cela existe depuis deux ou trois ans, nous avons signé un accord de coopération entre les RFP et le CIRTEF, signé par Jean-Marie Cavada, Jean-Claude Chanel et au nom des trois autres Vice-Présidents. Cet accord renforce les liens avec le Sud. Pour être concret, grâce à Yves Laplume qui nous suit beaucoup et qui travaille avec tous les autres membres de la Commission Radio à faire que celle-ci soit plus en plus active, la première entente radiophonique a été faite avec Ouagadougou, Chicoutimi au Québec, Périgueux en France. Cela a donné beaucoup de produits radio. Ensuite ça a été Dakar, Abidjan. Le dernier produit en date, par exemple, ça a été toute une série autour de la mer, entre Dakar, Bordeaux et Moncton diffusée à la fois au Sud et à la fois au Nord, choix d'un thème en commun, harmonisation des formats. Je crois que Niamey sera signé bientôt, c'est sur les rails et je pense qu'il y a, en tout cas de part et d'autre, une vraie volonté de travail, d'échange et de formation.

Je m'arrêterai là pour ne pas faire trop long.

Merci de votre accueil.

**ALLOCUTION DE MADAME MARTINE FILIPPI, DIRECTRICE EXECUTIVE DE
L'URTI**

Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas présenter l'URTI qui a un tout petit peu plus de cinquante ans et l'ensemble des organismes qui sont présents ici connaissent bien l'URTI.

Je suis chargée de vous donner quelques messages : message d'amitié de la part de Jean-Marie Cavada qui est Président de l'URTI, message d'amitié à Jean-Claude Chanel, message de réussite et de prospérité à notre ami, Toriden Chellapermal et des messages de sympathie et d'amitié très chaleureuses et très sincères à Abdelkader Marzouki, le Secrétaire général du CIRTEF qui a beaucoup aidé l'URTI puisque c'est vraiment grâce à lui qu'un rapprochement a pu être fait avec l'ensemble des radios et des télévisions d'Afrique, car nous montons des ateliers, des commissions et des échanges de programmes avec l'ensemble des pays d'Afrique. Et pas seulement l'URTI comprend une cinquantaine d'organismes en radio et en télévision et je dois souligner vraiment la présence très affectueuse d'Abdelkader Marzouki et je renouvelle à nouveau nos vœux et les vœux surtout de Jean-Marie Cavada au nouveau Président, Monsieur Toriden Chellapermal.

Merci encore et merci pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.

L'ordre du jour, tel que proposé est adopté par la 13^{ème} Conférence Générale.

ADOPTION DES ACTES DE LA XIIème CONFERENCE GENERALE

La XIIIème Conférence Générale a adopté les actes de la XIIème Conférence Générale qui s'est tenue les 30 et 31 août 2001 à Montreux (Suisse).

Les organismes membres peuvent faire leurs remarques au Secrétariat général dans les deux mois qui suivent la Conférence Générale 2003.

DESIGNATION DU RAPPORTEUR GENERAL DE LA CONFERENCE

Chaque Conférence Générale désigne, en son sein, un rapporteur général issu de la délégation de l'organisme hôte qui, en fin de travaux, soumet pour approbation les procès-verbaux des décisions.

Monsieur Toriden Chellapermal, Directeur général de la MBC, a proposé Madame Velamah Cathapermal comme Rapporteur général.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité cette proposition.

ACCEPTATION DE NOUVEAUX MEMBRES ET INFORMATIONS SUR LES DEMANDES NON RECEVABLES ET LES DEMISSIONS

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF, a présenté les candidatures de deux organismes pour adhésion au CIRTEF. Ces candidatures sont les suivantes :

- la Société Radio-Canada (radio) comme membre actif
- ARTE France comme membre associé pour une année d'observation.

De nombreuses marques de soutien pour la Société Radio-Canada Radio et Arte France avaient été envoyées par les organismes membres du CIRTEF au Secrétariat général.

Les candidatures ont été acceptées à l'unanimité.

DISCOURS BILAN DU PRESIDENT DU CIRTEF – PRESENTATION LORS DE L'OUVERTURE PROTOCOLAIRE

Le discours bilan a été distribué avec les discours de l'ouverture officielle.

and the same conditions. The results of the experiments are given in Table I. The results show that the yield of the product is increased by about 10% when the reaction is carried out at 10°C. and the yield is decreased by about 10% when the reaction is carried out at 20°C.

The results of the reaction between the two reagents are given in Table II. The results show that the yield of the product is increased by about 10% when the reaction is carried out at 10°C. and the yield is decreased by about 10% when the reaction is carried out at 20°C.

It is evident from the results of the experiments that the reaction is carried out at 10°C. and the yield is increased by about 10% when the reaction is carried out at 20°C.

It is evident from the results of the experiments that the reaction is carried out at 10°C. and the yield is increased by about 10% when the reaction is carried out at 20°C.

It is evident from the results of the experiments that the reaction is carried out at 10°C. and the yield is increased by about 10% when the reaction is carried out at 20°C.

It is evident from the results of the experiments that the reaction is carried out at 10°C. and the yield is increased by about 10% when the reaction is carried out at 20°C.

It is evident from the results of the experiments that the reaction is carried out at 10°C. and the yield is increased by about 10% when the reaction is carried out at 20°C.

It is evident from the results of the experiments that the reaction is carried out at 10°C. and the yield is increased by about 10% when the reaction is carried out at 20°C.

ETUDE ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DU BUREAU

RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU DE DIRECTION DE MONTREAL (CANADA) LE 28 AVRIL 2002

Rapport du Président sur la réunion du Comité exécutif du 27 avril 2002

Le Président présente un rapport verbal de la réunion du Comité exécutif. Il informe le Bureau que la prochaine Conférence générale devra élire un Secrétaire général et que l'actuel Secrétaire général, monsieur Abdelkader Marzouki, a indiqué ne pas souhaiter être candidat.

Le Bureau a décidé que le Comité exécutif assurera le bon fonctionnement et le suivi du processus de sélection du Secrétaire général. Ce comité est formé du Président du CIRTEF, du Premier Vice-Président, du représentant de l'AIF et du représentant de l'Administrateur permanent.

Le calendrier suivant a été arrêté :

- Le Secrétariat général doit faire parvenir aux membres du Comité exécutif une proposition comportant un descriptif du poste, les critères d'admissibilité, les conditions salariales et des avantages liés au poste, avant le mois de juin 2002.
- Sur base des propositions du secrétariat général, les membres du Conseil seront appelés à se concerter afin d'arrêter le document définitif d'appel à candidatures.
- Dès le 1^{er} novembre, le Président du CIRTEF adressera l'appel à candidatures à tous les organismes membres actifs du Conseil. Il revient, en effet, aux organismes membres actifs de présenter ou de susciter des candidatures.
- Les candidatures devront parvenir au Président du CIRTEF le 31 janvier 2003 au plus tard.
- Le Comité exécutif se réunira les 3, 4 et 5 février 2003 afin d'examiner la recevabilité des candidatures et procéder à une présélection.
- Une réunion intermédiaire du Comité exécutif est prévue le 16 mars avant la réunion du Bureau de direction qui se tiendra les 18 et 19 mars 2003 pour analyser les résultats des 3, 4 et 5 février avant communication de ces résultats au Bureau.
- Suite à la réunion du Bureau de direction des 18 et 19 mars 2003, les dossiers retenus devront être envoyés dès le 10 avril 2003 à tous les organismes membres du CIRTEF.
- Il appartiendra à la Conférence générale qui doit se réunir à l'Île Maurice les 25 et 26 avril de procéder à l'élection du nouveau Secrétaire général.

Monsieur Serge Adda, Président de TV5, demande si les statuts du CIRTEF empêchent le Secrétaire général actuel de se porter candidat pour un autre mandat. Si ce n'est pas le cas, il souhaiterait que le Bureau envisage la reconduction de son mandat.

Messieurs François Desnoyers (Radio-France), Christian Maillard (Radio-France) et François Ferrus (au nom de France 3) de même que madame Micheline Vaillancourt (SRC) appuient cette position. Monsieur Serge Adda propose la reconduction du mandat du Secrétaire général. Le Bureau, à l'unanimité, souhaite voir renouveler pour quatre ans le mandat du Secrétaire général actuel.

Le Président souligne l'inquiétude du Comité exécutif et de la Commission des Finances concernant le nombre important d'organismes ne payant pas leur cotisation. Cette situation fragilise le CIRTEF. Il informe le Bureau qu'une lettre cosignée par le Président et le Secrétaire général sera envoyée à ceux qui ne se sont jamais acquittés de leur cotisation pour leur rappeler leur devoir et les informer des conséquences, à savoir, par exemple, qu'ils n'auront pas droit de vote lors de la Conférence générale.

En ce qui concerne le personnel du CIRTEF, le Secrétaire général rappelle que les statuts du personnel détaché au CIRTEF ou à l'emploi du CRTEF sont très variés. On compte au moins quatre catégories différentes. Une révision prochaine du Règlement du personnel devrait clarifier la situation. Il est toutefois à remarquer que le Bureau de direction avait décidé, lors de sa réunion de Ouagadougou en 1999, que le salaire du personnel local serait aligné sur celui de la fonction publique du pays avec une majoration de 20% plus une indemnité de transport.

Recommandations de la Commission TV

1. Avec le passage au numérique et suite à l'expérience avec les séries harmonisées, il a été recommandé de multiplier les formactions transversales en montage et en vidéo légère.
2. Ateliers sur la gestion des droits
3. Important pour les télévisions africaines de réactualiser leur plan stratégique pour s'adapter aux nouvelles réalités et faire une plus large place à la formation et à l'archivage (projet AIMÉ en développement).
4. Organiser un Pré-SEFOR sur l'écriture télévisuelle.
5. Faire un tour d'horizon des problèmes techniques pour permettre à TV5 d'inclure des journaux des TV africaines dans sa programmation.
6. Définir les standards pour favoriser les échanges Sud/Nord, Sud/Sud
7. Pour ce faire, orienter la formation vers :
 - Narration
 - Récit média
 - Langage de l'image

À la suite de l'intervention de madame Vaillancourt, les recommandations sont adoptées par le Bureau de direction

Serge Adda intervient pour expliquer la nouvelle politique qu'il compte mettre en oeuvre au sein de TV5 et de CFI.

It's something I've had my mind on for a while now, so I'm going to try and explain it here. I think it's important to understand what's going on in our body when we're sleeping, because it can affect our health and well-being in many ways.

When we sleep, our body goes into a state of relaxation and our heart rate slows down. Our breathing becomes deeper and more regular, and our brain activity decreases. This allows our body to rest and repair itself, and our mind to let go of the day's events and focus on dreamlike thoughts.

During deep sleep, our body releases growth hormone, which helps to repair and regenerate our tissues. It also releases melatonin, a hormone that promotes relaxation and sleep. Melatonin is produced in the pineal gland, located in the brain, and it's responsible for regulating our circadian rhythms. It's released at night, when our body is in a state of relaxation, and it helps us to fall asleep and stay asleep throughout the night.

How Sleep Affects Your Health

As you can see, getting enough sleep is crucial for maintaining good health. But did you know that lack of sleep can actually contribute to a range of health problems? In fact, studies have shown that people who don't get enough sleep are more likely to develop conditions like hypertension, diabetes, and obesity.

For example, people who don't get enough sleep are more likely to gain weight, which can lead to obesity. They're also more likely to develop type 2 diabetes, which is a condition where the body doesn't produce enough insulin to regulate blood sugar levels. Insulin resistance is another common symptom of diabetes, and it's often caused by lack of sleep. In addition, people who don't get enough sleep are more likely to develop heart disease, stroke, and other cardiovascular diseases. These conditions are all linked to a lack of sleep, which can lead to a range of health problems.

So, if you're looking for ways to improve your health, getting enough sleep is one of the best things you can do. It's not just about getting a good night's rest; it's about getting a good night's sleep.

That's why I've decided to write this article. I want to help you understand the importance of sleep and how it can affect your health. I hope you find it useful, and I hope you'll take the time to read it.

Recommandations de la Commission Radio

- 1- Une proposition est faite par les représentants des Radios du Nord d'interroger leur hiérarchie respective afin qu'elles définissent ce qu'elles attendent du CIRTEF et prennent en conséquence la décision de détacher une personne pendant un certain laps de temps pour seconder Ronald Theunen. Cette proposition sera faite lors de la prochaine rencontre de la CRPLF au mois de novembre.
- 2- La commission se réjouit des activités des formations professionnelles nécessaires à améliorer la qualité de nos productions à l'heure de l'acquisition des outils numériques. Elle ne peut que recommander que ces formations soient maintenues à la demande des Radios membres.
- 3- La Commission, après avoir entendu les précisions du Directeur de la Radio Ivoirienne et son désir de maintenir ce jumelage, souhaite que celui-ci soit maintenu et que les activités reprennent. La Commission demande que le jumelage « Hanoi-Ottawa-Bruxelles » soit relancé afin d'aboutir à la signature de la convention. La Commission prend bonne note de la possibilité de jumelage entre les stations de Bordeaux et de Toronto et souhaite que des contacts soient pris avec la station Dakar FM afin de compléter ce jumelage tripartite.
- 4- Le concours de Nouvelles Policières de la RTBF. La Commission demande que cette activité ne soit pas interrompue et qu'une nouvelle opération se mette en chantier l'année prochaine. Le CIRTEF devra encore jouer ici son rôle de conseiller et d'animateur.
- 5- Le Canal Éducatif Francophone. La Commission propose qu'un correspondant du CIRTEF soit nommé afin d'assurer le lien avec le Canal EF. Elle propose également que le CIRTEF fasse parvenir au Canal EF les émissions qui furent envoyées spontanément par la France, le Canada et la Tunisie.
- 6- Le Prix « découverterfiafrrique01 ». La Commission demande que le CIRTEF rencontre les responsables de RFI afin de renégocier le partenariat.
- 7- Le « CIRTEF en bref ». La Commission demande que le CIRTEF remette à jour la liste des correspondants après avoir envoyé une demande à l'ensemble des Radios membres.
- 8- Le CIRTEF doit initier des programmes de formation de base à l'utilisation des ordinateurs pour les organismes en voie d'informatisation et de numérisation. Ces formations doivent se faire de manière décentralisée dans un cadre Sud-Sud, autant que possible soit à l'interne, soit en les faisant faire par les organismes compétents.
- 9- Chaque organisme doit établir son propre plan de développement à la numérisation. Ce plan doit s'élaborer dans un processus de coopération soutenu par le CIRTEF.
- 10- Le CIRTEF doit initier son plan de développement afin d'amener les organismes à un niveau minimum d'équipements et le transmettre à l'ensemble des dirigeants des organismes de radio et à leur tutelle.
- 11- La Commission demande que le document portant sur la présentation succincte des Radios membres soit complété après l'envoi d'un rappel aux Radios qui n'ont pas encore rempli le questionnaire « Radiographie ».
- 12- La Commission se réjouit du succès remporté par les rencontres internationales portant sur l'étude des auditores. Elle demande que d'autres ateliers y soient consacrés.
- 13- La Commission propose de reporter le thème de la série harmonisée 2001 en 2002. Le thème restera celui de l'eau. Le format sera celui d'un documentaire de 30 minutes. Deux émissions maximums par organisme pourront être réalisées. Les productions pourront être envoyées au CIRTEF sur support DAT ou CD.

14-La Commission demande qu'une demande officielle du CIRTEF soient envoyée à l'AIF en mentionnant que le désir de la Commission Radio réunie à Dakar est de pouvoir avoir accès au Fonds de soutien.

Le Bureau de direction approuve ces recommandations

Le Président de la Commission Radio, monsieur Sylvain Lafrance de Radio-Canada présente un rapport préliminaire en vue d'un Plan de relance de la Commission Radio.

En réponse à une question posée par monsieur Pierre Couchard (RTBF), Sylvain Lafrance explique que le coordonnateur de la Commission Radio jouera le rôle d'un agent de liaison entre les membres de la Commission. Le personnel du Secrétariat général responsable des activités Radio sera le maître d'œuvre.

Le financement des activités liées au plan de relance sera assuré par la Société Radio-Canada de même que par Radio-France.

Le Secrétaire général informe le Président de la Commission radio que l'organisation du prochain SÉFOR est déjà très avancée. Il est toujours possible de remanier le programme, mais les propositions de la Commission devront venir très rapidement. Il ajoute que le plan de relance doit être complété par des rencontres et consultations avec les membres africains de la Commission. Il devrait aussi comporter quelques indications concernant les projets du côté de la formation professionnelle.

Recommandations de la Commission Formation

1. Encourager les radios-télévisions à exiger des fournisseurs une formation sur le matériel acquis, un exemplaire des syllabus relatifs à chaque appareil, une évaluation du matériel et de son fonctionnement avant la dernière tranche de paiement et un suivi avec mise à jour des logiciels le cas échéant.
2. Fédérer quelques techniciens afin de mettre en place un forum qui conseille via Internat les télévisions qui le souhaitent.
3. Envoyer un rappel aux télévisions qui n'ont pas répondu au questionnaire
4. Favoriser la formation des formateurs.

Le Bureau de direction approuve ces recommandations.

ANNEXE I :

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL
(BUREAU DE DIRECTION DE MONTREAL, AVRIL 2002)

I) INTRODUCTION

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur les activités du CIRTEF depuis la dernière Conférence générale de Montreux. Ces activités ont été nombreuses et diversifiées.

II) RELATIONS AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Je ne voudrais pas me répéter à chaque rapport, mais il faut reconnaître que l'appui de l'Agence ne nous a jamais fait défaut. Comme chaque début d'année, une réunion mixte définitive les grandes lignes de notre action commune pour l'année en cours. Tous les domaines sont abordés surtout le financement de certaines activités du CIRTEF : participation du MIP TV, le SEFOR, la banque des programmes, l'équipement des cellules,...

UNESCO

Avec l'UNESCO, nos rapports se raffermissent encore. Pendant 3 ans, le CIRTEF a fait partie du Comité de liaisons des organisations non gouvernementales au sein duquel M. Etienne Derue a présidé la Commission Communicateur. Cette participation nous permet aujourd'hui de faire partie des ??? organisations invitées aux réunions préparatoires du Sommet sur la Communication en 2003.

Aujourd'hui, si notre site Web, qui doit évoluer, il est vrai, a vu le jour, c'est grâce à un financement de l'UNESCO aux côtés de la RTBF qui nous abrite. Une formation a été dispensée à deux membres du personnel pour intervenir sur le site directement et l'alimenter sans passer par une société extérieure.

Tous les 3 ans, l'UNESCO met en place un programme de participation. Nous avons bénéficié de ce programme une fois et présenté le projet d'acquisition de matériel de maintenance pour nos cellules. Cette année, nous avons introduit des demandes supplémentaires pour accompagner le projet AIME en matériel à installer chez nos organismes membres qui se sont déclarés pour mener l'expérience dans sa première phase et enfin deux formations au montage virtuel TV et montage virtuel radio.

Communauté des Télévisions Francophones

Depuis la signature de l'accord de coopération avec la CTF, nos relations se développent année après année davantage. C'est ainsi que nous participons pour la troisième fois ensemble à la production d'une série harmonisée « Affaires de goûts ».

Communauté Européenne

Après avoir obtenu un financement pour la production de 12 magazines sur le développement et de 40 interviews de personnalités, l'année 2002, grâce à la persévérance de M. Etienne Derue et malgré un premier refus, la Communauté Européenne vient de nous accorder un deuxième financement pour la formation (vous trouverez dans ce rapport le détail de ces formations).

Communauté des Radios Publiques de Langue Française (CRPLF)

Notre consoeur vient juste de changer de dénomination et devient RFP (Radios Francophones Publiques). Nous maintenons le contact et échangeons nos informations en attendant de trouver un terrain de coopération.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

A l'occasion de la journée de l'alimentation, nous avons coproduit une émission spéciale pour sensibiliser les populations à l'autosuffisance et aux projets de la FAO.

Aujourd'hui, la FAO se montre désireuse de signer une convention de coopération avec le CIRTEF.

III) ADMINISTRATION

Les cotisations

Nous constatons que le seul membre de soutien du CIRTEF, Videocam, ne règle plus ses cotisations depuis quelques années. Ce membre qui était très actif ne participe plus à nos activités. Nous avons proposé à Videocam de suspendre son adhésion au CIRTEF même provisoirement en attendant la relance de ses propres activités et aussi alléger sa dette vis-à-vis de notre organisation.

Personnel détaché

RFO

RFO a, depuis plus d'un an, détaché auprès du CIRTEF une journaliste. Cette journaliste n'était pas localisée dans nos bureaux et opère à partir de son domicile auprès des ACP et de l'Union Européenne. Je pense qu'elle ne se sent pas à l'aise avec notre approche de travail et voudrait continuer ses activités sur l'actualité. Nous allons la remettre à la disposition de RFO avec nos remerciements et notre gratitude.

Cellule de Cotonou

Le monteur, détaché par la Communauté Française de Belgique, responsable de la cellule, arrive au terme de 6 années d'activités. Nous avons ouvert avec lui la cellule et l'avions formé aux nouvelles technologies. Afin d'apporter une nouvelle approche et profiter d'un nouveau souffle, nous avons demandé à notre bailleur l'APEFE de bien vouloir examiner le remplacement de M. Guido Welkenhuysen au terme de son mandat au mois d'août de cette année.

M. Dominique Paulus, coopérant mis à la disposition par le Ministère des Affaires Etrangères de France, arrive en fin contrat. Nous avons déposé une demande de renouvellement pour deux ans.

Cellule de Yaoundé

Le monteur, responsable de la cellule arrive à la fin de son détachement après quatre années d'activités. Nous avons ouvert aussi avec lui la cellule de Yaoundé. Nous avons demandé au Ministère des Affaires Etrangères de France le renouvellement de son détachement pour deux ans.

Cas Ousmane Kaba

M. Ousmane Kaba qui a présenté l'émission « Reflets Sud » pendant une dizaine d'années a brusquement fait déflection en fin 2000.

À notre grand étonnement, l'intéressé a porté plainte contre le CIRTEF via son avocat un an après sa déflection.

Nous avons réuni toutes les informations concernant cette affaire et nous les avons fait parvenir à l'avocat de M. Kaba. Nous n'avons pas enregistré de réaction depuis notre réponse.

IV) LES CELLULES DE POST-PRODUCTION

Personnel local

À Yaoundé comme à Cotonou, le CIRTEF compte trois employés locaux. Une secrétaire/aide-comptable, un ingénieur du son et un commissionnaire/homme à tout faire à Yaoundé. Un secrétaire/aide-comptable, un monteur vidéo et un commissionnaire/homme à tout faire à Cotonou.

À la demande des employés locaux de Cotonou, nous leur avons proposé des contrats de travail en décembre dernier. Ils nous ont informé que ces contrats étaient à l'examen. À ce jour, ils ne sont toujours pas signés.

Vol à Yaoundé

Au cours de l'été 2001, la cellule de Yaoundé a fait l'objet d'un vol. L'argent liquide laissé pour régler les factures a été dérobé, soit une somme de 12,750 FF. Tout laissait croire que le responsable du vol était un employé de la société de gardiennage. Après plusieurs mois de discussions, la société a accepté de rembourser le CIRTEF. Nous avons néanmoins mis fin à notre contrat avec cette société et nous avons embauché directement trois gardiens qui assurent une permanence.

Problèmes électriques à Cotonou

La ville de Cotonou connaît des problèmes importants de pannes de courant électrique et de délestage. Ces problèmes provoquent des retards dans la réalisation du travail et ont des effets néfastes sur le bon fonctionnement des équipements. De plus, presque tous les climatiseurs de la cellule sont hors d'usage; ce qui contribue à l'usure prématuée des pièces d'équipements.

Ce problème majeur ne peut être réglé que par l'installation d'un groupe électrogène nous assurant une pleine autonomie.

Pièces détachées

Les installations techniques des cellules sont encore très performantes, mais elles doivent faire l'objet d'une maintenance constante et des pièces doivent constamment être changées. Il faudra, dans les prochains budgets, prévoir une somme pour le renouvellement des pièces détachées et de certains équipements.

V) ACTIVITES TELEVISION

Les séries harmonisées

Le CIRTEF poursuit sa politique de séries harmonisées.

- « **Habitat traditionnel** » en est à sa 7^{ème} série. 58 numéros ont été réalisés. Aujourd’hui, une pause a été décidée et nous réfléchissons à une nouvelle utilisation des productions réalisées.
- Lancée l’année dernière, la série « **Planète Jeunes talents** » est en post-production et sera terminée en avril. Rappelons que cette série concerne des réalisatrices (au total 10) des télévisions du Sud {Bénin(2), Gabon, Cameroun, Madagascar, Guinée(2), Mali(2), Togo} et est menée avec le concours de la coopération suisse à travers Intermédia et la SRC avec la mise à disposition d’un réalisateur/encadreur.
- « **Affaires de goûts** » : cette série conjointe à la CTF et au CIRTEF a été diffusée à des heures de grande écoute. Quatre productions africaines sur les six (Burkina, Congo, Madagascar et Tchad) ont été sélectionnées pour la 1^{ère} série. Pour une diffusion sur les antennes du Nord et du Sud, les organismes participants ont reçu les 36 émissions produites par les organismes du Nord et du Sud. Une deuxième est en post-production. Le CIRTEF a fait un appel de projets aux télévisions africaines pour une 3^{ème} série.
- « **Art-tisans** » (titre provisoire) : le but de cette série est de partir à la découverte de métiers peu connus, mais passionnants et souvent pratiqués par des personnes passionnées. Il s’agira aussi bien de métiers ancestraux comme « les teinturiers d’Abomey » que de métiers contemporains modernes, tournés vers l’avenir comme les réparateurs de GSM. Six télévisions (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Ile Maurice, RCA et Sénégal) sont engagées dans cette première série mais seulement 4 projets sont acceptables. Nous avons décidé de relancer les organismes membres pour d’autres projets.
- « **Concours Jeunes reporters** » : TV5 a lancé le 18 juin 2001, pour la troisième année, de concert avec l’Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et notre organisation un concours mondial intitulé « Jeunes reporters ». Sur les trois prix du jury, deux sont africains (Congo et Côte d’Ivoire), le 3^{ème} étant la Roumanie.
- Le CIRTEF prépare également une nouvelle série sur les plus importantes cités d’Afrique à travers leur histoire, leur(s) culture(s), leur vie quotidienne. Les synopsis seront écrits avec l’aide d’historiens de renom.

TV5

Le CIRTEF a poursuivi patiemment et inlassablement sa politique qui consiste en la remontée des images du Sud au Nord, et à donner une bonne visibilité à ces images à travers l'émission « Reflets Sud ». Le constat qu'on peut faire à ce jour est que cette politique a fini par payer.

Début septembre 1991, l'émission a connu par la suite une meilleure programmation sur l'ensemble des réseaux. Depuis fin janvier 2002, un spécial « Reflets Sud » est même diffusé à une heure de grande écoute, le dernier vendredi de chaque mois à 21 heures, sur les réseaux Europe et FBS (France, Belgique, Suisse).

Lors des « Ca me dit » qui se déroulent au Sud, le CIRTEF programme un « **Reflets Sud** » spécial se rapportant aux lieux à partir desquels l'émission est diffusée.

Il faut également souligner que depuis le lancement de RTBF Sat en novembre 2001, « **Reflets Sud** » est repris sur ce satellite, en plus des diffusions sur RTBF1 et RTBF2.

L'émission a gagné en crédibilité grâce à l'effort de formation déployé par le CIRTEF au sein de ses organismes membres du Sud et à travers le volet formation qui accompagne toutes nos séries harmonisées. Outre la qualité grandissante des productions, un accent a été mis sur l'habillage de nos différentes émissions (« **Reflets Sud** », « **Rêves en Afrique** » et « **Afrique Plurielle** »).

De plus des propositions à l'interne sont à l'étude en vue d'améliorer la présentation de « **Reflets Sud** ».

Ce n'est pas la moindre de nos fiertés que d'avoir pris connaissance d'une étude de TV5 menée en fin 99 montrant que « **Reflets Sud** » était l'émission le plus regardée de la chaîne sur le laps de temps étudié.

En outre, nous recevons régulièrement du courrier montrant la satisfaction de nombreux téléspectateurs.

Le film africain initialement programmé une fois par mois sur TV5 Afrique uniquement connaît progressivement une extension aux autres réseaux.

Quand on ajoute à tout cela une diffusion supplémentaire de « **Rêves en Afrique** » sur TV5 Afrique et notre présence sur TV5 USA/Amérique latine/Québec Canada/Moyen Orient et Asie, on ne peut qu'être satisfait de l'évolution de cette présence africaine sur TV5 qui, rappelons le, est passée de 8 heures (1991) à 11 heures par mois.

Echanges de programmes

Le CIRTEF poursuit comme l'ont confirmé les télévisions du Sud lors du Sefor 2001 l'envoi de programmes aux télévisions du Sud via CFI Pro à raison de 2 heures par semaine. Ces programmes figurent dans nos catalogues télévision et les catalogues AIF/CIRTEF présents à chaque SEFOR.

Depuis le SEFOR 2001, parallèlement à la voie CFI Pro, le CIRTEF a fait parvenir directement 8 longs métrages au Sénégal, 7 à l'Ile Maurice et 6 à la République Démocratique du Congo. Il s'agit de films ayant obtenu une subvention du Fonds Francophone de Production Audiovisuelle du Sud et dont les droits sont libérés pour nos organismes membres du Sud mais assortis de certaines conditions de diffusion.

Les organismes membres qui ne sont pas dans le système CFI Pro (c'est le cas par exemple de l'Ile Maurice et des Seychelles) reçoivent directement du CIRTEF les programmes des catalogues.

Enfin, le CIRTEF envoie directement aux organismes membres du Sud sa série « Développement » et les entretiens y afférents au fur et à mesure de sa finition.

Envoy de cassettes et de bandes radio à nos organismes membres

Nous avons également poursuivi notre politique d'envoi de cassettes recyclées et de bandes radio à nos organismes membres du Sud.

Depuis le SEFOR 2001, des envois ont été effectués en direction du Sénégal (200 cassettes) et du Bénin (310 beta SP + 60 bandes radio 730 m + 60 bandes pour nagra 180 m).

Nos organismes du Sud ont un grand besoin de ce genre de produits. Malheureusement, ils ne trouvent pas toujours des moyens pour financer les envois.

VI) ACTIVITES FORMATION

Depuis la Conférence de Montreux outre les « formactions » dans nos cellules de Cotonou et de Yaoundé, le CIRTEF a mené :

- une formation au **montage virtuel** au profit de l'ORTB (Bénin – 12 stagiaires) avec l'appui de la Communauté Française de Belgique (l'APEFE) en septembre 2001 ;
- une formation à la **prise de vue** et aux **éclairages** au profit de la TNC (Congo Brazzaville – 20 stagiaires) avec l'appui de France Télévision et du Ministère des Affaires Etrangères Français en septembre et octobre 2001 ;
- une formation à la **prise de son** au profit de la VTV et de la VOV (Vietnam – 16 stagiaires) avec l'appui de l'APEFE en octobre 2001 ;
- une formation à la **scénarisation** au profit des télévisions d'Afrique Centrale qui s'est déroulée à Kinshasa en novembre 2001 avec l'appui de l'APEFE.

Le bilan de l'année 2001 fait état de 114 agents ayant suivi les formations du CIRTEF pour un total de 2.579 j/h de formation.

17 pays ont participé à ces actions avec l'aide de 11 partenaires.

En 2002, outre les formactions à Cotonou et Yaoundé, ce sont 16 formations qui sont prévues au bénéfice de plus de 180 agents des télévisions africaines (cf annexe - tableaux).

Pour ce qui est du groupe de travail souhaité par la Conférence générale et consacré à la formation professionnelle pour le passage de l'analogique au numérique, nous n'avons eu dans un premier temps aucune réponse des huit organismes qui s'étaient engagés à participer aux travaux. Après un rappel, deux organismes seulement ont répondu (la Télévision Suisse Romande et la Radio-Télévision Belge de la Communauté Française).

VII) ACTIVITES RADIO

Dans le domaine de la Radio, le CIRTEF :

- a assuré la duplication sur CD et l'envoi des émissions choisies dans le catalogue du Marché des Echanges du SEFOR 2000 ;
- a rédigé, composé et envoyé trois numéros du « CIRTEF EN BREF3 » ;
- a organisé une formation de trois semaines à la radio numérique pour une dizaine d'agents de la Radio sénégalaise ;
- a fait un appel aux radios membres pour une participation au Concours de Nouvelles Policière de la RTBF ;
- a répondu régulièrement aux demandes émanant du Canal Educatif Francophone.

VIII) SEFOR

SÉFOR 2001

Le Onzième SÉFOR s'est tenu à Dakar en octobre 2001. Les hôtes de cette manifestations étaient TV5, CFI et la RTS. Les travaux étaient organisés autour du thème général « Diversité des contenus, convergence des techniques ». Les ateliers, les sous-groupes, les présentations spéciales et les expositions techniques ont réunis plus de 170 professionnels de la radio et de la télévision de la Francophonie.

SÉFOR 2002

L'ORTN (Niger) sera l'hôte du douzième SÉFOR qui se tiendra à Niamey en décembre 2002. La préparation de la manifestation est déjà bien engagée. Des comités organisateurs ont été mis en place au Secrétariat général du CIRTEF à Bruxelles et à l'ORTN. En février dernier, une mission composée du Président du CIRTEF, du Secrétaire général et de deux conseillers s'est rendue à Niamey pour des rencontres avec les autorités du pays et pour jeter les bases de l'organisation pratique du SÉFOR.

IX) LES JUMELAGES

Aujourd'hui, nous pensons que les premiers accords ont fait leur temps. Il serait peut-être souhaitable de convoquer une réunion spéciale pour faire le point et mettre en place une structure de suivi tant pour la radio que la télévision.

X) PROJET AIME

Depuis la dernière Conférence générale, le SEFOR de Dakar a eu à revenir sur ce projet. Un expert a été engagé pour une période assez courte pour faire évoluer le projet. Aujourd'hui, un accord de Consortium a été signé pour mener les recherches qui doivent nous mener à une phase expérimentale d'ici la fin juin 2002.

Des demandes de financements pour l'acquisition du matériel nécessaire à mettre chez les trois organismes (Sénégal, Maurice et Burkina Faso) ont été déposées auprès de l'UNESCO ainsi qu'une demande de financement de la formation sur le même projet.

Des études avec plusieurs chercheurs (universités, organismes de radiodiffusion , organismes internationaux) sont en cours de validation. Déjà un avant projet de Meta Base a été adopté par tous les intervenants au sein du Consortium.

XI) CONFERENCE GENERALE

A l'invitation de la MBC (Île Maurice) et en accord avec elle, la Conférence générale aura lieu du 25 au 27 avril 2003.

**RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU DE DIRECTION DE BRUXELLES
(BELGIQUE) LES 18 ET 19 MARS 2003**

Rapport des réunions du Comité exécutif de Genève et Bruxelles (présenté oralement par le Président)

Le Bureau de direction, après avoir pris connaissance du rapport du Président du CIRTEF sur les deux réunions du Comité Exécutif (février à Genève et mars à Bruxelles) rappelle la procédure et le calendrier précis retenus :

1 ^{er} novembre 2002	Appel aux candidatures
31 janvier 2003	Dernier délai de réception des candidatures devant parvenir à l'adresse du Président
3-4-5 février 2003	Réunion du Comité Exécutif pour l'ouverture des plis et première sélection des candidatures
16 mars 2003	2 ^{ème} réunion du Comité Exécutif
18-19 mars 2003	Réunion du Bureau de direction
10 avril 2003	Envoi à tous les membres des dossiers de candidatures
25-26 avril 2003	Conférence Générale

Au 31 janvier 2003, cinq dossiers ont été reçu par la Présidence du CIRTEF, il s'agit dans l'ordre des candidatures de MM :

- G. Thiam (RTS, Sénégal)
- G. Lapointe (SRC, Canada)
- G. Dagamaisa ((ORTM, Mali)
- E. Derue (RTBF, Communauté Française de Belgique)
- M-L. Despy (RTBF, Communauté Française de Belgique)

Deux candidats ont été retenus suite aux délibérations et examen des dossiers : MM Guila Thiam et Etienne Derue.

Le Comité Exécutif a travaillé suivant des principes acceptés par tous : transparence, rigueur et sérénité.

Le 16 mars, lors de sa réunion à Bruxelles, le Comité Exécutif a auditionné les deux candidats. Cette audition a porté sur les enjeux du CIRTEF, la connaissance du CIRTEF, le financement ainsi que la facilité de contacts.

Pour le Comité Exécutif, le Secrétaire général doit assurer la continuité avec un plan d'action efficace pour le développement du CIRTEF, une bonne gestion et un programme de contenu.

Les deux candidats ont complété chacun un bon dossier et ont donné une bonne impression. Ce sont deux personnalités complémentaires.

M. Thiam privilégie la gestion, la hiérarchie des projets. Alors que M. Derue est un humaniste, formateur. Il privilégie les programmes de formation, le contenu et la direction collégiale.

Enfin, les deux candidats sont proposés à la réunion du Bureau les 18 et 19 mars 2003.

Le Bureau après discussion décide à l'unanimité :

- de transmettre les dossiers des deux candidats à tous les membres du CIRTEF ;
- que chaque candidat présente à la Conférence générale son projet du CIRTEF pendant 5 à 8 minutes sans questions réponses ;
- que pour voter, les organismes membres actifs doivent être en règle de cotisation pour 2001 et 2002 ;
- le vote pour le poste de Secrétaire général aura lieu à bulletins secrets suivant l'article 34 alinéa e) : procédure lors des sessions de la Conférence générale et précise :
 - le 1^{er} tour : majorité des deux tiers
 - le 2^{ème} tour : majorité des deux tiers
 - le 3^{ème} tour : majorité simple

Prime de départ du Secrétaire général

Sur recommandation du Comité Exécutif, le Bureau décide de proposer à la Conférence générale d'octroyer une prime de départ de 24.000 Euros au Secrétaire général sortant pour les services rendus au CIRTEF pendant ses trois mandats. Comme il lui sera accordé 6.000 Euros pour ses congés 2002-2003 à la fin de son mandat afin qu'il assure la continuité au sein du CIRTEF avec son successeur.

Siège du CIRTEF

La modification de la loi sur les AISBL impliquera une modification des statuts du CIRTEF ainsi que des obligations supplémentaires.

Le Bureau de direction adopte le rapport du Secrétaire général (voir annexe).

Examen des rapports des Commissions

Commission TV

* Les Centres régionaux de post-production

Les deux Centres viennent de recevoir une cellule de montage virtuel AVID X PRESS DV.

Quant au personnel, le Secrétaire général annonce :

- qu'à Cotonou, le contrat de Dominique Paulus, Assistant technique chargé de la maintenance, est reconduit pour un an ;
- et qu'à Yaoundé, Denis Le Paven arrivant au bout de son contrat sera remplacé par un autre Assistant technique français.

* Le Centre Régional de Production et de Formation à Niamey (CRPF)

Le Secrétaire général annonce que des premières formations ont été programmées à Niamey avec l'aide de la Société Radio Canada (février 2003), de France Télévision (17 mars au 11 avril 2003), de la RTBF (avril 2003) et de la TSR (mai 2003).

Le Secrétaire général annonce également un contrat de formation avec le Canada dans le cadre de la préparation des Jeux de la Francophonie à Niamey en 2005.

* Les séries harmonisées

Le Bureau acte les nouvelles séries proposées aux radios-télévisions du Sud, à savoir :

- « Porte-Bonheur » : série de portraits consacrée à des personnes porteuses d'énergie et de joie de vivre engagées dans des projets originaux humanistes ;
- « Cité d'Afrique » : série qui part à la rencontre des villes mythiques d'Afrique.

A la suite de cet exposé, le Bureau adopte les recommandations de la Commission :

- demander aux télévisions du Nord d'accorder une place plus importante aux productions du Sud ;
- de produire une émission consacrée aux jeunes (thème avancé sur proposition des réalisateurs présents au SEFOR : « Les jeux traditionnels en Afrique »).

Le Bureau demande également de :

- encourager les télévisions nationales à produire plus et à participer davantage aux séries harmonisées ;
- développer la programmation du CIRTEF sur CFI Pro ;
- inciter les stagiaires de Niamey à produire des émissions maîtrisant la démarche journalistique pour être diffusées sur TV5.

Commission Radio

Le Bureau adopte les recommandations et le rapport de la Commission Radio.

Le Bureau donne son accord pour qu'une réunion de la Commission Radio ou une conférence téléphonique se tienne avant le SEFOR, réunion ou conférence qui permettront à la Commission de discuter des problèmes qui la préoccupent sans interférer dans le travail de l'Atelier Radio du SEFOR.

Le Bureau recommande que le CIRTEF soit associé aux projets du Canal Educatif, une fois que celui-ci aura défini ses nouveaux axes de travail.

Après avoir étudié la proposition de la Commission Radio, le Bureau suggère que les autres Commissions adoptent le point suivant :

« élire à l'avenir un Président et un Vice-Président pour les Commissions. Si le Président est issu d'un pays du Nord, le Vice-Président sera choisi dans un pays du Sud et inversement. Ce mode de fonctionnement permettrait une meilleure communication et une meilleure évaluation des besoins de chacun des membres du CIRTEF ».

Le Bureau préconise à la Commission de veiller à informer et intégrer à toutes les activités radio les autres membres radio du CIRTEF.

Le Bureau recommande que la Commission Radio soit mieux informée au sujet des nouveaux programmes de formation du CIRTEF et donne son accord pour qu'une étude soit menée conjointement par un représentant du Sud et un représentant du Nord sur les besoins de chaque organisme en matière de formation.

Commission Formation

Après avoir pris connaissance des synthèses des travaux de la Commission Formation et des suggestions qui y sont formulées, le Bureau retient les recommandation suivantes :

- organiser des formations technico-artistiques qui regroupent des équipes de production (réaliseurs, OPS, OPV, monteurs par exemple) ;
- initier des formations au métier de programmateur en TV ;
- rééditer des formations à la production en s'inspirant de la pratique des producteurs indépendants ;
- inclure des notions de réalisation dans les formations de scénarisation et de post-production ;
- encourager les formateurs à faire référence à des sites Internet pour que les stagiaires puissent aller retrouver des informations complémentaires aux formations ;
- introduire des formations aux techniques de studio (éclairage, décor,...) ;
- décaler la Commission Formation par rapport aux Commissions Radio et TV afin de pouvoir discuter et éventuellement inclure les propositions des deux autres Commissions ;
- questionner les radios-télévisions p afin d'éviter les doublons.

Le Bureau attire l'attention des directeurs généraux que malgré les voyages et les per diems payés, l'absentéisme aux Commissions est trop important et recommande un engagement réel des organismes qui s'inscrivent dans les Commissions.

ANNEXE II :

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL

(BUREAU DE DIRECTION DE BRUXELLES, MARS 2003)

I) INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous faire rapport des activités du CIRTEF depuis la dernière réunion de Montréal.

Ce rapport ne reprend pas les activités examinées par les Commissions. Il apporte plutôt un complément ou des précisions mais reprend des activités concernant d'autres aspects de la vie de notre organisation.

II) RELATIONS AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Je n'ai plus de termes pour parler des excellentes relations que nous avons avec l'AIF et plus particulièrement avec la Direction des Médias et du Cinéma.

Comme chaque année, nous avons eu une réunion d'évaluation des programmes communs et de projection des activités de l'année en cours (2003). Ainsi, nous avons établi un programme pour l'année et le financement :

- de 2 ateliers : l'un sur la Stratégie de programmation et le second, préparation du Sommet sur la Société de l'information ;
- de la banque de programmes CIRTEF et AIF ;
- pour le renouvellement du matériel des Centres du CIRTEF ;
- pour le SEFOR ;
- pour la présence au MICA (Ouagadougou) et au MIP TV.

L'UNESCO

Nos relations avec cette grande organisation sont excellentes.

Par lettre, nous avions été informé que le Conseil exécutif, à sa 165^{ème} session, a décidé de renouveler les relations formelles de consultation entre l'UNESCO et notre organisation.

Les relations entre l'UNESCO et notre organisation qui sont renouvelées pour une période de six ans deviendront effectives une fois l'acceptation des obligations et avantages formellement notifiés par l'organe compétent du CIRTEF. Le Bureau est sollicité pour marquer cette acceptation à cette proposition afin de poursuivre un partenariat fructueux au service de la coopération internationale. Nous pourrions alors utiliser le terme « ONG en relations formelles de consultation avec l'UNESCO ».

La Communauté des Télévisions Francophones (CTF)

Nous continuons les excellentes relations avec l'organisation sœur et à travers ces relations les jumelages.

Les Radios Francophones Publiques (RFP)

Les relations avec la CRPLF rebaptisée RFP sont souhaitées par nos statuts. C'est chose faite. Le Président du CIRTEF et le Président des RFP ont signé une convention de coopération. Cette convention a été adressée pour information à tous nos organismes membres.

Arab States Broadcasting Union (ASBU)

Depuis longtemps, des relations amicales et professionnelles lient le CIRTEF à l'Union des Radios Arabes. Depuis le mois de décembre 2002, une convention lie les deux organisations (copie de cette convention a été envoyée à tous nos organismes).

Les Communautés Européennes

En dehors de l'AIF avec qui les relations sont quotidiennes, nous avons pu établir des relations de confiance avec des services spécialisés de la Commission.

C'est ainsi qu'après un financement pour la production d'une série de douze émissions de 26 minutes sur le développement en Afrique et quarante entretiens de 5 minutes, nous avons pu obtenir un contrat à titre expérimental pour la formation professionnelle « In situ » en Afrique de l'Ouest pendant une année. Le rapport d'évaluation sur cette formation nous a conforté dans notre approche. Nous négocions actuellement une 2^{ème} convention pour une formation globale (Afrique + Haïti) pour les trois prochaines années.

La Communauté Française de Belgique (CGRI – APEFE – RTBF)

Depuis notre installation en août 91 dans les locaux de la RTBF, nous avons toujours bénéficié de facilités telles que nous avons pu développer nos projets et apporter à nos membres du Sud les services nécessaires que ce soit pour la formation, les jumelages, les échanges ou la mise à disposition d'un personnel qualifié. Ceux qui sont passés par le siège du CIRTEF ont pu constater de visu dans quel confort nous sommes installés.

La Coopération française

Depuis la création du Centre Régional de Post-Production de Yaoundé, le Ministère français de la Coopération met à notre disposition un coopérant pour le montage. Le contrat de ce coopérant arrive à terme. Nous avons introduit une demande pour la mise à disposition d'un remplaçant.

A Cotonou aussi, nous avons un coopérant chargé de la maintenance qui est aussi mis à la disposition de nos organismes de la région. Pour ce coopérant, le contrat arrive à terme. Nous avons aussi introduit une demande de prolongation ou de remplacement.

III) ADMINISTRATION

LES COTISATIONS

Comme indiqué lors de la dernière réunion du Bureau, le seul membre de soutien du CIRTEF, Vidéocam n'a plus réglé ses cotisations malgré plusieurs rappels et rencontres. Le Bureau est appelé à se prononcer sur le maintien ou la suspension de ce membre.

Suite à l'appel pour l'acquittement des arriérés de cotisations pour avoir un droit de vote pour la prochaine Conférence générale, certains organismes ont entamé le paiement des cotisations. C'est le cas pour Télé Liban, de la Radiodiffusion Télévision Sénégalaise et la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne.

Le Bureau est prié d'examiner la possibilité d'effacer les dettes éventuelles de 1981 à 1991 de ces organismes.

LES CENTRES DE POST-PRODUCTION

Cotonou

En accord avec notre partenaire, l'APEFE, le contrat des deux coopérants belges à Cotonou a été renouvelé. Par ailleurs, le contrat proposé au personnel local du centre à la fin de l'année 2001 a finalement été signé par les intéressés en novembre 2002. Il prend donc effet à cette date. Il est notamment prévu dans ces contrats une contribution de l'employeur aux frais pharmaceutiques, médicaux et d'hospitalisation. Après étude, nous avons jugé qu'il serait plus prudent de souscrire une assurance qui couvrirait ces frais.

Le quartier où se situe le Centre est sujet à de fréquentes baisses de tension électrique sinon à de longues coupures de courant à cause de problèmes de structure du réseau électrique. Afin de palier à ce problème, nous avons fait l'acquisition d'un groupe électrogène qui fonctionne tous les jours (du lundi au vendredi) de 09h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00.

Malheureusement, les problèmes que nous connaissions avant l'installation de ce groupe ont endommagé tous les climatiseurs de la cellule et plusieurs appareils techniques. Nous avons dû faire l'achat de quelques climatiseurs et faire réparer les autres. Nous avons aussi remis en état le matériel technique; ce qui a occasionné des frais importants.

Le banc de montage analogique, devenu obsolète, a été démantelé. Nous pensons le remplacer par une unité de montage AVID Express de la plus récente génération. Nous en avons profité pour faire des aménagements qui permettront de conserver une salle de visionnage et un petit local qui pourra éventuellement servir de banc de copie.

Comme nous n'avions aucune série harmonisée en phase de post-production au cours de l'automne 2002, nous en avons profité pour répondre à de nombreuses demandes venant de l'extérieur ou de partenaires du CIRTEF. De plus, nous avons tenu des séances de formation à l'écriture de scénario dans le cadre des séries « Affaires de goûts » et « Art-tisans ». Depuis le 20 janvier 2003, et jusqu'au début juillet, la cellule sera entièrement occupée à la post-production de ces deux séries.

Yaoundé

Le coopérant français en poste à Yaoundé termine son mandat en juin 2003. Nous sommes dans l'attente d'une réponse du ministère français des Affaires étrangères pour son remplacement.

Une unité de montage AVID Express sera également installée à Yaoundé.

Après un automne 2002 plutôt calme - où diverses demandes de l'extérieur ont pu être satisfaites - les activités de post-production liées aux séries du CIRTEF ont repris dès le mois de janvier avec huit productions qui se succèdent sans interruption.

Centre Régional de Production et de Formation à Niamey

Une convention de remise de ce Centre au CIRTEF a été signée entre la Télévision Suisse Romande et le CIRTEF.

Dès le 1^{er} janvier 2003, nous avons engagé le responsable de ce Centre en la personne de M. Ali OUMAROU, ancien Secrétaire général de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (ORTN) et avons maintenu le gardien en place. Le Secrétaire comptable quant à lui a été engagé dès le 15 janvier 2003.

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que le Centre est déjà opérationnel par une formation.

SIEGE DU CIRTEF

La Loi 1901 sur les organisations sans but lucratif vient de changer en Belgique. Ce qui implique de nouvelles obligations pour les AISBL. Pour plus de clarté, j'ai demandé à M. Simon-Pierre De Coster de bien vouloir examiner les textes de la nouvelle loi et d'indiquer les obligations à l'attention du Bureau.

Par ailleurs, nous avons reçu une information que la région bruxelloise a aussi changé les textes sur les dotations et successions des AISBL.

IV) LES CENTRES REGIONAUX

Pour nous mettre en conformité avec les législations des pays hôtes, nous avons contracté des assurances maladies pour les membres du personnel et leur famille dans les deux Centres régionaux de post-production.

Seul le cas de Niamey n'a pu être réglé pour le moment. Le CIRTEF prendra en charge les frais pharmaceutiques et d'hospitalisation suivant le règlement en vigueur à l'ORTN.

V) ACTIVITES TELEVISION

LES SERIES HARMONISEES

Nous poursuivons la politique des séries harmonisées tout en donnant plus de responsabilités à nos organismes membres pour le choix des thèmes et des scénarii.

«Rencontres»

Dix productions de qualité ont été complétées dans le cadre de la série «Rencontres» dont je vous rappelle l'origine. Sous le titre de travail «Planète jeunes talents», le CIRTEF, en collaboration avec la coopération suisse, voulait permettre à de jeunes réalisatrices africaines d'avoir accès à des moyens de production et à des formations visant à la production de documentaires-portraits. L'écriture du scénario, le pré-montage et le montage ont profité de l'encadrement de formateurs. De plus, comme c'est le cas pour toutes les séries, les monteurs des organismes membres participant à la série ont accompagné les réalisatrices lors de la post-production.

«Art-tisans»

En juin 2002, le CIRTEF lançait l'idée d'une nouvelle série portant sur l'artisanat et ses perspectives d'ouverture sur des formes plus poussées d'expression proprement artistique. Des quelque trente projets soumis par les membres du CIRTEF, dix ont été retenus. Les réalisateurs ont été convié à une session d'écriture de scénario qui s'est déroulé à Cotonou en septembre 2002. Les tournages ont eu lieu entre septembre et novembre. Une session d'évaluation des maquettes s'est tenue à Niamey en décembre. À la suite de cet exercice, deux productions trop éloignées des objectifs initiaux ont été éliminées et quelques réalisateurs ont dû procéder à du tournage complémentaire. La post-production a débuté en janvier 2003.

«Les porte-bonheur»

Une série proposée par notre conœur la CTF sur des personnages volontaires et rendant service à autrui.

«Les Cités d'Afrique»

Lors du SEFOR de Niamey, une nouvelle approche a été décidée. Au lieu de confier la rédaction de la série à trois historiens (qui n'ont jamais répondu à nos sollicitations), nous allons faire travailler les réalisateurs des organismes membres avec les historiens nationaux.

Enfin, les directeurs des programmes ont, lors du 12^{ème} SEFOR, proposé une nouvelle série «Les jeux et jouets traditionnels».

TV5

Le CIRTEF continue de conforter la présence des images du Sud sur TV5.

Comme on le sait cette présence est passée de 8 h mensuel (1991) à 11 h mensuel ces dernières années.

Cette programmation concerne nos émissions :

- « Reflets Sud »
- « Rêves en Afrique »
- « Afrique Plurielle »
- « Le cinéma africain »
- et « Le documentaire »

Il faut mentionner que « Reflets Sud » est reprise sur l'ensemble des réseaux de TV5, y compris sur TV5 Asie d'où elle avait été écartée un certain temps.

L'émission est également reprise par la RTBF sur la 2^{ème} chaîne (La Deux) et sur la RTBF Satellite.

Le film africain diffusé le dernier dimanche de chaque mois connaît trois passages sur TV5 Afrique. Il arrive qu'un film africain soit repris sur l'ensemble des réseaux.

Enfin, il faut signaler que TV5 Québec-Canada a programmé dans sa grille d'automne notre série « Franc-Parler » qui est diffusée dans le cadre de l'émission « Afrique Plurielle » diffusée jusqu'à maintenant seulement sur TV5 Afrique.

Ci-joint la programmation.

Diffusion de « Reflets Sud » sur la RTBF et sur tous les réseaux de TV5 2002-2003

RTBF 2	samedi	à 23h	
RTBF Sat	mardi	à 09h10	
	Jeudi	à 17h	
TV5 AFRIQUE	vendredi	à 20h03	(heure de Dakar)
	samedi	à 11h03	(heure de Dakar)
TV5 EUROPE	samedi	à 12h03	(heure de Paris)
TV5 QUEBEC	samedi	à 13h	(heure de Montréal)
	lundi	à 03h	(heure de Montréal)
TV5 AMERIQUE LATINE	samedi	à 18h30	(heure de Buenos Aires)
TV5 ETATS UNIS	samedi	à 16h30	(heure de New York)
TV5 ORIENT	lundi	à 22h	(heure de Ryad)
	Mercredi	à 02h	"
TV5 ASIE	mercredi	à 15h03	(heure de Bangkok)
	Mercredi	à 02h30	"

Diffusion de « Rêves en Afrique »

TV5 AFRIQUE	mercredi	à 12h30	(heure de Dakar)
	vendredi	à 16h30	(heure de Dakar)
TV5 QUEBEC	samedi à 14h30		(heure de Montréal)

Diffusion "Franc Parler"

TV5 QUEBEC	samedi à 12h15	(heure de Montréal)
------------	----------------	---------------------

Diffusion des documentaires sur TV5 Afrique

mardi	à 20h05	(heure de Dakar)
mercredi	à 04h	"

Diffusion de « Afrique Plurielle » sur TV5 Afrique

Premier lundi de chaque mois	à 20h05	(heure de Dakar)
Deuxième samedi de chaque mois	à 11h03	"

Diffusion de films africains sur TV5 Afrique

Dernier dimanche de chaque mois	à 21h05	
Le lundi suivant	à 17h30	"
Le mardi suivant	à 09h03	
Mercredi	à 13h	
18.02.03		

Un travail de sensibilisation et de formation est déployé par le CIRTEF afin d'accroître la production du Sud autant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif malheureusement. Cette production de bonne qualité n'est pas en langue française et il faut redresser la barre.

Sans doute que le Centre de Production et de Formation ouvert récemment par le CIRTEF à Niamey y contribuera.

ECHANGES DE PROGRAMMES

En 2002, tous les programmes contenus dans les catalogues TV du CIRTEF et AIF/CIRTEF ont été acheminés aux organismes membres via CFI/Pro ou par d'autres voies pour les organismes qui ne sont pas dans le champ de couverture du satellite.

Il faut y ajouter les films suivants ayant reçu un financement du Fonds Francophone de Production Audiovisuelle du Sud et représentant un volume de 50 heures :

- 100 % ARABICA de Mahmoud ZEMMOURI (1997)
- BENT FAMILIA de Nouri BOUZIE (1997)
- LES CAPRICES D'UN FLEUVE de Bernard GIRAudeau (1996)
- LA PROMESSE de Luc & Jean-Pierre DARDENNE (1996)
- CORPS PLONGES de Raoul PECK (1997)
- LES SILENCES DU PALAIS de Moufida TLATLI (1994)
- LA REVANCHE DE LUCY de Henryk J. MROZOWSKI (1997)
- TABLEAU FERRAILLE de Moussa Sene Absa (1996)
- CHEVAUX DE FORTUNE de Jillali FERHATI (1995)
- KINI ET ADAMS de Idrissa OUEDRAOGO (1997)
- LALLA HOBBY de Mohamed A. TAZI (1997)
- TAAFE FANGA de Adama DRABO (1997)
- LES AMIS DE HIER de Hassan BENJELLOUN (1997)
- PIECES D'IDENTITE de Mweze NGANGURA (1998)
- ESSAIDA de Mohamed ZRAN (1996)
- TGV de Moussa TOURE (1999)
- BUUD YAM de Gaston KABORE (1996)
- FARAW - (UNE MERE DE SABLE) de Abdoulaye ASCOFARE (1997)
- IL ETAIT UNE FOIS BEYROUTH de Jocelyn SAAB (1994)
- SILMANDE de S. Pierre YAMEOGO (1998)
- NO MAN'S LOVE de Nidhal CHATTA (2000)
- FRAGMENTS DE VIE de François WOUKOACH (2000)
- CLANDO de Jean-Marie TENO (1996)
- LA TERRE DES AMES ERRANTES de Rithy PANH (1999)
- DJIB de Jean ODOUTAN (2000)
- L'IMMEUBLE de Vient LINH (1999)

Si au SEFOR de Dakar, ce sont près de 223 heures de programmes qui ont été échangés, à Niamey, cet échange s'est levé à 388 heures (663 programmes).

Le CIRTEF a commencé à faire parvenir ces programmes à tous les organismes membres, toujours via CFI Pro.

Une concertation a lieu entre le CIRTEF et CFI en vue de rendre plus efficace ces échanges.

VI) ACTIVITES FORMATION

Depuis la Conférence générale de Montreux en avril 2001, ce sont 324 agents des télévisions du Sud qui ont suivi une formation du CIRTEF. L'ensemble des 42 formations dispensées pendant ces deux ans représente *5.205 jours ouvrables/homme de formation*.

Vingt pays ont été concernés, à des titres divers par ces formations. Si les « formactions » dans les Centres Régionaux de Yaoundé et de Cotonou ainsi que les formations ponctuelles ont continué comme par le passé, ce sont essentiellement les formations touchant au numérique réalisées avec l'appui de la Communauté Européenne qui ont provoqué l'implosion du nombre de formations. Celles-ci étaient destinées à l'Afrique de l'Ouest, ce qui explique également le nombre élevé d'agents formés dans les pays de cette sous-région.

Ajoutons également que ce projet important a permis au CIRTEF d'acquérir pour 145.000 Euros de matériel qui continueront à servir aux futures formations.

Des syllabus ont été remis à chaque participant et nous avons étendu cette pratique à l'ensemble des formations.

De plus, un cahier des charges que nous affinerons encore au vu de cette première année expérimentale, a été signé avec chaque radio-TV participante.

Les formations soutenues par la Communauté Européenne ont été évaluées par un expert indépendant qui s'est montré très favorable à l'action du CIRTEF.

Fort de cette évaluation, nous avons remis à la Communauté Européenne un nouveau projet étalé *sur trois ans* qui touchera l'ensemble de nos membres dans les pays ACP (Afrique + Haïti).

Si ce dossier a de fortes chances d'aboutir avant la fin 2003, les crédits de formation de la Communauté Française de Belgique ont été gelés suite à la diminution de crédits du pouvoir fédéral. Seule une formation au montage virtuel est programmée au Burundi.

Néanmoins, grâce à nos partenaires de la Société Radio-Canada, de France Télévision et la Télévision Suisse Romande, nous avons pu programmer 4 autres formations d'ici juin 2003 dont 3 au Centre Régional de Production et de Formation de Niamey.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES FORMATIONS
DE LA CONFERENCE GENERALE DE MONTREAUX (2001)
A CELLE DE GRAND BAIE (2003)**

BIENNUM 2001 - 2002

PAYS	MATIERES ENSEIGNEES	NOMBRE D'AGENTS FORMES	HOMMES/ JOURS OUVRABLES
BENIN	Montage virtuel	12	240
	Montage et mixage son	11	165
	Journalistes Radio	14	280
	Scénarisation	4	60
	Réalisation Radio	2	30
	Gestion de la production	2	30
	Archivage	1	4
	Post-Production	8	104
	Total	54	
BURKINA FASO	Prise de son	13	195
	Montage virtuel	6	120
	Scénarisation	2	30
	Gestion de la production	2	30
	Archivage	1	4
	Technico-artistique	4	80
	Réalisation Radio	4	60
	Post-production	2	30
	Total	34	
CAMEROUN	Post-production	4	52
	Total	4	
CENTRAFRIQUE	Scénarisation	2	30
	Total	2	
CONGO B.	Prise de vues	20	300
	Post-production	2	26
		Total	22
CONGO K.	Prise de son et mixage numérique	14	210
	Scénarisation	4	60
	Post-production	2	26
		Total	20

COTE D'IVOIRE	Scénarisation	2	30
	Gestion de la Production	2	30
	Réalisation Radio	2	30
	Archivage	1	4
	Post-production	4	52
	Total	11	
DJIBOUTI	/	/	/
GABON	Scénarisation	1	15
	Post-production	2	26
	Total	3	
GUINEE	Prise de son et mixage numérique	10	150
	Scénarisation	2	30
	Post-production	6	78
	Total	18	
ILE MAURICE	Archivage	1	4
	Post-production	4	52
	Total	5	
MADAGASCAR	Post-production	6	78
Total	6		
MALI	Montage virtuel	10	200
	Scénarisation	4	60
	Gestion de la production	2	30
	Technico-artistique	4	80
	Post-production	6	78
	Total	26	
MAURITANIE	Scénarisation	1	15
Total	1		
NIGER	Informatique	10	100
	Prise de son et mixage numérique	10	150
	Scénarisation	2	30
	Gestion de la production	2	30
	Technico-artistique	8 (à 2 reprises)	320
	Montage virtuel	4	160
	Réalisation Radio	9	135
	Outils TV	10	30
	Total	58	

SENEGAL	Informatique	10	100
	Montage virtuel	10	200
	Scénarisation	2	30
	Réalisation Radio	2	30
	Archivage	1	4
	Post-production	2	26
		Total 27	
TCHAD	Scénarisation	2	30
	Archivage	1	4
	Post-production	2	26
		Total 5	
TOGO	Scénarisation	2	30
	Post-production	4	52
		Total 6	
TUNISIE	Archivage	1	4
		Total 1	
VIETNAM	Prise de son	16	320
	Post-production	2	26
		Total 18	

2003

PAYS	MATIERES ENSEIGNEES	NOMBRE D'AGENTS FORMES	HOMMES/ JOURS OUVRABLES
BURUNDI	Montage virtuel	8	160
		Total 8	
NIGER	Technico-artistique	8 (à 2 reprises)	320
	Montage virtuel	4	160
		Total 12	
			TOTAL 5.205

EVALUTATION DES FORMATIONS EN 2002

Tout comme le CIRTEF a préparé ses formations à partir de la situation réelle des RTV (visite dans chacune d'entre elles, analyse du matériel existant, convention entre chaque RTV et le CIRTEF) et des besoins exprimés dans des enquêtes préalables, il a tenu de la même façon à la meilleure évaluation des formations C.E. pour ajuster au mieux les prochaines.

C'est ainsi qu'en plus des rapports de stage habituel des formateurs, nous avons voulu en accord avec la C.E. organiser une évaluation faite par un consultant extérieur choisi par la C.E (M.G. COURREGES).

Voici la synthèse des constats et recommandations.

1. Constats

- Les formations proposées correspondent à un réel besoin en Afrique et ont été fort appréciées tant par les stagiaires que par les Directeurs des R.TV.
- Internet et les outils numériques deviennent incontournables en Afrique.
- Toutes les radios et TV ont investi ou ont des plans d'investissement importants en numérique.
- Les bases nécessaires au travail sur ordinateur ont été assimilées par tous en des temps variables en fonction de la connaissance que chacun pouvait avoir de l'informatique. Les connaissances de base devraient être acquises en préalable aux stage du CIRTEF.
- Les stages doivent s'adresser en priorité à du personnel jeune et les femmes doivent être dûment représentées.
- Le choix de formation avec du matériel numérique amené par le CIRTEF est un choix judicieux.
- Il est nécessaire de tenir compte des investissements réalisés par les radios-TV pour choisir les pays d'accueil. Les projets d'investissements ne suffisent pas. Nous devons avoir la certitude que le matériel soit effectivement dans les radios-TV avant les formations.
- Les formations ont eu un « impact » sur la motivation et la mobilisation des stagiaires à qui on restituait de réelles responsabilités et une crédibilité professionnelle.
- Les formations ont influé sur le comportement et la méthodologie de travail des stagiaires dans le travail quotidien. Ils sont devenus beaucoup plus rigoureux et exigeants face à la qualité des émissions.
- Des changements sensibles ont été enregistrés à l'antenne notamment en Guinée.
- Un esprit d'ouverture plus grand tourné vers l'extérieur et notamment vers les pays voisins a été constaté.
- Le sérieux du travail de sélection effectué en amont s'est révélé très positif.

- L'accent a été mis sur l'importance des formations à la scénarisation et à la production à côté des formations purement techniques.
- Si le niveau des stagiaires reste souvent hétérogène, tous ont beaucoup appris tant au niveau théorique que pratique. Tous les stagiaires en montage virtuel tant en son qu'en image sont capables de mener une post-production complète.
- Les stagiaires ont acquis une réelle démarche artistique. Quelle que soit sa fonction, tout membre d'une équipe de production se doit de veiller à l'esthétique de la réalisation.
- Le travail à partir de projets concrets en réalisation et en production a donné de très bons résultats et est à maintenir. Les formations ont débouché sur des scénarii qui ont été déposés au Fonds Francophone d'Aide à la Production du Sud. Une dizaine ont été retenus et subventionnés.
- Dans l'ensemble, les objectifs de toutes les formations ont été atteints.
(Réalisation des dossiers à présenter au Fonds d'Aide à la Production du Sud pour les réalisateurs et les productions, réalisations de courtes post production pour les techniciens). Deux formateurs (technique du montage virtuel) ont soumis les stagiaires à un test de connaissance avant et après la formation.
Noté de 35 à 60% au départ, ils ont réussi un résultat de 65 à plus de 80% en fin de stage.
- Les formateurs techniques ont consacré beaucoup de temps - mais c'était essentiel - aux explications d'exploitation du matériel.
- Pour presque tous les stagiaires, il s'agissait d'une découverte du matériel numérique.
Si nous pouvons affirmer que la grande majorité maîtrise les bases, certains devront encore découvrir la sophistication du matériel (soit par une formation plus pointue, soit par une recherche personnelle en s'appuyant sur les syllabus qui ont été remis).
A titre d'exemple, si tous les mixeurs son sont capables de travailler sur quatre pistes son ; tous ne peuvent maîtriser en trois ou quatre semaines 16 ou 24 pistes son.
De même, si tous les monteurs image peuvent travailler sur du matériel virtuel, tous ne ne sont pas capables de jongler avec l'infographisme.
- L'appui du portable (Mac ou PC) s'est révélé indispensable.
- La plupart des stagiaires auraient souhaité une durée plus longue à leur formation.
De notre côté, au contraire, cette durée de 3 à 4 semaines nous semble un maximum pour ne pas priver une radio ou une télévision de toute une catégorie d'agents de la production. Par ailleurs, c'est une excellente durée pour obtenir des formateurs aussi qualifiés et expérimentés, ceux-ci pouvant difficilement quitter leur travail pour une plus longue période.
- L'accueil reçu par les formateurs dans les Radios et TV a été en tout point remarquable.

2. Recommandations

- Une intensification des formations est souhaitée par la majorité des RTV ainsi que l'ouverture à de nouvelles matières (comme la maintenance via le net et l'archivage).
- Une formation basique notamment en informatique est nécessaire avant nos formations.
- Les ordinateurs portables se sont révélés d'une grande utilité (accès à Internet, recherche de documents, rédactions de documents...)
D'où l'utilité d'en prévoir quelques-uns de plus dans les prochaines formations.
- La création d'un forum sur Internet avec des questions/réponses serait utile pour aider à la résolution des problèmes techniques.
Il est à noter que certains formateurs restent en contact par e-mail avec leurs stagiaires.
- La continuation des stages nationaux, sur site, pour les matières les plus techniques est mise en exergue.
- Après les formations techniques, les stagiaires doivent pouvoir avoir accès régulièrement au matériel numérique. Si celui-ci est en nombre restreint, il conviendrait d'organiser des tournantes pour que tous puissent l'utiliser.
- Il est souhaitable d'organiser des formations technico-artistiques pour des équipes complètes de production (réaliseurs-journalistes, cadreurs, preneurs de son, réalisateurs).
- L'ouverture à des formateurs du Sud a été appréciée. Il serait bon de l'intensifier.
- Les investissements en matériel à venir pour les formations doivent s'orienter vers plus de matériel portable de qualité et ainsi réduire les coûts de transport.
- Les métiers de réalisation et de production étant fort liés en Afrique, les réalisateurs souhaitent une formation complémentaire en production et inversement les producteurs désirent recevoir une formation à la scénarisation.
- Le cahier des charges établi avec les radios-TV est une excellente base de travail. Il reviendra au CIRTEF de l'améliorer au vu de cette première expérience et des recommandations et constats repris ci-dessus.

VII) ACTIVITES RADIO

Comparativement à l'année 2001, les activités Radio du CIRTEF ont pu reprendre un rythme normal en 2002. Les raisons en sont :

- l'arrivée de Kertin Claeys, détachée au CIRTEF à mi-temps par la RTBF,
- le rôle plus actif de la Commission Radio grâce à l'implication de son président et des membres de la Commission.

LA SERIE HARMONISEE 2001-2002

La série harmonisée 2001 sur le thème « L'eau » n'ayant pu être réalisée, a été remise en chantier en 2002. Neuf productions ont été réalisées par :

- l'ORTM (Madagascar), 23 min.
- la RTS (Sénégal), 27 min.
- la RNB (Burkina Faso), 23 min.
- la RTI (Côte d'Ivoire), 24 min.
- La Voix du Vietnam (Vietnam), 30 min.
- La RTBF (Belgique), 30 min.
- La RTM (Maroc), 20 min.
- La RTCI (Tunisie), 26 min.
- Et Radio France, la SRC (Canada) et la RNB (Burkina Faso) : coproduction dans le cadre du jumelage Ouagadougou-Chicoutimi-Périgueux, 69 min.

Total : 4h32 de programmes

Les copies de ces émissions seront envoyées à tous les membres radio du CIRTEF dans le courant du 1^{er} trimestre 2003.

Le CIRTEF éprouve des difficultés à motiver ses membres pour ce type d'activité et à recueillir des émissions.

On peut constater, d'autre part, une grande disparité dans les supports et les qualités sonores des émissions envoyées, ce qui engendrent des difficultés de copie.

Enfin, malgré des appels répétés, le CIRTEF n'a aucune information sur la diffusion de ses programmes.

Une étude est donc en cours sur le choix des thèmes et la diffusion de la série harmonisée.

LE MARCHE DES ECHANGES 2001

Le secteur radio du CIRTEF a assuré la duplication, l'envoi et le suivi des émissions provenant du Marché des échanges 2001. Six radios (RTCI, Société Radio-Canada, France Bleu Périgord, Radio France, RTS, CIRTEF : programmes réalisés dans le cadre des formations) ont proposé 23 programmes (21h12).

Six organismes ont souhaité bénéficier de ces programmes pour une durée totale de 89h17 :

- Radiodiffusion de Lomé (Togo) : 14 programmes
- RTI (Côte d'Ivoire) : 19 programmes
- ORTG (Guinée) : 12 programmes
- RTBF (Belgique) : 5 programmes
- RTS (Sénégal) : 23 programmes
- RTM (Maroc) : 23 programmes

Cette matière a été envoyée aux organismes membres le 15 juillet 2002.

LE MARCHE DES ECHANGES 2002

Le CIRTEF a demandé, récolté et archivé les émissions pour le marché des échanges 2002. Dix organismes proposent 57 programmes pour une durée de 70 heures :

- SRC (Canada)
- RCI (Radio Canada International)
- RTI (Côte d'Ivoire)
- Radio France
- MBC (Île Maurice)
- ORTM (Mali)
- ORTN (Niger)
- RTS (Sénégal)
- RNT (Tchad)
- RTCI (Tunisie)

Ces programmes ont été présentés dans le catalogue 2002 lors du SEFOR à Niamey.

La copie des émissions sera envoyée dans le courant du premier semestre 2003 aux organismes demandeurs (bon de commande joint au catalogue).

La demande d'envoi de ces programmes sur CD ou DAT n'a pas toujours été respectée, ce qui engendre des difficultés de copie pour le CIRTEF et parfois un son de moindre qualité.

D'autre part, même si le CIRTEF peut constater le vif succès de l'entreprise d'échanges en 2002, les organismes producteurs de programmes restent encore assez peu nombreux au regard du nombre d'organismes membres.

Enfin, le CIRTEF est actuellement incapable de mesurer le taux de diffusion des programmes offerts. Une étude est en cours sur ce point.

L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU MATERIEL RADIO

Avec l'aide de la Communauté Européenne, le CIRTEF a pu acquérir du matériel audionumérique NETIA (3 stations de montage dont un serveur). Ces stations permettent essentiellement le montage Info et multipiste. Elles sont équipées d'un graveur de CD et de lecteurs de cartes PCM CIA.

Le CIRTEF a acquis aussi un NAGRA numérique, une petite table de mixage et différents types de micros.

Ce matériel a servi, en tout ou en partie, lors de formations au Burkina Faso, en Guinée, au Niger et en République Démocratique du Congo.

Il est installé de manière permanente dans le nouveau Centre de production du CIRTEF à Niamey depuis le SEFOR 2002.

LES JUMELAGES RADIO

- En ce qui concerne le jumelage « Ouagadougou-Chicoutimi-Périgueux » qui s'est clôturé en 2002 avec succès, la RNB a demandé le renouvellement de la collaboration avec les mêmes partenaires. Une proposition est faite que la collaboration se poursuive de manière amicale et non dans le cadre du renouvellement d'un jumelage.
- Un nouveau jumelage a été concrétisé entre Dakar, Moncton et Bordeaux. L'accord a été signé lors du SEFOR 2002 à Niamey.
- Un autre jumelage est en cours de concrétisation entre Winnipeg, Alsace et Niamey sur le thème « Arts et Sports » en vue des Jeux de la Francophonie qui auront lieu à Niamey en décembre 2005.
- Le CIRTEF a reçu différentes demandes de jumelages de la part de l'ORTM -chaîne 2 (Mali), la RTCI (Tunisie), la RCA (Centrafrique).

LE CANAL EDUCATIF FRANCOPHONE

En 2001-2002, les contacts ont été maintenus de manière régulière avec le Canal Educatif Francophone. Le Canal Educatif Francophone étant en restructuration, le CIRTEF attend de voir quelles sont les nouveaux axes de travail de l'organisme pour définir des actions communes.

LE « CIRTEF EN BREF »

Trois numéros en 2001 et cinq numéros (dont un double numéro) du « CIRTEF en bref » ont été envoyés en 2002 aux organismes membres.

Le secteur Radio du CIRTEF a fait de nombreuses fois appel à ses membres (lors des conférences téléphoniques de la Commission Radio) pour que ceux-ci « alimentent » le journal du CIRTEF. Le CIRTEF a obtenu très peu de résultats, ce qui engendre des difficultés dans la confection du journal.

D'autre part, le « CIRTEF en bref » ne concernant pas que la Radio, le Secrétariat général souhaite l'aide de tous ses membres pour alimenter chaque édition d'articles les concernant.

LE SITE WEB

Le CIRTEF a entrepris une remise à jour et un développement de son site WEB, conjointement à la mise en place d'un site EXTRANET.

VIII) SEFOR 2002

Le Douzième SÉFOR s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles compte tenu de certaines difficultés d'ordre pratique auxquelles nous avons été confronté : la proximité des fêtes de fin d'année, la faible fréquence des vols sur Niamey et le nombre limité de chambres d'hôtel dans cette ville. Grâce à l'enthousiasme et la disponibilité de notre hôte, l'ORTN, les participants, qui étaient encore cette année en nombre record, ont pu bénéficier des nombreuses conférences, réunions et autres activités inscrites au programme.

Bien que certaines présentations aient été jugées plutôt faibles, l'ensemble des exposés, des conférences et des débats était de bon niveau. Le thème choisi en 2002 ouvrait la porte à un grand nombre de sous-thèmes parfois très différents ou très éloignés les uns des autres. Une évaluation sommaire nous indique qu'il aurait été utile d'avoir un fil conducteur et une définition plus précise des sous-thèmes proposés. Tout en reconnaissant l'intérêt de l'exposition technique, on a regretté le petit nombre d'exposants et surtout l'absence de matériel.

IX) PROJET AIME

Des fonds ont été dégagés que ce soit par le CIRTEF ou par les membres du Consortium pour que comme promis, la maquette du projet AIME soit présentée lors du Pré SEFOR et du SEFOR.

Maintenant que nous sommes à la croisée des chemins, passés de la recherche à l'exécution industrielle, il est temps de faire le point. Comme je ne suis pas un spécialiste, j'ai demandé à deux personnes de bien vouloir étudier le dossier et de faire un rapport d'évaluation et de politique à tenir à l'avenir.

X) CONFERENCE GENERALE

A l'invitation de la MBC (Île Maurice) et en accord avec elle, la Conférence générale aura lieu les 25 et 26 avril 2003.

Une réunion du Bureau aura lieu le 24 avril 2003, alors que le Conseil de Coopération de TV5 Afrique aura lieu le 28 avril 2003.

Les rapports des deux Bureaux (Montréal et Bruxelles) ont été adoptés dans leur totalité et à l'unanimité par la XIIIème Conférence générale.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL ET APPROBATION

Monsieur Abdelkader Marzouki a fait le bilan des douze années qu'il a passées au CIRTEF. Il a aussi présenté des images sur les acquis du CIRTEF, les trois Centres régionaux (Cotonou, Yaoundé et Niamey) et il a mis en évidence la nécessité de créer un centre régional pour l'Afrique de l'Est. La MBC, d'ores et déjà, se porte candidate pour abriter ce futur centre.

Le Secrétaire général a, en outre, montré des exemples de programmes réalisés par le CIRTEF et diffusés sur TV5.

Il a terminé son allocution en rappelant que pour l'année 2002, le Secrétariat général du CIRTEF a organisé 5.208 jours de stages de formation professionnelle.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au moment où j'abandonne mon poste de Secrétaire général du CIRTEF, il ne s'agit plus pour moi de faire un rapport d'activités mais de faire le bilan de mon passage au CIRTEF.

Dans les propos qu'ils ont tenu devant les membres du Bureau de direction les 27 et 28 juin 1990 à Paris, monsieur René Schenker, alors Secrétaire général du CIRTEF, a déclaré, je cite : « Au sujet de la situation financière du CIRTEF, je dois apporter quelques précisions qui permettront de mieux saisir les raisons pour lesquelles la situation arrêtée au 31 décembre 1989 présentait un déficit incroyable ! » Monsieur Schenker poursuit : « En juin de la même année, lors de la Conférence générale à Bruxelles, j'avais présenté une situation financière équilibrée. Aussi, six mois plus tard (mais en ne l'apprenant qu'au début du mois de mars 1990), je découvrais une situation que certains ont même qualifié de « catastrophique » fin de citation. L'héritage était donc lourd. Le déficit accumulé atteignait près de 213,000 SFR.

Mesdames, Messieurs, je ne reprendrai pas devant vous toutes les raisons qui ont conduit à cette situation « catastrophique » des finances du Conseil. Je tenais seulement à ce que vous sachiez dans quel état j'ai trouvé le CIRTEF.

Le déplacement du siège de Genève à Bruxelles en 1991 a été presque kafkaïen. Donc, l'installation à Bruxelles n'a pas été de tout repos malgré la grande assistance de la RTBF et les locaux mis à notre disposition. Je vous épargnerai certains détails.

Je puis affirmer devant vous, non sans une pointe de fierté, qu'en douze ans de gestion, j'ai pu redresser les comptes du CIRTEF et que mon successeur pourra disposer d'assez de fonds pour continuer à mener des actions sur une certaine période. Tout le monde pourra se reporter au rapport financier figurant dans les documents de travail.

Au cours de ces douze années, nous nous sommes rapprochés de certaines organisations internationales poursuivant des objectifs similaires aux nôtres. En conformité avec notre plan d'actions et en application des statuts, nous avons signé des accords de coopération avec la

Communauté des Télévisions Francophones (CTF), les Radios Francophones Publiques (RFP) et l'Arab States Broadcasting Union (ASBU).

De plus, afin de faciliter l'implantation et le fonctionnement de nos centres, nous avons signé des accords de siège avec le Bénin, le Cameroun et le Niger.

Concernant la diffusion des programmes du CIRTEF sur TV5, en 1990, cette diffusion était de 6 heures par mois. Aujourd'hui, le CIRTEF diffuse 11 heures de programmes par mois. Au départ, la programmation sur TV5 ne concernait que « Reflets, images d'ailleurs » (devenue plus tard « Reflets Sud »). Progressivement, nous avons étendu cette programmation à « Rêves en Afrique », « Afrique plurielle », un documentaire du Sud par semaine et un film africain par mois.

Les échanges de programmes entre nos organismes membres ont atteint un volume de 380 heures en 2002 sans compter l'envoi à nos organismes membres du Sud de près de 90 heures de films financés par le Fonds Francophone Audiovisuel du Sud.

Le SÉFOR né en 1991, sous l'impulsion de monsieur Robert Stéphane, ancien Président du CIRTEF, n'a cessé de croître d'année en année pour atteindre aujourd'hui une telle dimension au point qu'il convient de resserrer un peu les choses et de les redimensionner.

Le lancement des séries harmonisées, qui a coïncidé avec la création du Centre de post-production de Cotonou en 1995, a permis de former de nombreux réalisateurs du Sud.

Il faut rappeler que le CIRTEF a pu créer ce centre de Cotonou, et plus tard, en 1998, celui de Yaoundé, grâce à l'appui de l'AIF et de l'UNESCO. Que ces deux institutions soient remerciées.

La récente création du Centre Régional de Production et de Formation de Niamey (décembre 2002), centre qui a pu voir le jour grâce à l'appui de la TSR et de la Coopération Suisse, permet déjà de poursuivre notre action de formation des agents du Sud.

À ce jour, nous avons pu lancer huit séries, une neuvième en préparation et deux en projet. Il s'agit dans l'ordre de :

- Habitat traditionnel (59 productions)
- Instruments de musique (13 productions)
- Contes et légendes (8 productions)
- 50... et un monde (34 productions)
- Affaires de goûts (18 productions)
- Rencontres (10 productions)
- Développement (12 productions)
- Art-tisans (7 productions et 10 en préparation)
- Porte-bonheur (en préparation)
- Cité d'Afrique (en projet)
- Les jeux et jouets traditionnels en Afrique (en projet)

Le CIRTEF produit aussi une émission intitulée « Franc parler » production dans laquelle il essaie d'impliquer les télévisions du Sud.

Parallèlement à ces « formactions » qui accompagnent les séries, le CIRTEF a également fait de la « formation » en prise de vue et en prise de son au niveau de nombreux organismes membres en télévision et en radio.

Dès 1996, le CIRTEF a entrepris de développer des actions de jumelages triangulaires regroupant des organismes membres du Nord et du Sud que ce soit en télévision ou en radio. Ces jumelages ont permis la réalisation de nombreux projets de coopération, qu'il s'agisse de coproductions, de formation ou de don de matériel.

Le bulletin « CIRTEF en bref », publié depuis 1995, constitue une sorte de trait d'union entre nos organismes membres.

Depuis maintenant cinq ans, le CIRTEF, dans le cadre d'une collaboration avec l'AIF, est présent dans des marchés internationaux aussi importants que le MIP-TV et le MICA. Le CIRTEF est aussi présent dans plusieurs festivals de cinéma et de télévision, notamment ceux de la Francophonie. C'est d'ailleurs à l'occasion du FESPACO que le CIRTEF remet un prix...

Le CIRTEF a consolidé sa place comme représentant des Télévisions du Sud auprès de TV5. Non seulement nous participons à tous les comités de programmes et au Conseil de coopération de TV5 Afrique, mais nous siégeons en tant qu'observateur au Conseil d'administration de TV5 Monde et au Conseil de Coopération de TV5 Québec-Canada respectant en cela la mission qui nous a été confiée par le Sommet de Chaillot de représenter toutes les télévisions du Sud au sein de la chaîne internationale francophone.

Il faut souligner que si le CIRTEF a pu développer toutes ces actions, c'est grâce à l'appui en personnel et en logistique de la RTBF qui a accueilli le CIRTEF en 1991, à l'appui d'autres organismes membres, des coopérations, et grâce à l'appui de nombreux partenaires.

Enfin le cercle du CIRTEF s'est élargi avec l'arrivée de nouveaux membres, qu'ils soient actifs ou associés. Si à sa naissance le CIRTEF regroupait 34 chaînes de radio et de télévision, il regroupe aujourd'hui 46 organismes.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans faire quelques observations et suggestions.

- Le CIRTEF a atteint aujourd'hui une dimension due à la taille de ses activités. Il convient de le doter en ressources humaines suffisantes pour mener à bien ses activités car le personnel actuel est au bord de l'étranglement. Les détachements limités pénalisent les actions du CIRTEF. Il faut trouver les moyens de recruter du personnel permanent. Faute de quoi les modalités de financement du personnel détaché au CIRTEF et la durée de leur mandat doivent être revus de façon à pérenniser les actions du CIRTEF.
- Nous avons bien réuni un groupe de réflexion pour se pencher sur ce que peut être l'avenir du CIRTEF. Malheureusement, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. Il convient peut-être de reprendre une réflexion globale et prospective sur le devenir du CIRTEF. Cela va au delà des plans d'actions arrêtés par les différentes commissions.

- Avec la création de trois centres, il convient de trouver les moyens de les faire vivre car ces centres ont un rôle vital à jouer dans la relance de la production du Sud. La diversité culturelle que nous appelons de tous nos vœux passe par là.
- Enfin, il faut veiller à ce que le projet AIMÉ se développe conformément à nos souhaits car nous attachons une grande importance à la sauvegarde de la mémoire tant au Nord qu'au Sud.

ETUDE ET APPROBATION DES DERNIERS ETATS FINANCIERS CERTIFIES

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Denis Bossy, a lu son rapport.

Genève, le 24 mars 2003

Concerne : Rapport général du Commissaire aux comptes du CIRTEF
Comptes annuels au 31 décembre 2001 et 2002

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale de Montreux, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF, sur la base des documents qui m'ont été soumis.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2002.

Le contrôle a été effectué sur la base des normes comptables généralement admises en Belgique. Il m'a été permis d'examiner toutes les pièces comptables souhaitées.

J'ai constaté :

- que le bilan et le compte de résultats concordent avec la comptabilité ;
- que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude ;
- que le résultat et le bilan ont été établis conformément aux règles d'évaluation prévues dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtés d'exécution ;
- que toutes les pièces comptables ont fait l'objet d'une approbation par le Secrétaire général ;
- que la situation de trésorerie est conforme aux extraits de tiers.

Depuis quelques années, la situation financière du CIRTEF s'est améliorée. Le résultat de l'exercice 2002 se clôture par un excédent des produits de € 1'004,28. Il est dû à une extrême rigueur dans la gestion des dépenses qui se reporte sur l'ensemble des activités du CIRTEF. Compte-tenu des résultats des exercices précédents, le bénéfice net cumulé à reporter au 31 décembre 2002 s'élève à € 25'079,09.

Le déficit des années antérieures a entièrement été résorbé lors de la clôture des comptes au 31 décembre 1996 et depuis de légers bonus ont même pu être dégagés. Cette tendance s'est également confirmée lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2002.

Je rappelle aussi que le niveau d'encaissement des cotisations 2002 constitue l'un des éléments déterminant pour la situation de trésorerie ainsi que pour la couverture des frais de fonctionnement du CIRTEF. Il convient donc de maintenir les efforts entrepris pour l'encaissement des cotisations.

Afin de compléter mon rapport, vous trouverez en annexe un bref commentaire sur les différentes rubriques du bilan.

Considérations finales :

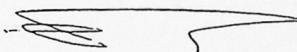
Sur la base des documents et pièces justificatives que j'ai examinés, je certifie que le bilan et compte de résultats clôturés au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 sont conformes aux pièces comptables.

Sur la base des documents qui vous sont présentés, ceux-ci vous permettent de vous faire une opinion correcte de la situation financière du CIRTEF.

Je recommande au Bureau d'approuver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et le comptable du CIRTEF pour la collaboration qu'ils ont manifesté à l'occasion de mon contrôle.

Denis Bossy



Commissaire aux comptes

Après lecture du rapport du Commissaire aux comptes, Monsieur Denis Bossy, l'Assemblée a adopté à l'unanimité, les derniers états financiers certifiés.

La XIIIème Conférence Générale donne décharge au Secrétaire général, Monsieur Abdelkader Marzouki.

BILAN ET COMPTES ANNUELS DE LA CONFÉRENCE CIRTEC LES 100000 francs

Le Bureau de direction présente les comptes annuels au 31 décembre 2002 présentant les résultats de l'activité et l'état des finances.

Il a été fait état préalablement au Bureau.

Le résultat de l'exercice 2002 est en déficit à 100 000 francs.
La trésorerie s'est élevée au 31 décembre 2002 à 7 000 francs, soit un peu moins que les disponibilités initiales.
Le Bureau de direction présente ces résultats pour information des membres et amis de la CIRTEC.
Le budget prévisionnel pour l'année 2003 a été approuvé par le Bureau.

Le Bureau de direction a également approuvé la répartition des cotisations au profit des associations qui ont contribué à l'ensemble de la collecte au cours de l'exercice 2002.

ANNEXE III :

La demande de la Conférence CIRTEC pour l'approbation de l'état des finances l'an dernier a été rejetée par le Bureau. L'état des finances a été approuvé par le Bureau de direction lors de la séance du 14 mai 2003.

RAPPORT DU BUREAU

sur l'état des finances

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

COMPTES ANNUELS JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2002

EXAMEN DES COMPTES ET APPROBATION POUR L'EXERCICE BIENNALE EN CE QUI CONCERNÉ L'EXCELLAIRE DES EXPÉDITIONS

Le Bureau a présenté le projet portant sur l'exercice 2003 et 2004. Les recettes prévues sont de 100 000 francs et les dépenses sont de 100 000 francs. Le Bureau a déclaré à ce poste qu'il indique 100 000 francs que le Bureau n'a pas de dépenses prévues. Le Bureau propose à la Conférence CIRTEC d'approver le budget pour l'exercice 2003 à hauteur de 100 000 francs. Le Bureau déclare également que l'excédent sera versé au fonds qui a été créé dans cette direction par les deux associations.

Les dépenses prévisionnelles sont également aux 100 000 francs. Le Bureau a aussi indiqué qu'il a été proposé de faire à disposition du personnel une contribution annuelle pour cette cause à hauteur de 100 000 francs. La CIRTEC a voté des expéditions afin d'assurer au péril son succès.

En conclusion de cet examen, le Bureau de direction recommande à la Conférence générale l'approbation du budget 2003-2004.

1. BILAN ET COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2002 AINSI QUE LES COMMENTAIRES DES ETATS FINANCIERS

Le Bureau de direction a examiné et discuté du bilan et du compte de résultats au 31 décembre 2002 présentés par M. Christian MAILLARD, rapporteur de la Commission des Finances.

Il en ressort principalement les points suivants :

- le résultat de l'exercice 2002 est positif et s'élève à 1.004,28 €.
 - la trésorerie s'est légèrement améliorée par rapport à l'exercice précédent, les valeurs disponibles se montant à 1.185.826,34 € .
- Le Bureau de direction se pose la question de savoir si le montant relativement élevé de ces avoirs en banque est adéquat.
- le total des cotisations encaissées en 2002 se chiffre à 253.829 € pour une prévision de 375.247 € ; le total cumulé des cotisations impayées étant de 1.385.653,22 €.

Le Bureau suggère, compte tenu des paiements effectués depuis plusieurs années que les dettes de trois membres portant sur la période 1981-1991 soient annulées : il s'agit du Burkina Faso, du Liban et du Vietnam. S'agissant du Niger qui a contribué largement à la réalisation du nouveau bâtiment de Niamey, c'est l'ensemble de sa dette au 31.12.2002 que le Bureau a proposé d'annuler.

A la demande de la Commission des Finances, le Secrétaire général du CIRTEF a présenté l'état des participations financières des membres du Consortium pendant toute la période de développement. Comme il a justifié les prévisions budgétaires inhérentes au projet Aimé pour l'année 2003.

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Denis Bossy a donné lecture de son rapport qui a recommandé au Bureau d'adopter les comptes au 31 décembre 2002 et de donner décharge au Secrétaire général.

3. EXAMEN DU PROGRAMME ET DU BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL EN CE QUI CONCERNE L'ECHELLE DES COTISATIONS

Le Bureau a présenté le projet portant sur l'exercice 2003 et 2004. Les recettes prévisionnelles 2003 se montent à 2.330.135,82 €. Les postes correspondant à des recettes incertaines à ce jour sont indiquées PM, de même que les salaires de certains détachés. Par ailleurs, le Bureau propose à la Conférence générale une augmentation des cotisations de 2,5% à compter de 2003. Enfin, le Bureau suggère de suspendre Vidéocam, membre de soutien qui n'a pas réglé ces trois dernières années les cotisations.

Les dépenses prévisionnelles sont équivalentes aux recettes. Le Bureau a noté avec satisfaction que si certains contrats de mise à disposition de personnel ont été reconduits, il convient pour ceux qui ne l'ont pas été que le CIRTEF arrête des dispositions afin d'éviter de mettre en péril son activité.

En conclusion de cet examen, le Bureau de direction recommande à la Conférence générale l'adoption du budget 2003-2004.

4. DIVERS

Le Bureau a évoqué et propose à la Conférence générale :

- qu'une prime de départ soit accordée au Secrétaire général. Cette prime est incluse dans les prévisions de dépenses 2003.
- que dans le cadre des réunions du Bureau, les membres du Sud pourraient se voir rembourser les frais de transport. Ces remboursements sont soumis aux conditions suivantes :
 - l'organisme membre doit être en règle de cotisations,
 - le remboursement se fera sur les tarifs obtenus par le CIRTEF et en classe économique.

ANNEXE IV :

BILAN DES COMPTES ANNUELS

ET RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2002 ET

EXAMEN DU COMMENTAIRE DES ETATS FINANCIERS

Bilan schéma abrégé BNB

Valeurs EUR

	Case	2002	2001
ACTIFS IMMOBILISES			
I. Frais d'établissement	20/28	54.493,74	36.658,60
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	20		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	21		
A. Terrains et constructions	22/27	<u>54.444,16</u>	<u>36.609,02</u>
B. Installations, machines et outillage	22		
C. Mobilier et matériel roulant	23	53.987,71	35.696,12
D. Location-financement et droits similaires	24	456,45	912,90
E. Autres immobilisations corporelles	25		
F. Immobilisations en cours et accompagnées versées	26		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	27		
	28	<u>49,58</u>	<u>49,58</u>
ACTIFS CIRCULANTS			
V. Crédances à plus d'un an	29/58	1.306.827,01	1.544.305,13
A. Crédances commerciales	29		
B. Autres créances	290		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	291		
A. Stocks	3		
B. Commandes en cours d'exécution	30/36		
VI. Crédances à un an au plus	37		
A. Crédances commerciales	40/41	121.000,67	409.671,61
B. Autres créances	40	16.938,60	339.217,30
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	41	104.062,07	70.454,31
IX. Valeurs disponibles	50/53		
X. Comptes de régularisation	54/58	<u>1.185.826,34</u>	<u>1.134.633,52</u>
TOTAL DE L'ACTIF	490/1		
	20/58	<u>1.361.320,75</u>	<u>1.580.963,73</u>

Bilan schéma abrégé BNB

Valeurs EUR

	Case	2002	2001
C A P I T A U X P R O P R E S			
I. Capital (ann. III)	10/15	79.523,25	60.683,83
A. Capital souscrit	10		
B. Capital non appelé	100		
II. Primes d'émission	101		
III. Plus-values de réévaluation	11		
IV. Réserves	12		
A. Réserve légale	13	54.444,16	36.609,02
B. Réserves indisponibles	130		
1. Pour actions propres	131		
2. Autres	1310		
C. Réserves immunisées	1311		
D. Réserves disponibles	132		
V. Bénéfice reporté	133	54.444,16	36.609,02
Perte reportée	140	25.079,09	24.074,81
VI. Subsides en capital	141		
	15		
P R O V I S I O N S E T I M P O T S D I F F E R E S			
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	16	906.472,01	1.078.764,31
B. Impôts différés	160/5	906.472,01	1.078.764,31
	168		
D E T T E S			
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17/49	375.325,49	441.515,59
A. De les financières	17		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	170/4		
2. Autres emprunts	172/3		
B. Dettes commerciales	174/0		
C. Acomptes reçus sur commandes	175		
D. Autres dettes	176		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	178/9		
A. Dettes à plus d'un échéant dans l'année	42/48	375.325,49	441.515,59
B. Dettes financières	42		
1. Etablissements de crédit	43		
2. Autres emprunts	430/8		
C. Dettes commerciales	439		
1. Fournisseurs	44	362.835,82	426.841,49
2. Effets à payer	440/4	362.835,82	426.841,49
D. Acomptes reçus sur commandes	441		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	12.489,67	14.674,10
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	12.489,67	14.674,10
F. Autres dettes	47/48		
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.361.320,75	1.580.963,73

Bilan schéma abrégé BNB

Valeurs EUR

	Case	2002	2001
Chiffre d'affaires (mention facultative)	70	394.955,50	395.596,59
Autres produits d'exploitation	71/4	1.775.577,75	1.206.805,99
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	1.843.146,43	1.427.275,31
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	327.386,82	175.127,27
Marge brute d'exploitation (solde négatif)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI,2)	62	(347.629,85)	(262.634,42)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	630		
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	(96.571,00)	(102.683,70)
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7	136.403,10	192.014,37
G. Autres charges d'exploitation	640/8		
H. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
 Bénéfice d'exploitation	70/64	19.589,07	1.823,52
 Perte d'exploitation	64/70		
II. Produits financiers	75	38.554,27	3.956,04
Charges financières	65	(57.139,06)	(4.652,72)
 Bénéfice courant avant impôts	70/65	1.004,28	1.126,84
 Perte courante avant impôts	65/70		
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles	66		
 Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	1.004,28	1.126,84
 Perte de l'exercice avant impôts	66/70		
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transferts aux impôts différés	680		
 IV. Impôts sur le résultat	67/77		
Bénéfice de l'exercice	70/67	1.004,28	1.126,84
Perte de l'exercice	67/70		
 V. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transferts aux réserves immunisées	689		

Bilan schéma abrégé BNB

Valeurs EUR

	Case	2002	2001
A. Bénéfice à affecter	70/69	25.079,09	24.074,81
Perte à affecter	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	<u>1.004,28</u>	<u>1.126,84</u>
Perte de l'exercice à affecter	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	<u>24.074,81</u>	<u>22.947,97</u>
Perte reportée de l'exercice précédent	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter	693	(25.079,09)	(24.074,81)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		
HORS BILAN	OUT		

Balance des comptes généraux

Valeurs EUR

Période 12/2002

Classement par Référence : de à 99999999

Catégories jusqu'à ZZ2

Sans les comptes non mouvementés

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
1	CPTES DE FONDS PROPRES + RESERVES						
13	RESERVE PR AMORT BXL	1.862,73 C	1.406,28	0,00	1.406,28	1.862,73	456,45 C
13400000	RESERVE PR AMORT CELL BENIN	30.450,67 C	51.828,39	67.418,07	51.828,39	97.868,74	46.040,35 C
13400011	RESERVE AMORT YAOUNDE	4.295,62 C	6.627,21	10.278,95	6.627,21	14.574,57	7.947,36 C
13400021	Total des comptes de classe 13	36.609,02 C	59.861,88	77.697,02	59.861,88	114.306,04	54.444,16 C
14	BENEFICE/PERTE REPORTÉ						
14000000	MOYENS A REPORTER	24.074,81 C	24.074,81	25.079,09	24.074,81	49.153,90	25.079,09 C
	Total des comptes de classe 14	24.074,81 C	24.074,81	25.079,09	24.074,81	49.153,90	25.079,09 C
16	PROV. POUR RISQUES ET						
16300002	PROV PRIX CIRTEF	13.386,25 C	0,00	0,00	0,00	13.386,25	13.386,25 C
16300004	PROV REUN INSTITUT	100.000,00 C	100.000,00	100.000,00	100.000,00	200.000,00	100.000,00 C
16300005	PROV TV5 AFRIQUE	75.900,00 C	35.889,20	2.181,59	35.889,20	78.081,59	42.192,39 C
16300007	PROV SEFOR	50.000,00 C	50.000,00	0,00	50.000,00	50.000,00	0,00
16300009	PROV CELL YAOUNDE	90.000,00 C	100.000,00	100.000,00	100.000,00	190.000,00	90.000,00 C
16300013	PROV UNESCO-WEB	28.150,12 C	28.150,12	7.000,00	28.150,12	35.150,12	7.000,00 C
16300019	PROV FORMATIONS	110.000,00 C	110.000,00	50.000,00	110.000,00	160.000,00	50.000,00 C
16300020	PROV PR PASSIF-SOCIAL	130.000,00 C	0,00	0,00	0,00	130.000,00	130.000,00 C
16300050	PROV PRJ ARCHIVAGE	100.000,00 C	110.000,00	110.000,00	110.000,00	210.000,00	100.000,00 C
16300055	PROV PROD HARMONISEES	120.000,00 C	151.000,00	126.000,00	151.000,00	246.000,00	95.000,00 C
16300100	PROV CRPF	100.000,00 C	110.000,00	100.000,00	110.000,00	200.000,00	90.000,00 C
16300105	PROV REC PUB TV5	11.327,94 C	0,00	57.565,43	0,00	68.893,37	68.893,37 C
16300109	PROV CELL COTONOU	150.000,00 C	160.000,00	130.000,00	160.000,00	280.000,00	120.000,00 C
	Total des comptes de classe 16	1.078.764,31 C	955.039,32	782.747,02	955.039,32	1.861.511,33	906.472,01 C
	Total des comptes de classe 1	1.139.448,14 C	1.038.976,01	885.523,13	1.038.976,01	2.024.971,27	985.995,26 C
2	FRAIS ETABLIS., CREANCES +						
23	INSTALLATIONS,MACH.,OUTILLA						
23100005	EQUIP TECHN TV5 AFRIQUE	21.508,38 D	0,00	0,00	21.508,38	0,00	21.508,38 D
23100011	CELL PSTPRO BENIN	306.722,33 D	67.418,07	0,00	374.140,40	0,00	374.140,40 D
23100021	CELL PSTPRO YAOUNDE	172.410,84 D	10.278,95	0,00	182.689,79	0,00	182.689,79 D
23190005	AMORT/EQUIP TEC TV5 AFR	20.558,55 C	0,00	949,83	0,00	21.508,38	21.508,38 C
23190011	AMORT/CELL PSTPRO BENIN	276.271,65 C	0,00	51.828,39	0,00	328.100,04	328.100,04 C
23190021	AMORT/CELL PSTPRO YAOUNDE	168.115,23 C	0,00	6.627,21	0,00	174.742,44	174.742,44 C
	Total des comptes de classe 23	35.696,12 D	77.697,02	59.405,43	578.338,57	524.350,86	53.987,71 D
24	MOBILIER ET MATERIEL						
24000000	MOB & MATER BUREAU	19.396,25 D	0,00	0,00	19.396,25	0,00	19.396,25 D
24090000	AMORT/MOB & MAT BUREAU	18.483,35 C	0,00	456,45	0,00	18.939,80	18.939,80 C
	Total des comptes de classe 24	912,90 D	0,00	456,45	19.396,25	18.939,80	456,45 D
28	IMMobilisations FINANCIERES						
28800000	CAUTION VERSES NUMERAIRE	49,58 D	0,00	0,00	49,58	0,00	49,58 C
	Total des comptes de classe 28	49,58 D	0,00	0,00	49,58	0,00	49,58 C
	Total des comptes de classe 2	36.658,60 D	77.697,02	59.861,88	597.784,40	543.290,66	54.493,74 C
4	CPTES CREANCES/DETTES 1 AN						
40	CREANCES RESULT. LIVR.						
40000000	CLIENTS	339.217,30 D	124.337,01	275.633,85	2.869.126,98	2.852.188,38	16.938,60 D
40700000	CREANCES DOUTEUSES	1.306.168,90 D	96.571,00	13.883,00	1.402.739,90	60.685,31	1.342.054,59 D
40900000	REDUCT VALEUR ACTEES(-)	1.306.168,90 C	13.883,00	96.571,00	60.685,31	1.402.739,90	1.342.054,59 C
	Total des comptes de classe 40	339.217,30 D	234.791,01	386.087,85	4.332.552,19	4.315.613,59	16.938,60 D
41	AUTRES CREANCES						
41600000	CPTE CRT MR MARZOUKI	0,00	0,00	743,68	8.924,16	8.924,16	0,00
41680000	CR DIV SEFOR	15.244,90 D	22.500,00	15.244,90	37.744,90	15.244,90	22.500,00 D
41680002	CR DIV CE / REFLETS	0,00	68.714,11	0,00	68.714,11	0,00	68.714,11 C
41680005	CR DIV BOQE PROGR	30.489,80 D	0,00	0,00	30.489,80	30.489,80	0,00
41680010	CR DIV AIF	21.603,86 D	12.847,96	0,00	34.451,82	21.603,86	12.847,96 D
41680055	CR DIV HAB TRAD	3.115,75 D	0,00	0,00	3.115,75	3.115,75	0,00

Balance des comptes généraux

Valeurs EUR

Période 12/2002

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Total des comptes de classe 41	70.454,31 D	104.062,07	15.988,58	183.440,54	79.378,47	104.062,07 D
43	DETIES FINANCIERES						
43000000	DETIES FINANCIERES	0,00	0,00	3.250,98	3.250,98	3.250,98	0,00
	Total des comptes de classe 43	0,00	0,00	3.250,98	3.250,98	3.250,98	0,00
44	DETIES COMMERCIALES						
44000000	FOURNISSEURS	406.976,98 C	203.547,27	415.258,41	1.933.668,31	2.291.027,54	357.359,23 C
44400000	FACT A RECEVOIR	19.864,51 C	0,00	5.476,59	19.864,51	25.341,10	5.476,59 C
	Total des comptes de classe 44	426.841,49 C	203.547,27	420.735,00	1.953.532,82	2.316.368,64	362.835,82 C
45	DETIES/PROV.						
45000000	DETIES FISCALES ESTIMEES	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00
45300000	PRECOPMTES RETENUS	0,00	12.508,23	9.257,25	45.701,89	45.701,89	0,00
45400000	ONSS	0,00	10.974,96	10.974,96	60.777,47	60.777,47	0,00
45500000	REMUNERATIONS	3.271,00 C	19.240,29	17.100,98	134.346,78	135.836,45	1.489,67 C
45600000	PECULES DE VACANCES	11.403,10 C	0,00	11.000,00	11.403,10	22.403,10	11.000,00 C
	Total des comptes de classe 45	14.674,10 C	42.723,48	48.333,19	252.230,24	264.719,91	12.489,67 C
	Total des comptes de classe 4	31.843,98 C	585.123,83	874.395,60	6.725.006,77	6.979.331,59	254.324,82 C
5	COMPTES FINANCIERS						
55	ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
55000000	FORTIS 001-2607400-19	92.061,01 D	286.384,20	377.164,58	2.837.155,21	2.627.527,29	209.627,92 D
55000003	UN BQUE SUIS PRIX CIRTEF	419,51 D	0,00	0,00	419,51	0,00	419,51 D
55000005	FORTIS ES 034-1530968-79	4.211,71 D	89,48	0,00	4.301,19	0,00	4.301,19 D
55000006	FORTIS TERME 046-0122478-68	0,00	0,00	0,00	487.368,55	304.368,55	183.000,00 D
55000007	FORTIS TITR 014-0148691-84	231.739,89 D	0,00	0,00	265.937,44	180.743,53	85.193,91 D
55000008	CONT BANB CFA BENIN	41.467,55 D	9.361,59	27.194,65	122.861,49	118.339,77	4.521,72 D
55000011	CR GEN 191-0510971-38	3.542,62 D	0,00	0,00	3.553,81	4,96	3.548,85 D
55000012	CR GEN F PLACEMENT	211.269,04 D	0,00	438,55	709.487,57	53.837,58	655.649,99 D
55000013	CR GEN 191-0510972- CHF	6.479,09 D	0,00	0,00	6.479,09	4,55	6.474,54 D
55000014	FF RTIS \$Can 005-4343018-	12.178,64 D	0,00	0,00	12.178,64	5.425,80	6.752,84 D
55000017	BANIQUE CFA YAOUNDE	5.066,97 D	2.896,53	1.585,93	63.222,52	47.810,22	15.412,30 D
55000018	C GEN T 191-0510970-37	495.787,05 D	0,00	0,00	495.787,05	495.787,05	0,00
55000022	BOA NIGER EUROS 01108220008	0,00	5.000,00	0,00	5.000,00	0,00	5.000,00 D
55000023	BOA NIGER XAF 01108140008	0,00	2.500,00	0,00	2.500,00	0,00	2.500,00 D
	Total des comptes de classe 55	1.104.223,08 D	306.231,80	406.383,71	5.016.252,07	3.833.849,30	1.182.402,77 D
57	CAISSES						
57000020	CAIS CEL BENIN CFA	1.189,47 D	1.846,60	1.752,84	44.114,24	43.230,25	883,99 D
57000021	CAIS CEL YAOUNDE CFA	2.633,87 D	1.219,60	1.912,63	34.266,98	31.727,40	2.539,58 D
	Total des comptes de classe 57	3.823,34 D	3.066,20	3.665,47	78.381,22	74.957,65	3.423,57 D
58	TRANSFERTS INTERNES DE						
58000000	VIREMENTS INTERNES	26.587,10 D	189.528,10	191.062,81	1.826.679,39	1.826.679,39	0,00
	Total des comptes de classe 58	26.587,10 D	189.528,10	191.062,81	1.826.679,39	1.826.679,39	0,00
	Total des comptes de classe 5	1.134.633,52 D	498.826,10	601.111,99	6.921.312,68	5.735.486,34	1.185.826,34 D
6	COMPTE DE CHARGES						
61	BIENS ET SERVICES DIVERS						
61100000	ENTR & REPARATIONS	0,00	0,00	15.258,63	19.222,63	19.222,63	0,00
61100005	MOB & MAT BUR LOC TV5 AFR	0,00	242,96	0,00	976,34	0,00	976,34 D
61210000	TELEPH,FR POSTAUXT	0,00	668,24	0,00	2.722,87	64,69	2.658,18 D
61210002	TELEPH,FR POST-SEFOR-	0,00	68,11	0,00	68,11	0,00	68,11 D
61210005	TELEPH,FR POST-TV5 AFR-	0,00	602,66	0,00	5.254,75	0,00	5.254,75 D
61220000	FR DE PORT,DOUANE	0,00	24,80	13.623,45	28.156,54	26.868,02	1.288,52 D
61220005	FR PORT,DOUANE TV5 AFR	0,00	380,80	0,00	2.322,82	103,20	2.219,62 D
61240000	FR DE BUREAU	0,00	473,82	24,20	6.312,31	24,20	6.288,11 D
61240002	FR BUR SEFOR	0,00	5.659,03	0,00	9.578,19	0,00	9.578,19 D
61240005	FR BUR TV5 AFR	0,00	174,93	0,00	6.209,57	1.351,27	4.858,30 D
61300000	RETRIBUT DE TIERS	0,00	403,68	0,00	4.832,40	0,00	4.832,40 D
61300005	RETR TIERS TV5 AFR	0,00	1.211,04	0,00	31.286,97	0,00	31.286,97 D
61310005	FR ACH DR DIFF TV5 AFR	0,00	40.470,27	0,00	196.488,14	0,00	196.488,14 D
61322010	CELL PSTPR YAOUNDE	0,00	10.278,95	0,00	11.021,55	0,00	11.021,55 D
61322011	CELL PSTPR BENIN	0,00	23.902,40	0,00	71.528,61	0,00	71.528,61 D
61322012	CRPF NIGER	0,00	55.603,48	0,00	58.245,18	0,00	58.245,18 D
61322020	FR FONCT CELL PSTPRO BENIN	0,00	7.695,74	167,70	73.665,75	2.377,70	71.288,05 D

Balance des comptes généraux

Valeurs EUR

Période 12/2002

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
61322021	FR FONCT CELL PSTPR	0,00	2.173,91	0,00	26.063,97	0,00	26.063,97 D
61322022	FR FONCT CRPF	0,00	1.401,58	0,00	1.401,58	0,00	1.401,58 D
61325005	FR REALIS EMISS TV5 AFR	0,00	49.611,63	0,00	205.786,49	0,00	205.786,49 D
61325050	PROJET ARCHIV AIME	0,00	7.426,44	0,00	32.570,53	0,00	32.570,53 D
61325054	INTERNET	0,00	0,00	0,00	41,63	0,00	41,63 D
61325055	FR HAB TRADITIONNEL	0,00	0,00	0,00	2.085,95	0,00	2.085,95 D
61325058	AFF DE GOUTS	0,00	14.179,27	0,00	59.028,14	0,00	59.028,14 D
61325059	FR BQUE DES PROGRAMMES	0,00	0,00	0,00	4.178,68	0,00	4.178,68 D
61325060	MAGAZINE MENSUEL/CE	0,00	0,00	0,00	300.443,83	123,95	300.319,88 D
61325061	JEUNES TALENTS	0,00	0,00	0,00	32.113,35	0,00	32.113,35 D
61325070	FORMATIONS CE	0,00	71.729,50	0,00	466.610,25	2.418,30	464.191,95 D
61325080	SERIE ART-TISANS	0,00	15.357,79	0,00	56.330,64	0,00	56.330,64 D
61330000	FR TPT & DEPLAC	0,00	0,00	0,00	40,22	0,00	40,22 D
61330001	FR MISS IND FORF FORMAT	0,00	0,00	0,00	4.269,00	0,00	4.269,00 D
61330002	FR TPT & DEPLAC SEFOR	0,00	63.923,67	5.103,39	77.439,10	6.362,46	71.076,64 D
61330003	FR TPT & DEPL ETRANGER	0,00	0,00	148,33	15.890,11	4.227,03	11.663,08 D
61330005	FR MISS IND FORF TV5 AFR	0,00	1.035,98	0,00	9.026,51	0,00	9.026,51 D
61330010	FR MISS IND FORF	0,00	0,00	0,00	26.007,66	0,00	26.007,66 D
61335002	FR MISS IND FORF SEFOR	0,00	0,00	0,00	150,97	0,00	150,97 D
61335004	FR TPT CONF G,BUR,COMM	0,00	0,00	0,00	1.211,38	0,00	1.211,38 D
61335005	FR TPT MISS TV5 AFR	0,00	0,00	0,00	6.282,38	312,00	5.970,38 D
61340005	IND FORF PERS TV5 AFR	0,00	500,00	0,00	6.453,69	5.457,90	995,79 D
61350000	PARTICIPATIONS,CONCOURS	0,00	0,00	0,00	2.038,68	0,00	2.038,68 D
61400000	ASSURANCES-PRIMES	0,00	12,36	0,00	12,36	0,00	12,36 D
61710000	FR RECEPTE,REUNION,REPRES	0,00	0,00	0,00	6.558,80	0,00	6.558,80 D
61710002	FR RECEPTE,REPAS,REPR	0,00	12.925,29	0,00	14.819,77	0,00	14.819,77 D
61710005	FR REC,REPR TV5 AFRIQUE	0,00	0,00	0,00	1.496,23	0,00	1.496,23 D
61720002	FR D'HEBERGEM+LOCAT SEFOR	0,00	2.293,32	0,00	3.857,11	0,00	3.857,11 D
61720004	FR TPT+HEB CONF GEN	0,00	377,09	0,00	1.235,44	0,00	1.235,44 D
61730002	PÉR DIEM SEFOR	0,00	16.688,20	0,00	19.923,40	0,00	19.923,40 D
61730004	PER DIEM CONF GEN	0,00	0,00	0,00	799,20	0,00	799,20 D
Total des comptes de classe 61		0,00	407.496,94	34.325,70	1.912.059,78	68.913,35	1.843.146,43 D
62	PERSONNEL						
62000000	REMUN PERS PERM DIR	0,00	11.041,28	0,00	82.367,95	0,00	82.367,95 D
62000005	REMUN PERS PERM DIR TV5	0,00	5.520,64	0,00	41.183,98	0,00	41.183,98 D
62000055	REM PERS TV5 BARY	0,00	8.845,80	0,00	61.031,39	0,00	61.031,39 D
62040000	REM AUT PERS PERM	0,00	1.263,63	0,00	1.263,63	0,00	1.263,63 D
62040005	REM AUTR PERS PERM TV5	0,00	22.637,69	0,00	22.637,69	0,00	22.637,69 D
62040070	REMUN FORMAT / C.E.	0,00	4.482,37	0,00	53.030,24	0,00	53.030,24 D
62100000	ONSS PERM DIR	0,00	3.153,37	0,00	24.057,20	800,00	23.257,20 D
62100005	ONSS PERM DIR TV5	0,00	1.576,69	0,00	12.028,61	0,00	12.028,61 D
62100010	ONSS AUTR PERS PERM	0,00	105,52	0,00	105,52	0,00	105,52 D
62100015	ONSS AUT PERM TV5	0,00	316,55	0,00	316,55	0,00	316,55 D
62100055	ONSS TV5 BARY	0,00	2.193,82	0,00	31.449,98	0,00	31.449,98 D
62100070	ONSS FORMAT / C.E.	0,00	271,33	0,00	13.100,25	0,00	13.100,25 D
62200000	PRIM PATR ASS EXT LEG	0,00	0,00	0,00	820,96	929,42	108,46 C
62200005	PR PATR ASS EXTR LEG TV5	0,00	0,00	0,00	820,96	0,00	820,96 D
62300000	ASSUR LOI,RC,CHEM TRAV	0,00	0,00	0,00	248,11	347,56	99,45 C
62300001	AUR FR PERS INDEMN FORF	0,00	413,15	4.544,65	4.957,80	4.544,65	413,15 D
62300005	AUTR FR PERS TV5	0,00	0,00	206,58	206,58	206,58	0,00
62300010	AUTR FR PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	81,52	0,00	81,52 D
62300015	AUT FR PERS IND FORF TV5	0,00	413,16	2.272,38	2.478,96	2.272,38	206,58 D
62300050	ASSUR LOI,RC,CHEM TRAV TV5	0,00	0,00	0,00	248,11	157,17	90,94 D
62300055	AUT FR PERS IND FORF BARY	0,00	371,84	0,00	4.462,08	0,00	4.462,08 D
62400005	ASSUR DIRIG ENTREPRISE	0,00	0,00	0,00	392,64	0,00	392,64 D
62500000	DOT PROV PR PEC VACANCES	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00 D
62510000	UTIL & REP PR PEC VAC	0,00	0,00	0,00	0,00	11 403,10	11 403,10 C
Total des comptes de classe 62		0,00	73.606,84	7.023,61	368.290,71	20.560,86	347.629,85 D
63	AMORTIS.,RED.VAL.,PROV. PR						
63300000	RED VAL S/CR COMM +IAN	0,00	0,00	0,00	32,72	32,72	0,00
63400000	RED VAL S/CR COMM IAN AU+	0,00	96 571,00	0,00	96 571,00	0,00	96 571,00 D

Balance des comptes généraux

Valeurs EUR

Période 12/2002

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
63700001	PROV TV5 AFR/BELGIQUE	0,00	2.181,59	0,00	2.181,59	0,00	2.181,59 D
63700004	PROV REUNIONS INSTITUTION.	0,00	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00	100.000,00 D
63700009	PROV CELL PSTPRO	0,00	330.000,00	30.000,00	330.000,00	30.000,00	300.000,00 D
63700013	PROV UNESCO	0,00	7.000,00	0,00	7.000,00	0,00	7.000,00 D
63700019	PROV FORMATIONS	0,00	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00	50.000,00 D
63700050	PROV ARCHIVAGE	0,00	110.000,00	10.000,00	110.000,00	10.000,00	100.000,00 D
63700055	PROV SER HARMONISEES	0,00	126.000,00	31.000,00	126.000,00	31.000,00	95.000,00 D
63700105	PROV REC PUB TV5	0,00	57.565,43	0,00	57.565,43	0,00	57.565,43 D
63710004	UTIL&REP PR REUN INSTITUT	0,00	0,00	100.000,00	0,00	100.000,00	100.000,00 C
63710007	UTIL&REP PROV SEFOR	0,00	0,00	50.000,00	0,00	50.000,00	50.000,00 C
63710009	UTIL&REP PR CELL PSTPRO	0,00	0,00	340.000,00	0,00	340.000,00	340.000,00 C
63710013	UTIL&REP PROV UNESCO	0,00	0,00	28.150,12	0,00	28.150,12	28.150,12 C
63710019	UTIL&REP PROV FORMATIONS	0,00	0,00	110.000,00	0,00	110.000,00	110.000,00 C
63710050	UTIL PROV ARCHIVAGE	0,00	0,00	100.000,00	0,00	100.000,00	100.000,00 C
63710055	UTIL&REP SER HARMONIS	0,00	0,00	120.000,00	0,00	120.000,00	120.000,00 C
Total des comptes de classe 63		0,00	879.318,02	919.150,12	879.350,74	919.182,84	39.832,10 C
65	CHARGES FINANCIERES						
65010000	FRAIS BANCAIRES	0,00	575,47	31,49	4.571,42	66,12	4.505,30 D
65010020	FR BANC CELL PSTPRO	0,00	115,72	0,00	393,38	0,00	393,38 D
65010060	FR BANQUE CE/REFLETS	0,00	0,00	0,00	72,10	0,00	72,10 D
65010070	FR BANQUE CE/FORMATIONS	0,00	8,25	0,00	272,83	0,00	272,83 D
65200000	-VALUES/REAL ACTIFS CIRC	0,00	0,00	0,00	51.870,65	0,00	51.870,65 D
65400000	DIFF DE CHANGE	0,00	0,00	0,00	24,76	0,00	24,76 D
65910000	PERTE ARRONDI EURO	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00	0,04 D
Total des comptes de classe 65		0,00	699,44	31,49	57.205,18	66,12	57.139,06 D
69	AFFECTATION DE RESULTAT						
69300000	BENEFICE A REPORTER	0,00	25.079,09	0,00	25.079,09	0,00	25.079,09 D
Total des comptes de classe 69		0,00	25.079,09	0,00	25.079,09	0,00	25.079,09 D
Total des comptes de classe 6		0,00	1.386.200,33	960.530,92	3.241.985,50	1.008.823,17	2.233.162,33 D
7	COMPTES DE PRODUITS						
70	CHIFFRE D'AFFAIRES						
70000000	COT MEMBR ANNEE EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	372.123,00	372.123,00 C
70000001	COT MEMBRES ANNEES PREC	0,00	0,00	13.883,00	0,00	19.708,50	19.708,50 C
70000003	COT MEMBRES SOUTIEN	0,00	0,00	0,00	0,00	3.124,00	3.124,00 C
Total des comptes de classe 70		0,00	0,00	13.883,00	0,00	394.955,50	394.955,50 C
74	AUTRES PRODUITS						
74200005	REC PUBLICITE RIST TV5	0,00	0,00	0,00	0,00	57.565,43	57.565,43 C
74200010	REC FACT CELL YAOUNDE	0,00	0,00	2.896,53	0,00	22.603,45	22.603,45 C
74200020	REC FACT CELL COTONOU	0,00	1.481,83	5.732,09	1.481,83	86.240,23	84.758,40 C
74300000	SUBS, RECETTES SEFOR	0,00	0,00	53.716,08	0,00	112.172,01	112.172,01 C
74300005	SUBS TV5 AFRIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	656.293,02	656.293,02 C
74300010	SUBSIDES AIF	0,00	15.244,90	12.847,96	15.610,48	73.989,80	58.379,32 C
74300011	SUBS UNESCO	0,00	0,00	0,00	0,00	3.323,99	3.323,99 C
74300060	SUBS C.E.	0,00	0,00	68.714,11	0,00	557.674,11	557.674,11 C
74300070	PARTICIPATION TSR/CRPF	0,00	0,00	40.000,00	0,00	40.000,00	40.000,00 C
74300060	REC VALOR CELL SERIE	0,00	0,00	0,00	0,00	171.057,00	171.057,00 C
74900000	RECUP FR AUPR DE TIERS	0,00	195,13	0,00	195,13	11.921,15	11.726,02 C
74900070	RECUP FR CE/FORMATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	25,00 C
Total des comptes de classe 74		0,00	16.921,86	183.906,77	17.287,44	1.792.865,19	1.775.577,75 C
75	PROD. DES IMMOB.						
75100000	PROD ACT CIRC INT BANCAIR	0,00	0,00	457,05	0,00	38.554,26	38.554,26 C
75910000	GAIN ARRONDI EURO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01 C
Total des comptes de classe 75		0,00	0,00	457,05	0,00	38.554,27	38.554,27 C
79	AFFECTATION AUX RESULTATS						
79000000	BENEF REP EXERCICE PREC	0,00	0,00	24.074,81	0,00	24.074,81	24.074,81 C
Total des comptes de classe 79		0,00	0,00	24.074,81	0,00	24.074,81	24.074,81 C
Total des comptes de classe 7		0,00	16.921,86	222.321,63	17.287,44	2.250.449,77	2.233.162,33 C

Balance des comptes généraux

Valeurs EUR

Période 12/2002

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Total des comptes de résultat (6/7)		0,00	1.403.122,19	1.182.852,55	3.259.272,94	3.259.272,94	0,00
Totaux		0,00	3.603.745,15	3.603.745,15	18.542.352,80	18.542.352,80	0,00

CIRTEF - COTISATIONS IMPAYEES DE 1981 A 2002 - EN EUROS - (31/12/02)

MEMBRES	1981-1991	1992-1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	TOTAL
BENIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291,27
BURKINA FASO	20 674,32	11 651,00	5 825,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 150,82
BURUNDI	0,00	0,00	0,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	47 187,00
CAMEROUN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	29 710,50
CENTRAFRIQUE	42 637,69	11 651,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	107 301,79
COMORES	45 612,41	11 651,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	110 275,91
CONGO B.	0,00	11 651,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	64 663,50
CONGO K.	35 076,93	11 651,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	99 740,43
COTE D'IVOIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 876,29	3 876,29	9 993,29
DJIBOUTI										0,00	0,00	0,00
MAROC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GABON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GUINEE	30 614,85	11 651,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	23 885,00
HAITI	26 698,13	11 651,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	95 278,35
LIBAN	26 326,29	11 651,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	91 361,63
MALI	25 483,45	11 651,00	5 825,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAROC 2MI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	35 536,00
MAURITANIE	31 581,64	5 825,50	0,00	0,00	0,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	72 943,14
NIGER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	29 710,50
RWANDA	4 586,03	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	63 424,03
SENEGAL	0,00	2 550,80	5 825,50	0,00	0,00	0,00	0,00	5 825,50	0,00	3 372,00	3 372,00	17 573,80
SEYCHELLES	0,00	2 130,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 130,12
TCHAD	16 732,81	11 650,00	5 825,50	0,00	0,00	0,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	63 918,81
TOGO	33 292,10	11 651,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	6 117,00	6 117,00	97 955,60
VANUATU	39 662,96	9 172,06	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 816,00	4 816,00	90 569,23
VIEITNAM	27 516,18	9 172,06	4 586,03	4 586,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 446,33
MADAGASCAR												
VIDEOCAM												
TOTAL	406 495,79	162 836,04	84 903,56	73 252,56	67 427,06	80 317,53	95 853,53	100 768,75	112 062,87	121 418,00	1 385 653,22	

CIRTEF - COTISATIONS 2002 - (EN Euros au 31/12/02)

MEMBRES	PAYE	IMPAYE
2 MI Maroc		6 117,00
Africa n°1 (Gabon)	6 117,00	
BBC	6 247,00	
Belgique	14 056,00	
Bénin	6 117,00	
Burkina Faso	6 117,00	
Burundi		6 117,00
Cameroun		6 117,00
Centrafrique		6 117,00
CFI	14 056,00	
Congo B.		6 117,00
Congo K.		6 117,00
Côte d'Ivoire		6 117,00
Djibouti		6 117,00
France 2	14 056,00	
France 3	14 056,00	
Gabon		6 117,00
Guinée		6 117,00
Haïti		6 117,00
Iles Maurice	6 117,00	
Madagascar		6 117,00
Mali	6 117,00	
Mauritanie		6 117,00
Niger		6 117,00
Radio Comores		
Radio France	14 056,00	
Radio-Canada	14 056,00	
Radio-Tv Maroc	6 117,00	
RCI	9 371,00	
RDI	9 371,00	
RFI	14 056,00	
RFO	14 056,00	
Rwanda		6 117,00
Sénégal	2 745,00	3 372,00
Seychelles	3 671,00	
SSR Suisse	14 056,00	
Tchad		6 117,00
Télé Liban	6 117,00	
Télé Québec	14 056,00	
Togo		6 117,00
Tunisie	6 117,00	
TV5 Canada	14 056,00	
TV5 Monde	14 056,00	
Vanuatu		4 816,00
Vietnam	4 816,00	
Vidéocam		3 124,00
T O T A L	253 829,00	121 418,00

Total général : 375.247,00 Euros.

Pourcentage des cotisations 2002 impayées au 31/12/02 : 32,36 %.

**EXAMEN DU COMMENTAIRE
DES ETATS FINANCIERS 2002**

COMMENTAIRES DES ETATS FINANCIERS

I. ACTIF

a) Immobilisations (22-23-24-28) € 54'493.74

(23) Cette rubrique représente les biens d'investissement acquis par le CIRTEF qui figurent au bilan avec les valeurs suivantes (y compris les travaux de transformation) :

- | | |
|--|--------------|
| > équipements techniques TV5 Afrique (Bruxelles) | € 21'508.38 |
| > équipements techniques postproduction Bénin | € 374'140.40 |
| > équipements techniques postproduction Cameroun | € 182'689.79 |

L'amortissement, fixé à 25 % par an est comptabilisé en déduction de la valeur d'acquisition, au crédit d'un compte de fonds d'amortissement séparé :

- | | | |
|--|---|------------|
| ➤ amortissement équipements techniques TV5 Afrique (Bruxelles) | € | 21'508.38 |
| ➤ amortissement équipements techniques postproduction Bénin | € | 328'100.04 |
| ➤ amortissement équipements techniques postproduction Cameroun | € | 174'742.44 |

Les valeurs résiduelles des investissements sont les suivantes :

- | | | |
|--|---|-----------|
| > équipements techniques TV5 Afrique (Bruxelles) | € | 0,00 |
| > équipements techniques cellule postproduction Bénin | € | 46'040,36 |
| > équipements techniques cellule postproduction Cameroun | € | 7'947,35 |

Le montant total des valeurs résiduelles figure à l'actif du bilan dans la rubrique « immobilisations corporelles » pour une somme de € 53'987,71.

(24) Cette rubrique représente les biens en mobilier et matériel de bureau acquis par le CIRTEF pour une valeur de € 19'396,25. La valeur de l'amortissement cumulé de ce matériel s'élève à € 19'939,80. Le solde de € 456,45 représente la valeur résiduelle du matériel. A noter que cette dernière devrait atteindre € 0.—à la fin du prochain exercice.

(28) La rubrique « actifs immobilisés » consiste en la caution versée auprès d'un organisme (UCM) pour un montant de € 49,58

b) Actifs circulants (40-41-55-57-58) € 1'306'827.01

1. Créances à court terme (<1 an)(40-41) € 121'000.67

Cette rubrique reprend l'ensemble des sommes à encaisser par le CIRTEF.

(40) Clients : Le compte « clients » comprend le solde impayé des factures émises par le CIRTEF pour un montant total de € 16'938.60 (exercice précédent € 339'217.30)

Créances douteuses : Cette rubrique représente l'ensemble des cotisations dues par les membres ainsi que les réductions de valeur qui ont été comptabilisées. Un tableau annexe vous indique la situation des impayés par membre. Le total de ces impayés s'élèvent à € 1'385'653.22. La différence de € 43'598.63 représente les montants des cotisations considérées comme « recouvrables ».

Le total des cotisations impayées depuis 1981 passe de € 1'337'618.95 (fin 2001) à € 1'385'653.22 (fin 2002) soit un accroissement de la dette de € 48'034.27.

Les cotisations 2002 ont été encaissées pour un montant total de € 253'829--. Par contre, € 121'418 dus en 2001 n'ont pas été reçus (impayés de 32,36 %).

(41) Autres créances : Cette rubrique représente des sommes à encaisser par le CIRTEF, notamment pour l'organisation du Sefor à Niamey (€ 22'500--) et d'autres créances en suspens pour un total de € 104'062.07 (par exemple Union européenne)

2. Placements de trésorerie € 1'185'826.34

(55) Cette rubrique représente les avoirs en banque au 31.12.02 (€ 1'182'402.77) contre € 1'104'223.08 au 31.12.01.

(57) Cette rubrique représente les avoirs en caisse au 31.12.02 dans les cellules de postproduction du Bénin (€ 883.99) et de Yaoundé (€ 2'539.58).

II. PASSIF

a) Capitaux propres (13-14) € 79'523.27

(13) Cette rubrique comprend la réserve financière permettant d'amortir les valeurs résiduelles figurant à l'actif du bilan dans la rubrique des immobilisés. Il s'agit d'une somme de € 54'444.18. En procédant de cette manière, il est possible d'éviter les influences des amortissements futurs sur le compte de résultat.

(14) Cette rubrique « capitaux propres » comprend également la comptabilisation du bénéfice à reporter pour un montant de € 25'079.09. Il tient compte du report de l'année précédente pour € 24'074.81. Le résultat 2002 se solde par un bénéfice de € 1'004.28.

b) Provisions et impôts différés (16) € 906'472.01

(16) Le montant de € 906'472.01 comprend l'ensemble des provisions constituées par le CIRTEF en vue de couvrir des charges futures prévues dans le cadre de ses activités :

➤ prix CIRTEF	€ 13'386.25
➤ réunions diverses	€ 100'000.00
➤ TV5 Afrique	€ 42'192.39
➤ Sefor	€ 0.00
➤ cellule Yaoundé	€ 90'000.00
➤ Unesco	€ 7'000.00
➤ formations diverses	€ 50'000.00
➤ provisions sociales	€ 130'000.00 (charges sociales futures au personnel CIRTEF)
➤ projet Aimé	€ 100'000.00
➤ prod. harmonisées	€ 95'000.00
➤ cellule Afrique Est	€ 90'000.00
➤ Pub TV5	€ 68'893.37
➤ cellule Cotonou	€ 120'000.00

c) Dettes (< 1 an) (44-45) € 375'325.49

(44) « Fournisseurs » € 357'359.23. Cette rubrique représente les dettes du CIRTEF auprès de ses divers fournisseurs. Lors de l'exercice 2001, les dettes s'élevaient à € 406'976.98.
« Factures à recevoir » € 5'476.59.

(45) « Rémunérations et charges sociales » € 12'489.67. Cette rubrique représente un solde de rémunération de € 1'489,67 ainsi qu'une provision de € 11'000.00 pour payer le pécule de vacances conformément à la législation belge.

III. COMPTES DE RÉSULTAT

(70) « Comptes de produits et chiffres d'affaires »

Dans cette rubrique, c'est l'ensemble des cotisations annuelles 2002 des membres qui est comptabilisé soit un montant de € 375'247.00 y compris la cotisation des membres de soutien (voir tableau annexe).

Au 31 décembre 2002, € 253'829.00 ont effectivement été payés et € 121'418.00 restent en souffrance.

Le montant des cotisations impayées depuis 1981 s'élève dorénavant € 1'385'653.22 y compris les impayées de l'année 2002 (voir tableau annexe). Le montant de € 19'708.50 indique des encassemens de cotisations en retard.

(71) « Autres produits d'exploitations »

Cette rubrique représente la totalité des recettes, subsides et récupérations de l'année 2002 du CIRTEF soit un montant de € 1'775'577.75.

(61) « Comptes de charges, biens et services divers »

Dans cette rubrique, sont consignées toutes les charges d'exploitation du CIRTEF pour l'exercice 2002. Les dépenses principales peuvent être classifiées de la manière suivante :

- frais d'exploitation divers (réparations, entretien, frais de téléphone, frais postaux et de douane, frais de fonctionnement, rétributions aux tiers, frais d'acheminement et de diffusion) pour un montant annuel de
- frais de formation
- frais de réalisation d'émissions
- projet « Aime » et « Internet »
- frais de production des séries et émissions
- frais de déplacement et missions
- frais de réception, per diem, hébergement
- frais divers (assurances, cassettes, etc...)

L'ensemble de ces charges grève la rubrique « approvisionnements marchandises, services et biens divers » en 2002 pour un montant total de € 1'843'146.43

(62) « Personnel »

Le compte de charges représente aussi bien les rémunérations du personnel permanent du CIRTEF que les charges sociales, les assurances et les « pécules vacances ». Le montant de l'exercice 2002 s'élève à € (347'629.85).

(634) « créances irrécouvrables » pour une somme de € (96'571.00).

(635) « Provisions pour risques et charges ».

Cette rubrique regroupe l'ensemble des constitutions et des reprises de provisions en 2002 pour un montant de € 136'403.10.

(70/67) « Bénéfice d'exploitation »

Le bénéfice d'exploitation du CIRTEF pour 2002 s'élève à € 1'004,28.

(65) « Charges financières »

Cette rubrique représente une moins value sur la réalisation des titres (€ 51'870,65), les frais bancaires et les pertes d'arrondis pour une somme totale annuelle de € (57'139.06).

(75) « Produits financiers »

Cette rubrique représente la plus value sur certains titres (€ 34'197,55) et les intérêts bancaires pour un montant total de € 38'554.27.

(70/66) « Bénéfice de l'exercice avant impôt » € 1'004.28

(790) « Bénéfice reporté de l'exercice précédent » = € 24'074.81

Bénéfice 2002 à reporter € 25'079.09

Denis Bossy
Commissaire aux comptes
Télévision Suisse Romande
20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
1211 Genève 8
SUISSE

Genève, le 19 février 2003

Concerne : Rapport du Commissaire aux comptes du CIRTEF
Comptes annuels au 31 décembre 2002

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale de Montreux, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF au 31 décembre 2002, sur la base des documents qui m'ont été soumis.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le contrôle a été effectué sur la base des normes comptables généralement admises en Belgique. Il m'a été permis d'examiner toutes les pièces comptables souhaitées.

J'ai constaté :

- que le bilan et le compte de résultats concordent avec la comptabilité ;
- que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude ;
- que le résultat et le bilan ont été établis conformément aux règles d'évaluation prévues dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtés d'exécution ;
- que toutes les pièces comptables ont fait l'objet d'une approbation par le Secrétaire Général ;
- que la situation de trésorerie est conforme aux extraits de tiers.

Depuis quelques années, la situation financière du CIRTEF s'est stabilisée. Le résultat de l'exercice 2002 se clôture par un excédent des produits de € 1'004.28. Compte tenu des résultats des exercices antérieurs, le bénéfice net à reporter au 31 décembre 2002 s'élève à € 25'079.09.

Le CIRTEF n'étant pas doté de fonds propres, son équilibre de trésorerie est fortement influencé par la rigueur de sa gestion. Le déficit des années antérieures a entièrement été résorbé lors de la clôture des comptes en 1996 et depuis, de légers bonus ont même pu être dégagés. Ce qui est également le cas dans l'exercice 2002.

Je me permets de rappeler que le niveau d'encaissement des cotisations est déterminant pour la situation de trésorerie ainsi que pour la couverture des frais de fonctionnement du CIRTEF. Il convient donc de maintenir les efforts entrepris pour l'encaissement des cotisations, voir d'entreprendre éventuellement d'autres démarches de sensibilisation auprès des membres.

Considérations finales :

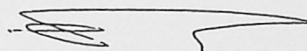
Sur la base des documents et pièces justificatives que j'ai examinés, je certifie que le bilan et compte de résultats clôturés au 31 décembre 2002 sont conformes aux pièces comptables.

Sur la base des documents qui vous sont présentés, il devrait être possible de vous faire une opinion correcte de la situation financière du CIRTEF.

Je recommande au Bureau d'approuver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et le comptable du CIRTEF pour la collaboration qu'ils ont manifesté à l'occasion de mon contrôle.

Denis Bossy



Commissaire aux comptes

— 1 —

ANNEXE V :

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

BILAN ET COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2001

CIRTEF

Commission des finances

Réunion du 26 avril 2002

Montréal, Québec, Canada

Liste des participants

▪ Jean-Claude Chanel	Président du CIRTEF
▪ Pierre Couchard	RTBF, Belgique
▪ Armand-Michel Biao	ORTB, Bénin
▪ Lézin-Didier Zongo	RTB, Burkina Faso
▪ Carole Bégin	Télé-Québec, Canada
▪ Jacques Lagacé	Télé-Québec, Canada
▪ Christian Maillard	Radio-France
▪ Selven Naidu	MBC, Maurice
▪ Denis Bossy	Commissaire aux comptes
▪ Abdelkader Marzouki	CIRTEF
▪ David Bary,	CIRTEF
▪ Gaétan Lapointe	CIRTEF
▪ Alain Streignard	CIRTEF

Le Président du CIRTEF, monsieur Jean-Claude Chanel, ouvre la séance en remerciant Télé-Québec de son accueil et transmet les excuses de monsieur Aboke, Directeur général de la RTI, qui n'a pas pu faire le déplacement.

1. Projet d'ordre du jour.

Le Président donne lecture du projet d'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Désignation d'un rapporteur
3. Bilan des comptes annuels et résultats au 31 décembre 2001 et examen du commentaire des états financiers
4. Rapport du Commissaire aux comptes
5. Examen du budget 2001 et 2002 révisé suite à l'augmentation des cotisations
6. Divers
7. Date et lieu de la prochaine réunion

La Commission adopte l'ordre du jour tel que proposé.

2. Désignation d'un rapporteur.

Monsieur Christian Maillard de Radio-France a été désigné comme rapporteur.

3. Examen du Bilan et du compte des résultats au 31 Décembre 2001

Le Commissaire aux comptes donne lecture et commente les éléments qui composent le bilan et le compte de résultats.

La Commission recommande au Bureau d'adopter le bilan et le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2001. (annexe : 1)

4. Rapport du Commissaire aux comptes.

La Commission a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes. Elle recommande au Bureau d'approuver ce rapport. (Annexe : 2)

5. Examen du budget 2002 révisé.

Le Secrétaire général expose les modifications intervenues dans le budget 2002 depuis son approbation à Montreux : augmentation des cotisations de 5% et apport de financements extérieurs nouveaux.

Afin de permettre aux membres du Bureau d'avoir une vision claire du budget révisé, il a été demandé au Secrétariat général de présenter un tableau comparatif reprenant les éléments suivants :

- projet de budget 2002 tel qu'adopté par la Conférence générale
- budget incluant l'augmentation de 5% des cotisations
- budget révisé proposé au Bureau pour 2002, avec commentaires

6. Cotisations.

La Commission a tenu à se pencher sur le problème de l'arriéré des cotisations. Comme l'a noté le Commissaire aux comptes dans son rapport, le problème demeure très préoccupant. Neuf organismes membres ne se sont jamais acquittés de leur cotisation depuis 1979. Cette situation ne peut perdurer. La Commission recommande donc qu'une lettre signée conjointement par le Président et le Secrétaire général soit envoyée rappelant à ces organismes leurs obligations. La Commission recommande également au minimum une stricte application des statuts pour la prochaine Conférence générale de 2003.

7. Date et lieu de la prochaine réunion

La réunion de la Commission des finances se tiendra à la veille de la réunion du Bureau de direction début mars 2003.

ANNEXE 1

Bilan schéma abrégé BNB

Valeurs EUR

	Case	2001	2000
A C T I F S I M M O B I L I S E S			
I. Frais d'établissement	20/28	<u>36.658,60</u>	<u>82.829,91</u>
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	20		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	21		
A. Terrains et constructions	22/27	<u>36.609,02</u>	<u>82.780,33</u>
B. Installations, machines et outillage	23	35.696,12	82.033,50
C. Mobilier et matériel roulant	24	912,90	746,83
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	<u>49,58</u>	<u>49,58</u>
A C T I F S C I R C U L A N T S			
V. Crédances à plus d'un an	29/58	<u>1.544.305,13</u>	<u>1.678.308,76</u>
A. Crédances commerciales	29		
B. Autres créances	290		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	291		
A. Stocks	3/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Crédances à un an au plus	40/41	<u>409.671,61</u>	<u>298.648,31</u>
A. Crédances commerciales	40	339.217,30	274.256,45
B. Autres créances	41	70.454,31	24.391,86
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	<u>1.134.633,52</u>	<u>1.379.660,45</u>
X. Comptes de régularisation	490/1		
T O T A L D E L ' A C T I F	20/58	<u>1.580.963,73</u>	<u>1.761.138,67</u>

Bilan schéma abrégé BNB

Valeurs EUR

	Case	2001	2000
CAPITAUX PROPRES			
I. Capital (ann. III)	10/15	60.683,83	105.728,33
A. Capital souscrit	10		
B. Capital non appelé	100		
II. Primes d'émission	101		
III. Plus-values de réévaluation	11		
IV. Réserves	12		
A. Réserve légale	13	<u>36.609,02</u>	<u>82.780,33</u>
B. Réserves indisponibles	130		
1. Pour actions propres	131		
2. Autres	1310		
C. Réserves immunisées	1311		
D. Réserves disponibles	132		
V. Bénéfice reporté	133	36.609,02	82.780,33
Perte reportée	140	<u>24.074,81</u>	<u>22.948,00</u>
VI. Subsides en capital	141		
	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	16	1.078.764,31	1.308.890,95
B. Impôts différés	160/5	<u>1.078.764,31</u>	<u>1.308.890,95</u>
	168		
DETTE S			
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17/49	441.515,59	346.519,39
A. Dettes financières	17		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	170/4		
2. Autres emprunts	172/3		
B. Dettes commerciales	174/0		
C. Acomptes reçus sur commandes	175		
D. Autres dettes	176		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	178/9		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42/48	<u>441.515,59</u>	<u>346.519,39</u>
B. Dettes financières	42		
1. Etablissements de crédit	43		
2. Autres emprunts	430/8		
C. Dettes commerciales	439		
1. Fournisseurs	44	426.841,49	331.954,11
2. Effets à payer	440/4	426.841,49	331.954,11
D. Acomptes reçus sur commandes	441		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	46		
1. Impôts	45	14.674,10	14.565,28
2. Rémunérations et charges sociales	450/3		
F. Autres dettes	454/9	14.674,10	14.565,28
X. Comptes de régularisation	47/48		
	492/3		
OTAL DU PASSIF	10/49	<u>1.580.963,73</u>	<u>1.761.138,67</u>

Bilan schéma abrégé BNB

Valeurs EUR

	Case	2001	2000
Chiffre d'affaires (mention facultative)	70	395 596,59	396 512,76
Autres produits d'exploitation	71/4	1 206 805,99	1 703 638,74
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	1 427 275,31	942 626,00
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	175 127,27	1 157 525,50
Marge brute d'exploitation (solde négatif)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI,2)	62	(262 634,42)	(267 830,22)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	63/0		
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	63/1/4	(102 683,70)	(132 746,98)
F. Provisions pour risques et charges (dolations -, utilisations et reprises +)	63/5/7	192 014,37	(771 209,90)
G. Autres charges d'exploitation	64/0/8		
H. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restrucuration	64/9		
Bénéfice d'exploitation	70/64	1.823,52	
Perte d'exploitation	64/70		(14.261,60)
II. Produits financiers	75	3.956,04	26 834,66
Charges financières	65	(4.652,72)	(8.142,48)
Bénéfice courant avant impôts	70/65	1.126,84	4.430,58
Perte courante avant impôts	65/70		
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	1.126,84	4.430,58
Perte de l'exercice avant impôts	66/70		
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transferts aux impôts différés	680		
IV. Impôts sur le résultat	67/77		
Bénéfice de l'exercice	70/67	1.126,84	4.430,58
Perte de l'exercice	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transferts aux réserves immunisées	689		

Bilan schéma abrégé BNB

Valeurs EUR

	Case	2001	2000
A. Bénéfice à affecter	70/69	24.074,81	22.948,00
Perte à affecter	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	<u>1.126,84</u>	<u>4.430,58</u>
Perte de l'exercice à affecter	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	<u>22.947,97</u>	<u>18.517,42</u>
Perte reportée de l'exercice précédent	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter	693	(24.074,81)	(22.948,00)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		
TORS BILAN	OUT		

EXAMEN DU BILAN

I. ACTIF

a) Actifs immobilisés (22-23-24-28) EUR 36'658 ,60

(23) Cette rubrique représente les biens d'investissement acquis par le CIRTEF qui figurent au bilan avec les valeurs suivants (y compris les travaux de transformation) :

➤ équipements techniques TV5 Afrique	EUR 21'508,38
➤ équipements techniques postproduction Bénin	EUR 306'722,33
➤ équipements techniques postproduction Cameroun	EUR 172'410,84

Le taux d'amortissement est fixé à 25 % pour l'an et est comptabilisé en déduction de la valeur d'acquisition.

➤ amortissement équipements techniques TV5 Afrique	EUR 20'558,55
➤ amortissement équipements techniques postproduction Bénin	EUR 276'271,65
➤ amortissement équipements techniques postproduction Cameroun	EUR 168'115,23

Les valeurs résiduelles des investissements sont les suivantes :

➤ équipements techniques TV5 Afrique	EUR 949,83
➤ équipements techniques cellule postproduction Bénin	EUR 30'450,67
➤ équipements techniques cellule postproduction Cameroun	EUR 4'295,62

Le montant total des valeurs résiduelles figure à l'actif du bilan dans la rubrique « immobilisations corporelles » pour une somme de EUR 35'696,12.

(24) Cette rubrique représente les biens en mobilier et matériel de bureau acquis par le CIRTEF pour une valeur de EUR 19396,25. L'amortissement de ce menu matériel s'élève à EUR 18483,35. Le solde de EUR 912,90 représente la valeur résiduelle du matériel.

(28) La rubrique « actifs immobilisés » regroupe la caution versée auprès d'un organisme (UCM) pour un montant de EUR 49,48

b) Actifs circulants (40-41-55-57-58) EUR 1'544'305,13

1. Créances à un an au plus EUR 409'671,61

Cette rubrique reprend l'ensemble des sommes à encaisser par le CIRTEF.

(40) Clients : Le compte « clients » comprend le solde impayé des factures émises par le CIRTEF pour un montant total de EUR 339'217,30 (exercice précédent EUR 274'256,45)

Créances douteuses : Cette rubrique représente l'ensemble des cotisations dues par les membres ainsi que les réductions de valeur qui ont été comptabilisées. Un tableau annexe vous indique la situation des impayés par membre. Le total de ce tableau s'élève à EUR 1'337'618,95. La différence de EUR 31'450,05 représente les montants des cotisations considérées comme « recouvrables ».

Le total des cotisations impayées depuis 1981 passe de EUR 1'324'619 (fin 2000) à EUR 1'337'619 (fin 2001) soit un accroissement de la dette de EUR 13'000 Euros.

Les cotisations 2001 ont été payées pour un montant total de EUR 249'897,20. Par contre, EUR 125'334,27 dus en 2001 n'ont pas été encaissés (impayés de 33,4 %).

(41) Autres créances : Cette rubrique représente des sommes à encaisser par le CIRTEF, notamment pour l'organisation du Sefor à Ouagadougou (EUR 15'244,90) et d'autres créances en suspens pour un total de EUR 70'454,31.

2. Placements de trésorerie EUR 1'134'633,52

(55) Cette rubrique représente les avoirs en banque au 31.12.01 (EUR 1'104'223,08) contre EUR 1'376'041,55 au 31.12.00.

(57) Cette rubrique représente les avoirs en caisse au 31.12.01 dans les cellules de postproduction de Cotonou (EUR 1'189,47) et de Youndé (EUR 2'633,87).

(58) Cette rubrique représente la somme des versements internes effectués en 2001 (EUR 26'587,10).

II. PASSIF

a) Capitaux propres (13-14) EUR 60'683,83

(13) Cette rubrique comprend la réserve financière permettant d'amortir les valeurs résiduelles figurant à l'actif du bilan dans la rubrique des immobilisés. Il s'agit d'une somme de EUR 36'609,02. En procédant de cette manière, il est possible d'éviter les influences des amortissements futurs sur le compte de résultat.

(14) Cette rubrique « capitaux propres » comprend également la comptabilisation du bénéfice reporté pour un montant de EUR 24'074,81. Il tient compte du report de l'année précédente pour EUR 22'948. Le résultat 2001 se solde par un bénéfice de EUR 1'126,81.

b) Provisions et impôts différés (16) EUR 1'078'764,31

(16) Le montant de EUR 1'078'664,31 comprend l'ensemble des provisions constituées par le CIRTEF en vue de couvrir des charges futures prévues dans le cadre de ses activités :

➤	prix CIRTEF	EUR 13'386,25
➤	réunions diverses	EUR 100'000,00
➤	TV5 Afrique	EUR 75'900,00
➤	Sefor	EUR 50'000,00
➤	cellule Yaoundé	EUR 90'000,00
➤	Unesco	EUR 28'150,00
➤	formations diverses	EUR 110'000,00
➤	provisions sociales	EUR 130'000,00 (charges sociales futures au personnel CIRTEF)
➤	projet Aimé	EUR 100'000,00
➤	prod. harmonisées	EUR 120'000,00
➤	cellule Afrique Est	EUR 100'000,00
➤	Pub TV5	EUR 11'327,94
➤	cellule Cotonou	EUR 150'000,00

c) Dettes (à un an au plus) (44-45) EUR 441'515,59

(44) « Fournisseurs » EUR 406'976,98. Cette rubrique représente les dettes du CIRTEF auprès de ses divers fournisseurs. Lors de l'exercice 2000, les dettes s'élevaient à EUR 314'836,24.

« Factures à recevoir » EUR 19'864,51.

(45) « Rémunerations et charges sociales » EUR 14'674,10. Cette rubrique représente un solde de rémunération de EUR 3'271,00 ainsi qu'une provision de EUR 11'403,10 pour payer le pécule de vacances conformément à la législation belge.

III. COMPTES DE RÉSULTAT

(70) « Comptes de produits et chiffres d'affaires »

Dans cette rubrique, c'est l'ensemble des cotisations annuelles 2001 des membres qui est comptabilisé soit un montant de EUR 375'231,47 (voir tableau annexe).

Au 31 décembre 2001, EUR 249'897,20 ont effectivement été payés et EUR 125'334,27 restent en souffrance.

Le montant des cotisations impayées depuis 1981 s'élève dorénavant EUR 1'337'618,95 y compris les impayées de l'année 2001 (voir tableau annexe). Le montant de EUR 20'365,12 indique des encassemens de cotisations en retard.

(71) « Autres produits d'exploitations »

Cette rubrique représente la totalité des recettes, subsides et récupérations de l'année 2001 du CIRTEF soit un montant de EUR 1'206'805,99.

La somme des rubriques 70 et 71 d'un montant de EUR 1'602'402,58 représente l'ensemble des produits et recettes du CIRTEF pour l'exercice 2001.

(60) « Comptes de charges, biens et services divers »

Dans cette rubrique, sont consignées toutes les charges d'exploitation du CIRTEF pour l'exercice 2001. Les dépenses principales peuvent être regroupées de la manière suivante :

➤ frais d'exploitation divers (réparations, entretien, frais de téléphone, frais postaux et de douane, frais de fonctionnement, rétributions aux tiers, frais d'acheminement et de diffusion) pour un montant annuel de	EUR	340'154,94
➤ frais de formation	EUR	29'846,23
➤ frais de réalisation d'émissions	EUR	124'528,54
➤ projet « Aime » et « Internet »	EUR	6'932,40
➤ frais de production des séries et émissions	EUR	665'976,27
➤ frais de déplacement et missions	EUR	114'397,52
➤ frais de réception, per diem, hébergement	EUR	127'171,85
➤ frais divers (assurances, cassettes, etc...)	EUR	18'267,56

L'ensemble de ces charges grève la rubrique « approvisionnements marchandises, services et biens divers » en 2001 pour un montant total de EUR 1'427'275,31.

(62) « Personnel »

Le compte de charges représente aussi bien les rémunérations du personnel permanent du CIRTEF que les charges sociales, les assurances et les « pécules vacances ». Le montant de l'exercice 2001 s'élève à EUR (262'634,42).

(634) « créances irrécouvrables » pour une somme de EUR (102'683,70).

(635) « Provisions pour risques et charges ».

Cette rubrique regroupe l'ensemble des constitutions et des reprises de provisions en 2001 pour un montant de EUR 192'014,37.

(70/64) « Bénéfice d'exploitation »

Le bénéfice d'exploitation du CIRTEF pour 2001 s'élève à EUR 1'823,52.

(65) « Charges financières »

Cette rubrique représente les frais bancaires et les pertes d'arrondis pour une somme annuelle de EUR 4'652,72.

(75) « Produits financiers »

Cette rubrique représente les intérêts bancaires des actifs circulants pour un montant de EUR 3'956,04.

(70/66) « Bénéfice de l'exercice avant impôt » EUR 1'126,84

(790) « Bénéfice reporté de l'exercice précédent » = EUR 22'947,97

Bénéfice 2001 à reporter EUR 24'074,81

Balance des comptes généraux

Valeurs EUR

Période 12/2001

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
13	CPTES DE FONDS PROPRES + RESERVES						
13400000	RESERVE PR AMORTISSEM	2.646,49 C	2.153,12	1.369,36	2.153,12	4.015,85	1.862,73 C
13400011	RESERVE AMORT CELL BENIN	67.788,49 C	40.626,87	3.289,05	40.626,87	71.077,54	30.450,67 C
13400021	RESERVE AMORT CELL	12.345,35 C	11.332,96	3.283,23	11.332,96	15.628,58	4.295,62 C
Total des comptes de classe 13		82.780,33 C	54.112,95	7.941,64	54.112,95	90.721,97	36.609,02 C
14	BENEFICE/PERTE REPORTÉ						
14000000	MOYENS A REPORTER	22.948,00 C	22.998,00	24.124,81	22.998,00	47.072,81	24.074,81 C
Total des comptes de classe 14		22.948,00 C	22.998,00	24.124,81	22.998,00	47.072,81	24.074,81 C
16	PROV. POUR RISQUES ET						
16300002	PROV PRIX CIRTEF	13.386,25 C	0,00	0,00	0,00	13.386,25	13.386,25 C
16300004	PROV REUN INSTITUT	111.552,09 C	131.552,09	120.000,00	131.552,09	231.552,09	100.000,00 C
16300005	PROV TV5 AFRIQUE	56.463,23 C	0,00	57.549,04	38.112,27	114.012,27	75.900,00 C
16300007	PROV SEFOR	49.578,70 C	49.578,70	50.000,00	49.578,70	99.578,70	50.000,00 C
16300009	PRÖV CELL YAOUNDE	61.973,38 C	61.973,38	90.000,00	61.973,38	151.973,38	90.000,00 C
16300013	PROV UNESCO	8.250,12 C	0,00	19.900,00	0,00	28.150,12	28.150,12 C
16300019	PROV FORMATIONS	52.057,64 C	164.057,64	222.000,00	164.057,64	274.057,64	110.000,00 C
16300020	PROV PR PASSIF SOCIAL	111.552,09 C	0,00	18.447,91	0,00	130.000,00	130.000,00 C
16300050	PROV PROJ ARCHIVAGE	0,00	0,00	100.000,00	0,00	100.000,00	100.000,00 C
16300055	PROV PROD HARMONISEES	117.749,42 C	117.749,42	120.000,00	117.749,42	237.749,42	120.000,00 C
16300060	PROV MAGAZINE MENS/CE	565.197,24 C	565.197,24	0,00	565.197,24	565.197,24	0,00
16300100	PROV CELL AFR EST	99.157,41 C	99.157,41	100.000,00	99.157,41	199.157,41	100.000,00 C
16300105	PROV REC PUB TV5	0,00	0,00	11.327,94	0,00	11.327,94	11.327,94 C
16300108	PROV CELL COTONOU	61.973,38 C	61.973,38	150.000,00	61.973,38	211.973,38	150.000,00 C
Total des comptes de classe 16		1.308.890,95 C	1.251.239,26	1.059.224,89	1.289.351,53	2.368.115,84	1.078.764,31 C
Total des comptes de classe 1		1.414.619,28 C	1.328.350,21	1.091.291,34	1.366.462,48	2.505.910,62	1.139.448,14 C
23	FRAIS ETABLIS., CREANCES + INSTALLATIONS,MACH.,OUTILLA						
23100005	EQUIP TECHN TV5 AFRIQUE	21.508,38 D	1.369,36	1.369,36	22.877,74	1.369,36	21.508,38 D
23100011	CELL PSTPRO BENIN	303.433,28 D	3.289,05	0,00	306.722,33	0,00	306.722,33 D
23100021	CELL PSTPRO YAOUNDE	169.127,61 D	3.283,23	0,00	172.410,84	0,00	172.410,84 D
23190005	AMORT/EQUIP TEC TV5 AFR	19.608,72 C	0,00	949,83	0,00	20.558,55	20.558,55 C
23190011	AMORT/CELL PSTPRO BENIN	235.644,78 C	0,00	40.826,87	0,00	276.271,65	276.271,65 C
23190021	AMORT/CELL PSTPRO YAOUNDE	156.782,27 C	0,00	11.332,96	0,00	168.115,23	168.115,23 C
Total des comptes de classe 23		82.033,50 D	7.941,64	54.279,02	502.010,91	466.314,79	35.696,12 D
24	MOBILIER ET MATERIEL						
24000000	MOB & MATER BUREAU	18.026,89 D	1.369,36	0,00	19.396,25	0,00	19.396,25 D
24090000	AMORT/MOB & MAT BUREAU	17.280,06 C	0,00	1.203,29	0,00	18.483,35	18.483,35 C
Total des comptes de classe 24		746,83 D	1.369,36	1.203,29	19.396,25	18.483,35	912,90 D
28	CAUTION VERSES NUMERAIRE	49,58 D	0,00	0,00	49,58	0,00	49,58 D
Total des comptes de classe 28		49,58 D	0,00	0,00	49,58	0,00	49,58 D
Total des comptes de classe 2		82.829,91 D	9.311,00	55.482,31	521.456,74	484.798,14	36.658,60 D
40	CPTES CREANCES/DETTEES 1 AN CREANCES RESULT. LIVR.						
40000000	CLIENTS	274.256,45 D	192.102,45	235.597,89	2.938.289,82	2.599.072,52	339.217,30 D
40700000	CREANCES DOUTEUSES	1.304.168,38 D	102.683,70	1.539,45	1.406.852,08	100.683,18	1.306.168,90 D
40900000	REDUCT VALEUR ACTEES(-)	1.304.168,38 C	1.539,45	102.683,70	100.683,18	1.406.852,08	1.306.168,90 C
Total des comptes de classe 40		274.256,45 D	296.325,60	339.821,04	4.445.825,08	4.106.607,78	339.217,30 D
41	AUTRES CREANCES						
41600000	CPTE CRT MR MARZOUKI	0,00	2.974,72	743,68	8.924,16	8.924,16	0,00
41680000	CR DIV. SEFOR	15.244,91 D	15.244,90	0,00	30.489,81	15.244,91	15.244,90 D
41680005	CR DIV. BQE PROGR	3.048,99 D	30.489,80	0,00	33.538,79	3.048,99	30.489,80 D
41680010	CR DIV AIF	6.097,96 D	21.603,86	0,00	27.701,82	6.097,96	21.603,86 D
41680056	CR DIV. IAB TRAD	0,00	3.115,75	0,00	3.115,75	0,00	3.115,75 D
Total des comptes de classe 41		24.391.86 D	73.429,03	743,68	103.770,33	33.318,02	70.454,31 D
44	DETTE COMMERCIALES						
44000000	FOURNISSEURS	314.836,24 C	115.205,11	196.715,67	1.452.134,10	1.859.111,08	406.976,98 C
44400000	FACT A RECEVOIR	17.117,87 C	0,01	19.864,51	17.117,87	36.982,38	19.864,51 C
Total des comptes de classe 44		331.954,11 C	115.205,12	216.580,18	1.469.251,97	1.896.093,46	426.841,49 C

Balance des comptes généraux

Valeurs EUR

Période 12/2001

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
45	DETTES/PROV.						0,00
45300000	PRECOMPTES RETENUS	0,00	3 941,98	3 941,98	47 972,47	47 972,47	0,00
45400000	ONSS	0,00	5 266,89	5 266,89	64 737,05	64 737,05	0,00
45500000	REMUNERATIONS	3 162,18 C	11 140,32	11 307,91	93 052,52	96 323,52	3 271,00 C
45600000	PECULES DE VACANCES	11 403,10 C	0,00	11 403,10	22 806,20	11 403,10 C	3 271,00 C
	Total des comptes de classe 45	14 565,28 C	20 349,19	31 919,88	217 165,14	231 839,24	14 674,10 C
	Total des comptes de classe 4	47 871,08 C	505 308,94	589 064,78	6 236 012,52	6 267 856,50	31 843,98 C
5	COMPTE FINANCIERS						
55	ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
55000000	CGER 001-2607400-19	863 813,87 D	101 596,74	134 461,40	2 244 354,67	2 152 293,66	92 061,01 D
55000003	UN BOUE SUISS PRIX CIRTEF	419,51 D	0,00	0,00	419,51	0,00	419,51 D
55000005	CGER ES 034-1530968-79	4 038,28 D	87,63	0,00	4 211,71	0,00	4 211,71 D
55000007	CGER TITR 014-0148691-84	231 739,89 D	0,00	0,00	231 739,89	0,00	231 739,89 D
55000008	CONT BANK CFA BENIN	43 033,13 D	23 495,70	6 496,33	213 501,42	172 033,87	41 467,55 D
55000010	CGER FF 005-4343018-29	190,93 D	0,00	0,00	190,95	190,95	0,00
55000011	CR GEN 191-0510971-38 Fb	649,93 D	0,00	0,02	504 657,19	501 114,57	3 542,62 D
55000012	CR GEN F PLACEMENT	206 172,82 D	0,01	0,00	212 423,64	1 154,60	211 269,04 D
55000013	CR GEN 191-0510972-CHF	6 483,83 D	0,00	0,01	6 483,83	4,74	6 479,09 D
55000014	CGER \$Cam 005-4343018-	12 178,64 D	0,00	0,00	12 178,64	0,00	12 178,64 D
55000017	BANQUE CFA YAOUNDE	7 320,72 D	838,47	3 595,07	62 870,08	57 803,11	5 066,97 D
55000018	C GEN T 191-0510970-37	0,00	0,00	0,00	495 787,05	0,00	495 787,05 D
55000019	CONT B BENIN TERME	0,00	0,00	20 387,01	40 774,02	40 774,02	0,00
	Total des comptes de classe 55	1 376 041,55 D	126 018,55	164 939,84	4 029 592,60	2 925 369,52	1 104 223,08 D
57	CAISSES						
57000020	CAIS CEL BENIN CFA	683,72 D	1 414,97	1 228,87	52 301,78	51 112,31	1 189,47 D
57000021	CAIS CEL YAOUNDE CFA	2 935,18 D	4 191,19	12 845,16	44 402,74	41 768,87	2 633,87 D
	Total des comptes de classe 57	3 618,90 D	5 606,16	14 074,03	96 704,52	92 881,18	3 823,34 D
58	TRANSFERTS INTERNES DE						
58000000	VIREMENTS INTERNES	0,00	51 622,81	32 940,66	1 371 699,49	1 345 112,39	26 587,10 D
	Total des comptes de classe 58	0,00	51 622,81	32 940,66	1 371 699,49	1 345 112,39	26 587,10 D
	Total des comptes de classe 5	1 379 660,45 D	183 247,52	211 954,53	5 497 996,61	4 363 363,09	1 134 633,52 D
6	COMPTE DE CHARGES						
61	BIENS ET SERVICES DIVERS						
61100000	ENTR & REPARATIONS	0,00	0,00	0,00	51,83	0,00	51,83 D
61110005	MOB & MAT BUR LOC TV5 AFR	0,00	367,43	0,01	911,76	0,01	911,75 D
61210000	TELEPH,FR POSTAUX	0,00	1 278,95	0,00	4 399,59	0,00	4 399,59 D
61210002	TELEPH,FR POST-SEFOR-	0,00	0,00	0,00	997,75	0,00	997,75 D
61210005	TELEPH,FR POST-TV5 AFR-	0,00	1 088,49	0,00	6 412,78	0,00	6 412,78 D
61220000	FR DE PORT,DOUANE	0,00	15,98	0,00	3 339,60	0,00	3 339,60 D
61220005	FR PORT,DOUANE TV5 AFR	0,00	277,33	0,00	1 385,28	0,00	1 385,28 D
61240000	FR DE BUREAU	0,00	2 963,31	0,03	6 793,61	50,67	6 742,9 D
61240002	FR BUR SEFOR	0,00	640,96	0,01	4 405,01	0,01	4 405,0 D
61240005	FR BUR TV5 AFR	0,00	2 829,36	0,00	8 489,78	0,00	8 489,7 D
61300000	RETRIBUT DE TIERS	0,00	391,92	0,00	4 703,04	0,00	4 703,04 D
61300005	RETR TIERS TV5 AFR	0,00	13 136,69	0,00	26 070,27	0,00	26 070,27 D
61310005	FR ACH DR DIFF TV5 AFR	0,00	76 627,37	0,00	194 720,33	2 412,50	192 307,83 D
61322010	CELL PSTPR YAOUNDE	0,00	0,02	0,00	2 707,84	0,00	2 707,84 D
61322011	CELL PSTPR BENIN	0,00	2 242,91	0,00	7 053,12	2 472,42	4 580,70 D
61322020	FR FONCT CELL PSTPRO BENIN	0,00	6 777,56	475,74	51 035,36	3 294,52	47 740,84 D
61322021	FR FONCT CELL PSTPR	0,00	2 971,16	957,17	25 944,02	1 035,00	24 908,12 D
61322030	FORMATIONS DIVERSES	0,00	11 477,62	0,01	29 846,24	0,01	29 846,23 D
61325005	FR REALIS EMISS TV5 AFR	0,00	3 399,43	0,00	128 214,51	3 685,97	124 528,54 D
61325050	PROJET ARCHIV AIME	0,00	3 731,00	0,00	3 731,00	0,00	3 731,00 D
61325054	INTERNET	0,00	2 907,59	0,00	3 201,40	0,00	3 201,40 D
61325055	FR HAB TRADITIONNEL	0,00	5 698,36	0,00	39 012,24	818,29	38 193,95 D
61325056	FR 50... ET UN MONDE	0,00	0,00	0,00	1 553,33	0,00	1 553,33 D
61325058	AFF DE GOUTS	0,00	0,03	0,00	60 006,32	0,00	60 006,32 D
61325059	FR BOUE DES PROGRAMMES	0,00	317,33	0,00	2 361,61	0,00	2 361,61 D
61325060	MAGAZINE MENSUELCE	0,00	25 911,46	0,00	504 898,63	0,00	504 898,63 D
61325061	EMISSIONS JEUNES	0,00	14 076,69	0,00	58 962,43	0,00	58 962,43 D
61330000	FR IPT & DEPLAC	0,00	0,01	0,00	313,71	0,00	313,71 D

Balance des comptes généraux

Période 12/2001

Valeurs EUR

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
61330002	FR TPT & DEPLAC SEFOR	0,00	0,00	1.669,80	56.837,21	8.027,35	48.809,86 D
61330003	FR TPT & DEPL ETRANGER	0,00	3.094,03	552,95	26.541,78	5.399,00	21.141,88 D
61330004	FR MISS IND FORF CONF GEN	0,00	0,00	0,00	11,90	0,00	11,90 D
61330005	FR MISS IND FORF TV5 AFR	0,00	579,30	0,02	12.298,41	0,02	12.298,39 D
61330010	FR MISS IND FORF	0,00	289,65	579,30	20.775,88	1.894,47	18.881,41 D
61335002	FR MISS IND FORF SEFOR	0,00	0,00	0,00	147,87	0,00	147,87 D
61335004	FR TPT CONF G.BUR,COMM	0,00	0,00	0,00	3.839,32	1.583,74	2.255,58 D
61335005	FR TPT MISS TV5 AFR	0,00	2.747,32	0,00	10.536,92	0,00	10.536,92 D
61340005	IND FORF DER TV5 AFR	0,00	495,79	0,04	5.949,48	0,04	5.949,44 D
61350000	PARTICIPIATIONS,CONCOURS	0,00	0,00	0,00	5.411,89	0,00	5.411,89 D
61400000	ASSURANCES-PRIMES	0,00	0,00	0,00	178,51	0,00	178,51 D
61500000	FR CASSETTES,COPIE	0,00	0,00	0,00	478,76	0,00	478,76 D
61500002	FR COPIE CASS SEFOR	0,00	1.122,64	0,00	1.122,64	0,00	1.122,64 D
61500005	FR COP CASS TV5 AFR	0,00	455,95	0,00	1.127,15	0,00	1.127,15 D
61710000	FR	0,00	486,80	0,00	3.972,89	0,00	3.972,89 D
61710001	FR FORMATION	0,00	0,00	0,00	26,28	0,00	26,28 D
61710002	FR RECEPTE,REPAS,REPR	0,00	0,00	0,00	19.646,41	36,59	19.609,82 D
61710004	COMITÉ,COMMISS,BUR,CONF	0,00	0,00	0,00	6.243,32	729,20	5.514,12 D
61710005	FR REC,REPR TV5 AFRIQUE	0,00	929,14	0,00	1.145,13	0,00	1.145,13 D
61720000	FR HEBERG & TPT INVITES	0,00	997,35	0,00	3.608,61	0,00	3.608,61 D
61720002	FR D'HEBERGEM+LOCAT SEFOR	0,00	0,00	0,00	43.775,27	0,00	43.775,27 D
61720004	FR TPT+HEB CONF GEN	0,00	0,00	0,00	11.355,73	0,00	11.355,73 D
61720005	FR HEBERG & TPT INV TV5 AFR	0,00	0,00	0,00	459,37	0,00	459,37 D
61730000	PER DIEM	0,00	0,00	0,00	12.068,92	0,00	12.068,92 D
61730002	PER DIEM SEFOR	0,00	0,00	0,00	18.152,82	0,00	18.152,82 D
61730004	PÉR DIEM CONF GEN	0,00	0,00	0,00	11.482,06	0,00	11.482,06 D
Total des comptes de classe 61		0,00	190.326,93	4.235,08	1.458.716,92	31.441,61	1.427.275,31 D
62	PERSONNEL						
62000000	REMUN PERS PERM DIR	0,00	11.041,28	0,00	80.869,56	0,00	80.869,56 D
62000005	REMUN PERS PERM DIR TV5	0,00	5.520,65	0,00	40.434,83	0,00	40.434,83 D
62000055	REM PERS TV5 BARY	0,00	7.734,08	0,02	56.646,64	0,02	56.646,62 D
62040000	REM AUT PERS PERM	0,00	903,53	0,00	903,53	0,00	903,53 D
62040005	REM AUT PERS PERM TV5	0,00	5.737,77	0,00	15.077,90	0,00	15.077,90 D
62100000	ONSS PERM DIR	0,00	3.659,66	0,01	24.437,40	7,17	24.430,23 D
62100005	ONSS PERM DIR TV5	0,00	1.729,01	0,01	12.117,81	0,01	12.117,80 D
62100015	ONSS AUT PERM TV5	0,00	1.614,08	0,00	2.438,45	0,00	2.438,45 D
62100055	ONSS TV5 BARY	0,00	2.459,66	186,74	16.580,58	186,74	16.393,84 D
62200000	PRIM PATR ASS EXT LEG	0,00	0,00	0,00	804,24	701,34	102,90 D
62200005	PR PATR ASS EXT LEG TV5	0,00	0,00	0,00	371,02	0,00	371,02 D
62300000	ASSUR LOI,RC,CHEM TRAV	0,00	0,01	0,00	243,51	0,00	243,51 D
62300001	AUR FR PERS INDEMN FORF	0,00	413,21	0,00	4.957,97	0,00	4.957,97 D
62300010	AUTR FR PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	79,92	0,00	79,92 D
62300015	AUT FR PERS IND FORF TV5	0,00	206,57	0,00	2.478,84	0,00	2.478,84 D
62300050	ASSUR LOI,RC,CHEM TRAV TV5	0,00	0,00	0,00	232,75	0,00	232,75 D
62300055	AUT FR PERS IND FORF BARY	0,00	371,84	0,00	4.462,08	0,00	4.462,08 D
62400005	ASSUR DIRIG ENTREPRISE	0,00	130,91	0,00	392,67	0,00	392,67 D
62500000	DOT PROV PR PEC VACANCES	0,00	11.403,10	0,00	11.403,10	0,00	11.403,10 D
62510000	UTIL & REP PR PEC VAC	0,00	0,00	0,00	0,00	11.403,10	11.403,10 C
Total des comptes de classe 62		0,00	52.925,36	186,78	274.932,80	12.298,38	262.634,42 D
63	AMORTIS.,RED.VAL.,PROV. PR						
63400000	RED VAL S/CR COMM 1AN AU+	0,00	102.683,70	0,00	102.683,70	0,00	102.683,70 D
63500000	PROV PENS & OBLIG SIM	0,00	18.447,91	0,00	18.447,91	0,00	18.447,91 D
63700001	PROV TV5 AFR/BELGIQUE	0,00	57.549,04	0,00	57.549,04	0,00	57.549,04 D
63700004	PROV REUNIONS INSTITUTION.	0,00	120.000,00	20.000,00	120.000,00	20.000,00	100.000,00 D
63700007	PROV SEFOR	0,00	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00	50.000,00 D
63700009	PROV CELL PSTPRO	0,00	340.000,00	0,00	340.000,00	0,00	340.000,00 D
63700013	PROV UNESCO	0,00	19.900,00	0,00	19.900,00	0,00	19.900,00 D
63700019	PROV FORMATIONS	0,00	222.000,00	112.000,00	222.000,00	112.000,00	110.000,00 D
63700050	PROV ARCHIVAGE	0,00	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00	100.000,00 D
63700055	PROV SER HARMONISÉES	0,00	120.000,00	0,00	120.000,00	0,00	120.000,00 D
63700105	PROV REC PUB TV5	0,00	11.327,94	0,00	11.327,94	0,00	11.327,94 D

Balance des comptes généraux

Valeurs EUR

Période 12/2001

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Credit	Débit	Credit	
63710004	UTIL&REP PR REUN INSTITUT	0,00	0,00	111.552,09	0,00	111.552,09	111.552,09 C
63710007	UTIL&REP PROV SEFOR	0,00	0,00	49.578,70	0,00	49.578,70	49.578,70 C
63710009	UTIL&REP PR CELL PSTPRO	0,00	0,00	223.104,17	0,00	223.104,17	223.104,17 C
63710019	UTIL&REP PROV FORMATIONS	0,00	0,00	52.057,64	0,00	52.057,64	52.057,64 C
63710055	UTIL&REP SER HARMONIS	0,00	0,00	117.749,42	0,00	117.749,42	117.749,42 C
63710060	UTIL&REP PR MAG MENS/CE	0,00	0,00	565.197,24	0,00	565.197,24	565.197,24 C
Total des comptes de classe 63		0,00	1.161.908,59	1.251.239,26	1.161.908,59	1.251.239,26	89.330,67 C
65	CHARGES FINANCIERES						
65010000	FRAIS BANCAIRES	0,00	241,83	506,37	4.652,46	506,39	4.146,07 D
65010060	FR BANQUE CE/REFLETS	0,00	506,37	0,00	506,37	0,00	506,37 D
65910000	PERTE ARRONDI EURO	0,00	0,06	0,22	0,50	0,22	0,28 D
Total des comptes de classe 65		0,00	748,26	506,59	5.159,33	506,61	4.652,72 D
69	AFFECTATION DE RESULTAT						
69300000	BENEFICE A REPORTER	0,00	24.124,81	50,00	24.124,81	50,00	24.074,81 D
Total des comptes de classe 69		0,00	24.124,81	50,00	24.124,81	50,00	24.074,81 D
Total des comptes de classe 6		0,00	1.430.033,95	1.256.217,71	2.924.842,45	1.295.535,86	1.629.306,59 D
7	COMPTES DE PRODUITS						
70	CHIFFRE D'AFFAIRES						
70000000	COT MEMBR ANNEE EN COURS	0,00	0,00	0,10	0,00	372.108,01	372.108,01 C
70000001	COT MEMBRES ANNEES PREC	0,00	0,01	1.539,44	0,01	20.365,13	20.365,12 C
70000003	COT MEMBRES SOUTIEN	0,00	0,00	0,00	0,00	3.123,46	3.123,46 C
Total des comptes de classe 70		0,00	0,01	1.539,54	0,01	395.596,60	395.596,59 C
74	AUTRES PRODUITS						
74200005	REC PUBLICITE RIST TV5	0,00	0,00	0,00	0,00	11.327,94	11.327,94 C
74200010	REC FACT CELL YAOUNDE	0,00	0,00	838,47	0,00	2.515,42	2.515,42 C
74200020	REC FACT CELL COTONOU	0,00	7.904,96	3.569,48	7.904,96	21.002,63	13.097,67 C
74300000	SUBS, RECETTES SEFOR	0,00	0,00	38.112,27	0,00	40.328,83	40.328,83 C
74300001	REC ETUDE AUDITOIRE	0,00	0,00	0,00	4.878,37	13.657,44	8.779,07 C
74300004	SUBS DIVERS	0,00	0,00	35.216,90	0,00	39.790,36	39.790,36 C
74300005	SUBS TV5 AFRIQUE	0,00	0,00	0,01	60.407,94	716.700,97	656.293,03 C
74300007	SUBSIDES CFI	0,00	0,00	0,00	0,00	68.602,05	68.602,05 C
74300008	SUBS FORMATIONS	0,00	0,00	13.877,89	0,00	13.877,89	13.877,89 C
74300010	SUBSIDES AIF	0,00	0,00	113.073,28	0,00	259.168,34	259.168,34 C
74300011	SUBS UNESCO	0,00	0,00	0,00	0,00	27.833,81	27.833,81 C
74300055	SUBS HAB TRAD AFRIQUE	0,00	0,00	30.556,57	0,00	57.997,39	57.997,39 C
74900000	RECUP FR AUPR DE TIERS	0,00	0,01	0,00	744,01	4.540,52	3.796,51 C
74900005	RECUP FRAIS TV5	0,00	0,00	0,01	0,00	3.397,68	3.397,68 C
Total des comptes de classe 74		0,00	7.904,97	235.244,88	73.935,28	1.280.741,27	1.206.805,99 C
75	PROD. DES IMMOB.						
75100000	PROD ACT CIRC INT BANCAIR	0,00	0,01	413,44	0,01	3.955,45	3.955,44 C
75400000	DIFFERENCES DE CHANGE	0,00	0,00	0,02	0,00	0,27	0,27 C
75910000	GAIN ARRONDI EURO	0,00	0,00	0,09	0,00	0,33	0,33 C
Total des comptes de classe 75		0,00	0,01	413,55	0,01	3.956,05	3.956,04 C
79	AFFECTATION AUX RESULTATS						
79000000	BENEF REP EXERCICE PREC	0,00	0,00	22.947,97	0,00	22.947,97	22.947,97 C
Total des comptes de classe 79		0,00	0,00	22.947,97	0,00	22.947,97	22.947,97 C
Total des comptes de classe 7		0,00	7.904,99	260.145,94	73.935,30	1.703.241,89	1.629.306,59 C
Total des comptes de résultat (67)		0,00	1.437.938,94	1.516.363,65	2.998.777,75	2.998.777,75	0,00
Totaux		0,00	3.464.156,61	3.464.156,61	16.620.706,10	16.620.706,10	0,00

CIRTEF - COTISATIONS 2001 - (EN Euros au 31/12/01)

MEMBRES	PAYE	IMPAYE
2 MI Maroc		6 117,00
Africa n°1 (Gabon)	6 117,00	
BBC	5 949,45	297,46
Belgique	14 055,00	
Bénin	5 825,73	291,27
Burkina Faso	6 117,00	
Burundi		6 117,00
Cameroun		6 117,00
Centrafrique		6 117,00
CFI	14 055,00	
Congo B.		6 117,00
Congo K.		6 117,00
Côte d'Ivoire		6 117,00
Djibouti		6 117,00
France 2	14 055,00	
France 3	14 055,00	
Gabon		6 117,00
Guinée		6 117,00
Haïti		6 117,00
Iles Maurice	6 117,00	
Madagascar		6 117,00
Mali	5 825,73	291,27
Mauritanie		6 117,00
Niger		6 117,00
Radio Comores		6 117,00
Radio France	14 055,00	
Radio-Canada	14 055,00	
Radio-Tv Maroc	5 825,73	291,27
RCI	9 370,00	
RDI	9 370,00	
RFI	14 055,00	
RFO	14 055,00	
Rwanda		6 117,00
Sénégal	6 117,00	
Seychelles	3 670,00	
SSR Suisse	14 055,00	
Tchad		6 117,00
Télé Liban		6 117,00
Télé Québec	14 055,00	
Togo		6 117,00
Tunisie	6 117,00	
TV5 Canada	14 055,00	
TV5 Europe	14 055,56	
Vanuatu		4 816,00
Vietnam	4 815,00	
Vidéocam		3 124,00
T O T A L	249 897,20	125 334,27

Total général : 375.231,47 Euros

Pourcentage des cotisations 2001 impayées au 31/12/01 : 33,40 %.

CIRIEF - COTISATIONS IMPAYEES DE 1981 A 2001 - EN EUROS - (31/12/01)

MEMBRES	1981-1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	TOTAL
BBC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297,46
BENIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291,27
BURKINA FASO	20 674,32	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	0,00	38 150,82
BURUNDI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 070,00
CAMEROUN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 593,50
CENTRAFRICAINE	42 637,69	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	101 784,19
COMORES	45 612,41	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	104 158,91
CONGO B.	0,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	58 546,50
CONGO K.	35 076,93	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	93 623,43
COTE D'IVOIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 942,50
DOBOUTI												6 117,00
MAROC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291,27
GABON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 768,00
GUINEE	30 614,85	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	89 161,35
HAITI	26 698,13	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	85 244,63
LIBAN	26 326,29	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	84 872,79
MALI	25 483,45	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	43 251,22
MAROC 2M	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 419,00
MAURITANIE	31 581,64	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	66 826,14
NIGER	11 849,31	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	64 570,31
RWANDA	4 586,03	0,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	57 307,03
SENEGAL	0,00	2 550,80	0,00	5 825,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 201,80
SEYCHELLES	0,00	1 848,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 848,64
TOCHAD	16 732,81	5 825,50	5 824,50	5 825,50	5 825,50	0,00	0,00	0,00	5 825,50	5 825,50	5 825,50	57 801,81
TOGO	33 292,10	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	5 825,50	91 838,60
VANUATU	39 662,96	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	85 753,23
VIE/TNAM	27 516,18	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	4 586,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 446,33
MADA/GASCAR VIDEOCAM												11 942,50
												6 098,72
TOTAL	418 345,10	89 303,00	84 902,56	90 729,06	79 078,06	73 252,56	80 317,53	97 794,03	118 245,25	125 334,27	1 337 618,95	

ANNEXE 2

Denis Bossy
Commissaire aux comptes
Télévision Suisse Romande
20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
1211 Genève 8
SUISSE

Genève, le 10 avril 2002

Concerne : Rapport du Commissaire aux comptes du CIRTEF
Comptes annuels au 31 décembre 2001

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale de Montreux, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF au 31 décembre 2001, sur la base des documents qui m'ont été soumis.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001.

Le contrôle a été effectué sur la base des normes comptables généralement admises en Belgique. Il m'a été permis d'examiner toutes les pièces comptables souhaitées.

J'ai constaté :

- que le bilan et le compte de résultats concordent avec la comptabilité ;
- que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude ;
- que le résultat et le bilan ont été établis conformément aux règles d'évaluation prévues dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtés d'exécution ;
- que toutes les pièces comptables ont fait l'objet d'une approbation par le Secrétaire général ;
- que la situation de trésorerie est conforme aux extraits de tiers.

Depuis quelques années, la situation financière du CIRTEF s'est stabilisée. Le résultat de l'exercice 2001 se clôture par un excédent des produits de EUR 1'126,84 réalisé grâce à une maîtrise permanente des dépenses. Compte tenu des résultats des exercices antérieurs, le bénéfice net à reporter au 31 décembre 2001 s'élève à EUR 24'074,84.

Le CIRTEF n'étant pas doté de fonds propres, son équilibre de trésorerie est fortement influencé par la qualité de sa gestion. Le déficit des années antérieures a entièrement été résorbé lors de la clôture des comptes en 1996 et depuis, de légers bonus ont même pu être dégagés. Cette tendance se confirme également au 31 décembre 2001.

Je me permets de rappeler que le niveau d'encaissement des cotisations est déterminant pour la situation de trésorerie ainsi que pour la couverture des frais de fonctionnement du CIRTEF. Il convient donc de maintenir les efforts entrepris pour l'encaissement des cotisations, voir d'entreprendre éventuellement d'autres démarches de sensibilisation auprès des membres.

Afin de compléter mon rapport, vous trouverez en annexe un commentaire sur les différentes rubriques du bilan.

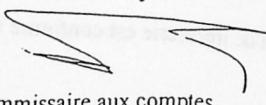
Considérations finales :

Sur la base des documents et pièces justificatives que j'ai examinés, je certifie que le bilan et compte de résultats clôturés au 31 décembre 2001 sont conformes aux pièces comptables.

Sur la base des documents qui vous sont présentés, il devrait être possible de vous faire une opinion correcte de la situation financière du CIRTEF.

Je recommande au Bureau d'approuver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et le comptable du CIRTEF pour la collaboration qu'ils ont manifesté à l'occasion de mon contrôle.

Denis Bossy

Commissaire aux comptes

- Annexes :
- Commentaires sur les comptes annuels au 31.12.2001
 - Tableaux des cotisations impayées
 - Bilan au 31.12.2001
 - Compte de résultats au 31.12.2001

ETABLISSEMENT DU PROGRAMME D'ACTION ET DU BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL EN CE QUI CONCERNE L'ECHELLE DES COTISATIONS

Le programme d'action et le budget pour l'exercice biennal en ce qui concerne l'échelle des cotisations ont été présentés.

Monsieur Abdelkader Marzouki a attiré l'attention sur le fait que le budget prévu pour l'année 2004 est encore provisoire en raison de certains accords de partenariat non encore signés.

PLAN D'ACTION DU BIENNUM 2003 - 2004

OBJECTIF

- Renforcer et restructurer la structure administrative du CIRTEF.
- Veiller à la consolidation de la situation financière.
- Renforcer la concertation avec l'Agence de la Francophonie.
- Confirmer le rôle du CIRTEF comme le lieu privilégié de coordination et d'échange dans le domaine de la production audiovisuelle.
- Consolider le rôle du CIRTEF comme représentant des télévisions africaines au sein du Comité unique des programmes de TV5.
- Faire du SEFOR :
 - * le principal lieu de rencontre et de réflexion dans le domaine audiovisuel ;
 - * le lieu d'échange de programmes des télévisions et des radios du Sud et du Nord ;
 - * le lieu privilégié de projets de coproduction en radio et télévision.
- Contribuer à l'affirmation du rôle essentiel de la radio dans la dynamique audiovisuelle francophone.
- Développer et élargir les activités de formation en recherchant de nouvelles sources de financement stables.
- Assurer une meilleure coordination des actions avec les principales organisations oeuvrant dans le domaine de la radio-télévision.
- Développer les activités de communication interne et externe du CIRTEF.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

OBJECTIF

Renforcer la structure administrative du CIRTEF.

- Consolider l'équipe du Secrétariat général :
 - * Entreprendre une action auprès des membres du Nord et des coopérations pour que les agents mis à la disposition du CIRTEF puissent être maintenus le plus longtemps possible.
- Structurer chaque projet majeur du CIRTEF autour d'un responsable ponctuel – chargé de mission ou conseiller – sur détachement d'un organisme membre.
- Restructurer au vu des départs des détachés et coopérants l'administration du CIRTEF.

FINANCEMENT

OBJECTIF

Affermir la situation financière.

MOYENS :

1. Assurer le suivi de l'assainissement de la situation financière
-

La situation financière du CIRTEF fait l'objet d'une attention soutenue de la part du Secrétaire général, de la Commission des finances et du Commissaire aux comptes. Grâce à l'application systématique des contrôles préconisés, la situation financière du CIRTEF est saine. Il importe de maintenir les systèmes de gestion et de contrôle.

2. Accroître les revenus du CIRTEF
-

Diversifier les sources de revenus en obtenant du financement pour des programmes spécifiques (Agence de la Francophonie, UER, UNESCO, CFB, CEE, ACDI, Coopération française, Coopération suisse). Accueillir de nouveaux membres qui répondent aux exigences et aux critères du CIRTEF.

3. S'assurer du paiement des cotisations
-

On a pu noter que certaines mesures incitatives ont donné des résultats encourageants. L'appartenance au CIRTEF a été fortement valorisée par la participation des membres aux activités de formation, aux productions, au SEFOR et aux jumelages. L'installation de deux cellules de post-production mises à la disposition des membres du CIRTEF a également été un facteur concret de valorisation de l'appartenance au CIRTEF. Il convient toutefois de :

- poursuivre les efforts de récupération des cotisations impayées ;
- poursuivre le développement des mesures incitatives pour justifier et valoriser l'appartenance au CIRTEF ;
- appliquer si nécessaire et en dernier recours, les sanctions prévues par les statuts.

CIRTEF/AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

OBJECTIF

Etablir une concertation continue avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

MOYENS :

- Consolider l'accord-cadre et conforter les excellentes relations entretenues avec l'AIF.
- Définir chaque année un plan d'action commun.
- Organiser une rencontre informative et formative avec les directeurs de productions des télévisions pour les sensibiliser au fonds de soutien.
- Organiser une rencontre de formation avec les directeurs de programmes pour la mise en place d'une stratégie de programmation.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE RADIOS ET TELEVISIONS

OBJECTIF

Assurer une meilleure coordination des actions avec les principales organisations oeuvrant dans le domaine de la radio-télévision.

MOYENS :

- Consolider les relations avec la CTF.
- Examiner les possibilités d'une collaboration plus concrète avec l'URTNA.
- Organiser les liens permanents avec les RFP.
- Développer les collaborations avec les organisations similaires au CIRTEF.

En projet

*• Accueillir les deux représentants en résidence :
- M. Léonard Afrique
- M. Jean-Pierre Sarr*

Pour ce faire, il faudra trouver les modalités nécessaires et obtenir des autorisations. Pour renforcer les productions haïtiennes, nous devons proposer :

• à l'URTNA d'inviter les télévisions membres et de proposer des salles de répétition et production pour diffuser régulièrement certaines séries de films. Par exemple :

• à la RTSH de faire des séries qui seraient à la fois à la fois et aussi des séries qui toucheraient directement le Sud.

• à l'URTNA de rechercher une meilleure utilisation internationale avec les producteurs haïtiens. Les stands communs AII-CIRTEF ou AII-CIRTEF et aussi de l'IMPACCI et aussi de l'ITV à Canada ou des autres lieux pour faire de la promotion.

COMMUNICATIONS

OBJECTIF

Développer les activités de communication interne et externe du CIRTEF.

MOYENS :

- Elargir la distribution de la lettre « CIRTEF en bref », en demandant l'appui de chaque destinataire actuel.
- Faire appel aux membres afin qu'ils communiquent régulièrement des informations sur le fonctionnement et le résultat de leurs organismes.
- Renforcer l'implication des correspondants du CIRTEF dans la vie de l'association. La liste de ces correspondants doit être revue périodiquement.

TELEVISION

OBJECTIF

Confirmer le rôle du CIRTEF comme le lieu privilégié de coordination et d'échange dans le domaine de la production audiovisuelle.

MOYENS :

1. Agir comme producteur d'émissions ou de séries harmonisées réalisées par ses membres

Il conviendra de continuer les productions harmonisées existantes et de créer de nouvelles séries.

Sont déjà en production :

- « Art-tisans »
- « Affaires de goûts »

En projet :

- « Les jeux traditionnels en Afrique »
- « Les cités d'Afrique »
- « Les porte-bonheur »

Pour ce faire, il faudra trouver les encadreurs nécessaires auprès des membres. Pour renforcer les productions harmonisées, il est également proposé de :

- continuer à inciter les télévisions membres de proposer des idées de séries et produire des émissions existantes comme « Franc Parler » ;
- faire des séries qui intéressent le Sud et le Nord et aussi des séries qui intéressent uniquement le Sud ;
- rechercher une meilleure diffusion internationale aux productions harmonisées. Les stands communs AIF/CIRTEF au Mica lors du FESPACO et au MIP TV à Cannes sont des cadres idéals pour faire de la promotion ;

- chercher de nouveaux partenaires.

2. Fournir aux membres du CIRTEF des outils de post-production efficaces et modernes

Pour ce faire, il conviendra de :

- suivre l'évolution technologique pour les maintenir à un haut niveau de performance ;
- trouver un équilibre entre productions extérieures et productions internes ;
- garder un tarif préférentiel pour les membres et pour les productions aidées par le fonds de soutien ;
- maximiser l'utilisation, par des productions extérieures, des unités de post-production dans chacune des cellules de façon à faire quelques pas vers leur auto-financement.

Au vu de la mutation des radios-télévisions au numérique et les besoins importants en formation, faire en sorte que les centres de post-production deviennent de vrais centres de formation tout en continuant à jouer leur rôle initial.

3. Poursuivre les opérations de jumelages

Les jumelages avec leurs soutiens techniques et logistiques, leurs coproductions (même avec le privé), les échanges d'artistes et de personnel, leurs contacts personnels montrent combien l'expérience est positive et enrichissante.

Les « jumelages à trois têtes » n'empêchent pas le travail deux à deux.

Le biennum 2003-2004 se devra d'asseoir ces expériences et d'assurer leur pérennité.

Il convient d'entamer une réflexion sur la coordination et les mécanismes à mettre en place pour améliorer encore le profit à tirer des jumelages et prévoir un groupe de travail qui analyse ces questions.

4. Inciter davantage les organismes membres du Sud à produire des émissions répondant aux critères de diffusion internationale et introduire des dossiers au Fonds Francophone de Production Audiovisuelle du Sud

Clé de voûte d'une plus grande diffusion internationale, il conviendrait d'encourager et de développer au maximum les productions nationales en :

- incitant les télévisions publiques à déposer le maximum de bons dossiers au Fonds Francophone de Production Audiovisuelle du Sud ;
- organisant une rencontre des directeurs de production du Sud ;
- multipliant les formations ;
- programmant systématiquement des rencontres avec les réalisateurs à l'occasion de chaque séjour dans une télévision.

**5. Conserver et développer une banque de programmes TV
Etudier comment l'archiver au mieux et bénéficier d'une technologie de pointe**

La banque de programmes est un des outils les plus précieux du CIRTEF, aussi faut-il continuer d'enrichir la banque de programmes du CIRTEF.

Mais il conviendra également de la moderniser en :

- menant une étude pour la solution la moins coûteuse et la plus performante à un archivage numérique ;
- mettant en place un comité pour assurer la coordination d'un projet pilote d'archivage numérique ;
- recherchant les financements adéquats ;
- ouvrant une banque d'images ;
- développant le projet AIME. Veiller à son développement pour le Sud et sur le plan international commercialement.

6. Stimuler les échanges de programmes

C'est bien de posséder une banque de programmes encore faut-il stimuler les échanges.

Aussi, nous nous proposons de :

- développer de nouvelles synergies avec CFI afin de rendre plus efficace l'envoi des programmes via CFI Pro et d'éviter les doublons.
- envisager, lors des visites au sein de nos membres, la possibilité réelle de l'ouverture d'un créneau régulier de diffusion CIRTEF ;
- sensibiliser les télévisions du Sud aux programmes du Fonds ;
- encourager les échanges bilatéraux.

TV5

OBJECTIF

Consolider le rôle du CIRTEF comme représentant des télévisions africaines au sein des comités de programmes de TV5.

MOYENS :

Informier, préciser et motiver les télévisions membres aux attentes, aux lignes directrices et à l'importance des émissions sur TV5

TV5 continue à se développer et à accroître la multiplication grâce aux technologies numériques. Il est indispensable que les télévisions africaines intensifient leur production et soient attentives à l'évolution technologique pour répondre aux nouvelles normes de diffusion.

De son côté, le CIRTEF oeuvrera pour :

- encourager la production nationale et la participation aux productions harmonisées ;
- accentuer les formations pour offrir la plus grande qualité aux émissions ;
- donner une plus grande place aux émissions africaines sur l'ensemble des réseaux de TV5 ;
- rechercher les meilleures productions indépendantes francophones du Sud ;
- en concordance avec le Conseil de Coopération de TV5 Afrique, étudier les modalités de monter un journal télévisé africain ;

Il existe à présent un « 12' Afrique » fait à partir des éléments AITV rassemblés par CFI.

Il faut continuer à réfléchir afin de trouver une formule pour réaliser un vrai journal.

FORMATION

OBJECTIF

La formation vise :

- à améliorer la qualité technique et artiste des productions du Sud,
- à permettre aux Radios et TV d'Afrique de réussir la mutation de l'analogique au numérique,
- à former une génération de techniciens de bon niveau dans les chaînes de Radios et TV.

MOYENS :

1. Le numérique

—

Développer un programme de formation au numérique pour les pays des ACP francophones.

Le numérique révolutionne complètement le paysage audiovisuel. Etant donné les investissements très conséquents qu'ont consentis et sont prêts à consentir certaines télévisions africaines pour se développer et accéder au numérique, il est indispensable de mettre en place un plan de formation extrêmement important qui tienne compte de tous les aspects de leur développement radio et TV, tous secteurs confondus, du personnel de gestion au personnel technique, en passant par tous les aspects de la production.

Aucune catégorie ne peut être oubliée ou délaissée, car le numérique concerne tout le personnel des chaînes. Si rappel sera fait de quelques techniques de base, chaque formation sera axée sur les nouvelles technologies et les mutations qu'elles vont engendrer. Plus même, il conviendra de mettre en place des formations nouvelles comme la maintenance ou l'archivage.

Le CIRTEF croit beaucoup à la formation sur site. Autrement dit, chaque fois que cela sera possible, nous irons dans les télévisions de l'Afrique pour former sur place l'ensemble de la catégorie du personnel, dans les conditions même de la télévision avec leur propre matériel. Là où ce ne sera pas possible, vu le trop peu de matériel disponible et/ou sa sur-occupation, nous l'organiserons dans notre centre de Cotonou, de Yaoundé ou de Niamey en nous attachant à reproduire les conditions réelles des TV concernées.

Après les trois ans intensifs de formation, notre but est d'arriver par étapes à ce que les télévisions puissent maîtriser les outils numériques et aient suffisamment d'agents formés pour le faire, les meilleurs d'entre eux pouvant transmettre à leur tour leur savoir.

Ce projet permettra aux télévisions africaines de se mettre au niveau de connaissance des télévisions du Nord. Sans lui, le fossé risque encore d'être plus démesuré entre les pays ayant les acquis techniques et les autres. Sans compter que sans cet effort considérable de formation, les télévisions du Sud seront encore plus dépendantes du Nord. Il faut donc nécessairement les former pour donner les outils indispensables pour améliorer leur technologie, leur production, leur information et leur diffusion.

Ce sera aussi l'occasion de stimuler les différentes catégories de personnel qui pourront travailler dans des conditions beaucoup plus avantageuses :

- les techniciens, parce qu'ils pourront se confronter aux nouvelles technologies et à un développement de leur télévision ;
- les technico-artistiques, parce qu'ils pourront travailler avec un matériel bien plus performant qui donnera une qualité nettement supérieure à l'image et au son.

Bien sûr, nous n'avons pas la prétention de dire que tous les problèmes structurels énormes des télévisions africaines seront résolus par un coup de baguette magique, mais nous espérons leur donner les moyens de rester à niveau et de faire un bond technologique important avec un savoir-faire comparable aux pays plus favorisés.

2. Poursuivre les formations « traditionnelles »

Consolider les formations artistiques et techniques.

Tout nouveau développement ne doit pas nous faire oublier les formations classiques ainsi que les préoccupations de nos organismes du Sud. Aussi, continuons-nous à organiser les formations.

Les plus utiles et les plus traditionnelles :

- la prise de son et le montage,
- l'éclairage,
- la prise de vue,
- la réalisation,
- le travail d'antenne,
-

3. Initier des formations technico-artistique

Apprendre à travailler en équipe.

A côté des formations spécialisées qui n'abordent qu'une catégorie de personnel bien précis, nous comptons développer des formations d'équipes de production (réaliseurs-journalistes, OPV, OPS, monteur par exemple).

Ces formations auront pour but de permettre à des équipes de mieux se connaître et surtout de mieux comprendre les difficultés liées à chacune des professions en présence, notamment en mettant les stagiaires en situation d'exercices dans les professions de leurs collègues.

4. Trouver les sources de financement

Développer et diversifier les sources de financement pour renforcer les formations.

Ce développement tourné vers le numérique devrait se faire grâce à l'appui de la Commission européenne. Un projet important leur a été remis sur base d'une évaluation très positive de notre première expérience en Afrique de l'Ouest.

La TSR, avec l'appui de la Coopération suisse, a investi dans le nouveau Centre de formation de Niamey et prévoit une subvention pour les deux années de Biennum afin de soutenir plusieurs formations. Ce Centre peut servir de vrai studio-école et devra être optimisé dans son occupation.

La SRC a mis à la disposition du CIRTEF dès février 2003 un formateur pour une formation de deux équipes de productions et de quatre monteurs.

France Télévision enverra ensuite dès mars deux formateurs pour former trois équipes de production de la sous-région.

Ces apports, extrêmement importants, doivent nous inciter à essayer de trouver d'autres partenaires encore comme la Coopération française, l'ACDI ou des institutions internationales comme l'UNESCO et d'autres à découvrir.

La Communauté Française (APEFE) après nous avoir promis cinq formations a vu son budget très gravement amputé. Nous restons néanmoins en contact pour essayer d'obtenir le maximum et de préparer les années à venir.

Les jumelages, enfin, peuvent également contribuer à renforcer les formations dans les TV du Sud.

RADIO

OBJECTIF

Confirmer le rôle du CIRTEF comme le lieu privilégié de coordination, d'échange, de formation et d'information dans le domaine radiophonique.

MOYENS :

1. Agir comme moteur de centralisation puis de distribution de la série harmonisée 2002 sur le thème de « l'eau ». Réaliser une étude mettant en avant la pertinence du maintien de cette activité

La série harmonisée est un beau moyen de confronter les idées et de mettre en avant les richesses culturelles de chaque pays au travers du traitement d'un même thème.

Le thème de « l'eau » a été proposé en 2002 aux organismes membres après n'avoir pas abouti en 2001. Neuf productions ont été réalisées par :

- l'ORTM (Madagascar),
- la RTS (Sénégal),
- la RNB (Burkina Faso),
- la RTI (Côte d'Ivoire),
- la Voix du Vietnam (Vientbna),
- la RTBF (Belgique),
- la RTM (Maroc),
- la RTCI (Tunisie),
- et Radio France, la Société Radio-Canada et la RNB (coproduction dans le cadre du jumelage Ouagadougou-Chicoutimi-Périgueux).

La demande de respect de durée pour chaque émission n'a pas été suivie par les organismes membres. Les émissions reçues en 2002 font, en général, entre 20 et 30 minutes chacune.

Ces émissions seront envoyées dans le courant du premier trimestre 2003 aux membres radio du CIRTEF.

Etant donné qu'il semble que très peu de membres diffusent les produits de la série harmonisée, un sondage est en cours auprès des membres radio du CIRTEF pour connaître la diffusion exacte de ces produits et voir si l'on veut poursuivre les activités. Si oui, le sondage pourra suggérer le thème qui fera l'objet de la série harmonisée 2003.

2. Etre un lieu de centralisation puis de distribution des émissions reçues dans le cadre du Marché des Echanges 2002. Initier la même activité en 2003

Le Marché des Echanges conçoit un regain d'intérêt. Source d'approvisionnement en programmes de qualité pour les radios membres, il permet aussi la découverte des richesses culturelles de chacun.

- Après réception des « bons de commande » distribués avec le catalogue radio 2002 du CIRTEF, il conviendra de faire parvenir des copies des émissions commandées aux membres radio du CIRTEF dans le courant du premier semestre 2003.
- Il conviendra aussi de poursuivre le développement du marché des échanges et même de l'enrichir en créant des liens avec les banques de production radiophoniques déjà existantes.
- Il est proposé également de tenter de mesurer la diffusion des émissions et de favoriser l'accroissement de diffusion des produits.

3. Poursuivre les opérations de jumelages

Différentes opérations de jumelages entre radios membres ont été initiées et suivies par le CIRTEF avec succès.

Il est donc recommandé de poursuivre les activités de la manière suivante :

- Suivre les activités de jumelages entre Moncton, Bordeaux et Dakar, tel que stipulé dans la convention de jumelages qui a été signée officiellement à Niamey le 17 décembre 2002.
- Conclure une entente de jumelage entre Winnipeg, Alsace et Niamey sur le thème « Arts et Sports » en vue des Jeux de la Francophonie qui auront à Niamey en décembre 2005.
- Etablir une procédure d'inscription officielle pour soumettre sa candidature et participer à un projet de jumelage.
- Encourager de nouveaux jumelages.

4. Initier et faciliter des « Ententes Radiophoniques »

L'échange et la coproduction sont des atouts indispensables à l'enrichissement des grilles des programmes et à la diversité culturelle.

Dans cette optique, une nouvelle activité radiophonique « les Ententes Radiophoniques » sera créée.

Ces « Ententes Radiophoniques » permettront la réalisation de coproductions bilatérales ou multilatérales entre les membres radio du CIRTEF. Ces « ententes » prendront une forme différente des jumelages.

5. Animer et exploiter les centres de production et de formation du CIRTEF

Trois Centres de production et de formation sont actuellement en activité. Ces Centres sont un outil indispensable à la réalisation des activités du CIRTEF et à l'aide que le CIRTEF peut apporter à ses membres.

- Il est donc recommandé que les Centres de Production et de Formation soient utilisés aussi fréquemment que possible pour les formations et les productions radiophoniques. Ces Centres pourront appuyer les projets de jumelage et de coproduction.
- Pour mieux faire aboutir ces projets, il est nécessaire de demander du financement auprès des donateurs potentiels.

6. Encourager le développement des sessions de formation

La formation aux métiers et aux outils de la radio est une activité primordiale du CIRTEF dans l'aide à l'épanouissement des radios du Sud. Aussi, nous proposons de :

- poursuivre le développement en formations, en répondant le plus possible aux besoins du Sud et en prenant en compte les capacités du Nord. Un sondage d'opinion sera réalisé à cet effet dans le courant de l'année 2003 auprès des radios membres du CIRTEF ;
- approcher tous les pays du Nord où il y a des membres du CIRTEF pour trouver les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la réalisation des formations.

7. Poursuivre la rédaction et la distribution du journal le « CIRTEF EN BREF »

Le « CIRTEF EN BREF » est un outil de communication précieux pour les membres radio du CIRTEF. Pour optimiser cette activité, il convient de :

- demander que chaque membre radio du CIRTEF désigne une personne qui assumera le rôle de correspondant pour les articles du CIRTEF EN BREF.
- distinguer les informations concernant la TV et la Radio dans cette publication.

- proposer la ré-orientation du CIRTEF EN BREF en une publication « utilitaire », destinée en priorité aux membres du CIRTEF et aux personnes qui, au sein des radios membres, sont appelées à prendre et à appliquer les décisions de la Commission Radio.

8. Développer le site WEB et le site EXTRANET

Pour une meilleure communication entre les membres radio et pour une meilleure information du public sur les activités du CIRTEF, il est recommandé :

- que le site WEB du CIRTEF soit actualisé et modernisé le plus vite possible ;
- qu'un site EXTRANET soit optimisé ;
- que le site WEB du CIRTEF offre des liens avec les autres sites de la francophonie, notamment avec celui des Radios Francophones Publiques (RFP). Cette activité se fera en collaboration avec les secteurs TV et formation du CIRTEF.

9. Encourager la collaboration avec le Canal Educatif Francophone

Le CIRTEF et le Canal Educatif ont des activités complémentaires, des objectifs communs et peuvent s'enrichir mutuellement. Dès lors, il conviendra d'être attentif au développement du Canal Educatif Francophone et de déterminer la poursuite et les termes d'un partenariat en fonction des orientations qui seront précisées par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie dans le courant du premier semestre 2003.

Budget CIRTEF 2003-2004 voir ANNEXE VI

Le programme d'action et le budget pour l'exercice biennal 2003-2004 ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée.

ANNEXE VI :

BUDGET CIRTEF 2003-2004

BUDGET CIRTEF 2003 - 2004

DEPENSES	2003	2004
	EUROS	EUROS
62 Frais de personnel	<u>271 724,89</u>	<u>271 724,89</u>
6200 Rémunérations brutes	129 826,00	129 826,00
Mise à disposition de personnel de cadre par la RTBF (E. Derue, R. Theunen, C. Claes)	PM	PM
Mise à disposition de personnel de cadre par la Société Radio-Canada (G. Lapointe)	PM	PM
Indemnités forfaitaires	11 898,89	11 898,89
6210 Charges sociales, assurance-loi, Assurance groupe	50 000,00	50 000,00
Reconstitution provision pour préavis	80 000,00	80 000,00
	<u>165 054,92</u>	<u>115 000,00</u>
63 Autres frais de personnel		
6130 Vacances, rétribution de tiers	15 000,00	15 000,00
6133 Frais de voyage (avion, hôtel, taxi, per diem)	100 054,92	100 000,00
Arrivée/départ Secrétaire Général	50 000,00	
	<u>28 700,00</u>	<u>28 700,00</u>
61 Frais de bureau et d'administration		
6121 Téléphone, fax, poste	6 100,00	6 100,00
6110 Matériel de bureau	2 500,00	2 500,00
6124 Fournitures de bureau, entret&réparat matér de bureau	8 100,00	8 100,00
6140 Assurances, frais de port, dédouanement	4 000,00	4 000,00
6171 Frais de réception, représentation	8 000,00	8 000,00
	<u>1 401 600,76</u>	<u>36 000,00</u>
64 Frais de l'organisation institutionnelle		
TV5 Afrique : Habillage, frais de progr, fonctionnement	400 000,00	PM
Achats de droits, développement & formation	157 400,00	PM
Participation à la production d'émissions	10 000,00	PM
Rémunérations&charges soc. personnel TV5	105 000,00	PM
Reconstitution provision préavis personnel TV5	50 000,00	PM
Utilisation reliquats cumulés au 31/12/2002 Tv5	42 192,39	PM
Utilisation provision recettes pub Tv5	68 893,37	PM
Sefor : Cirtef	5 000,00	PM
Autres participations	76 225,00	PM
Commission européenne -formations	PM	PM
A.I.F. : banque des programmes	30 490,00	PM
Séries harmonisées	95 000,00	PM
Conférence générale : organisation	75 000,00	
provision		10 000,00
Réunions institutionnelles : organisation	30 000,00	25 000,00
Productions & coproductions	100 000,00	PM
Formations radios-TV	50 000,00	PM
Projet archivage	100 000,00	PM
Unesco : site internet + maintenance	6 400,00	1 000,00
	<u>340 490,00</u>	<u>112 300,00</u>
613 Centres régionaux		
A.I.F. : financement des centres régionaux	30 490,00	PM
Fonctionnement	113 300,00	112 300,00
Equipements	196 700,00	PM
Mise à disposition de personnel + APEFE +	PM	PM
Coopération française (G.Welkenhuisen, A. Kempinaire, D. Le Paven, D. Paulus)		
	<u>14 000,00</u>	<u>14 000,00</u>
63 Provisions		
Pécule de vacances	11 000,00	11 000,00
Retour aux pays tous les deux ans	3 000,00	3 000,00

<u>DEPENSES</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
	<u>EUROS</u>	<u>EUROS</u>
65 Divers	18 391,25	18 391,25
Prix Cirtef	13 386,25	13 386,25
Différence de change, écart de conversion des devises	5,00	5,00
Frais bancaires	5 000,00	5 000,00
634 Perte sur débiteurs (cotisations & factures diverses)	100 000,00	90 000,00
Total charges	2 339 961,82	686 116,14

PM : Pour mémoire

BUDGET CIRTEF 2003 - 2004

<u>RECETTES</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
	<u>EUROS</u>	<u>EUROS</u>
<u>70 Cotisations</u>		
Cotisations de membres	422 810,00	438 229,89
Membre associés	373 993,00	383 599,00
Membres de soutien	19 211,00	19 211,00
Cotisations années précédentes	20 000,00	21 363,89
Nouveaux membres	9 606,00	14 056,00
	<u>783 485,76</u>	<u>-</u>
<u>74 Recettes diverses</u>		
TV5 Afrique : Habillage, frais de progr, fonctionnement	672 400,00	PM
Mise à disposition de personnel de cadre par la CFB et la RTBF (E. Derue, R. Theunen, C. Claes)	PM	PM
Mise à disposition de personnel de cadre par la Société Radio-Canada (G. Lapointe)	PM	PM
Reprise de provision reliquats cumulés	42 192,39	PM
Reprise de provision recettes pub TV5 (2000-2001)	68 893,37	PM
	<u>572 101,25</u>	<u>63 386,25</u>
<u>743 Subventions diverses :</u>		
Prix Cirtef : reprise de provision	13 386,25	13 386,25
C.E. -formations	PM	PM
A.I.F. : banque des programmes	30 490,00	PM
Sefor : Participations	76 225,00	PM
Séries harmonisées : reprise de provision	95 000,00	PM
Conférence générale : reprise de provision	75 000,00	25 000,00
Réunions institutionnelles : reprise de provision	25 000,00	25 000,00
Unesco-web : reprise de provision	7 000,00	PM
Productions & Coproductions	100 000,00	PM
Formations radio-TV: reprise de provision	50 000,00	PM
Projet archivage : reprise de provision	100 000,00	PM
	<u>360 490,00</u>	<u>50 000,00</u>
<u>749 Centres régionaux</u>		
A.I.F. : financement des centres régionaux	30 490,00	PM
Recettes facturation,subventions	30 000,00	50 000,00
Reprise de provision	300 000,00	PM
Mise à disposition de personnel + APEFE + Coopération française (G.Welkenhuisen, A. Kempenaire, D. Le Paven, D. Paulus)	PM	PM
	<u>141 000,00</u>	<u>92 000,00</u>
<u>625 Provisions personnel (reprise)</u>		
6251 Pécule de vacance : reprise de provision	11 000,00	12 000,00
Personnel : reprise de provision pour passif social	130 000,00	80 000,00
	<u>11 000,00</u>	<u>11 000,00</u>
<u>749 Récupération de frais auprès de tiers</u>		
	<u>25 000,00</u>	<u>31 500,00</u>
<u>75 Produits financiers</u>		
<u>79 Résultats années antérieures : reprise</u>		
Total recettes	2 339 961,82	686 116,14

DATE ET LIEU DE LA XIVème CONFERENCE GENERALE

La VOV (Vietnam) avait été pressentie comme organisatrice de la prochaine Conférence Générale. Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF, a évoqué un courrier que lui avait envoyé récemment la VOV lui signalant qu'elle ne disposait pas actuellement des conditions favorables pour organiser cette Conférence.

Télé Québec se propose donc, avec la collaboration de Radio-Canada, comme organisateur de la prochaine Conférence Générale au Québec en 2005. La collaboration de Radio-Canada sera confirmée dans les prochains mois.

CHOIX DU SECRETAIRE GENERAL, DES REPRESENTANTS DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

1. CHOIX DU SECRETAIRE GENERAL

Avant de passer au vote pour le choix du Secrétaire général, le Président, M. Jean-Claude Chanel, a expliqué les procédures de vote et a ensuite donné la parole aux deux candidats pour la présentation de leurs programmes respectifs. Les présentations ne sont pas suivies de questions.

Le Président a appelé les candidats par ordre de la réception des candidatures ; à savoir premièrement M. Guila Thiam et deuxièmement M. Etienne Derue.

Présentation par Guila THIAM, candidat au poste de Secrétaire Général

Monsieur le , Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs les Présidents et DG, Monsieur le Représentant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames - Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les Représentants d'organismes partenaires et invités.

Je suis heureux de me trouver aujourd'hui, à l'Ile Maurice, devant la Conférence Générale, pour confirmer, ici, mon engagement pour le CIRTEF, soubassement de ma volonté d'en être le Secrétaire Général.

Oui, un engagement pour consolider et améliorer, *pour une modernisation et une plus grande qualité de service aux membres, pour de nouveaux services mobilisateurs, pour une plus grande visibilité des actions du CIRTEF, pour une adaptation harmonieuse au « nouveau monde audiovisuel ».*

Donc, faire mieux, faire faire mieux - pour mieux servir.

Ceci, à partir des acquis importants de notre organisation pendant plus d'une décennie sous la gestion de son Secrétaire Général, Mr MARZOUKI.

Mesdames et Messieurs, permettez moi de me présenter brièvement avant de faire l'économie de mon projet pour le CIRTEF (*le montrer*) présenté au Comité Exécutif.

Dans ma 49^e année, mon expérience est de plus de 20 ans dans le secteur dont 17 de directions générales (9 ans) et techniques (8 ans), avec autant d'années de participation à des instances internationales de communication (dont :UIT, CIRTEF, URTNA, Conférence ministérielle des TV5, Forum mondial de la Télévision de l'ONU).

Cette carrière est illustrée **en partant**, entre autres, du calcul du coût de la minute produite et diffusée à la Radio et à la Télévision *et par le Plan Directeur de l'ORTS sur vingt ans*. Ensuite **en passant** par: *Construction de la Maison de la Radio et de la Télévision à Dakar (7M\$)*; Introduction de la Redevance audiovisuelle; gestion autonome de la nouvelle société nationale RTS créée en 1992 ; modalités équitables de couverture des campagnes électorales. **Enfin**, par les concessions de service public *pour des Radios et Télévisions privées* pour l'ouverture du paysage audiovisuel sénégalais, par la couverture Radio-Télé du Sénégal avec une transmission satellite avec empreinte sur l'Afrique, l'Europe et le Moyen Orient(22M\$) et par la Contribution à la préparation de la loi sur le Haut Conseil de l'Audiovisuel.

Mesdames et Messieurs,

Maintenant le résumé du projet pour le CIRTEF.

Nous sommes dans un « nouveau monde audiovisuel » marqué par l'évolution des moyens de production et de distribution des programmes, par la demande accrue en contenus et par la nécessité de la sauvegarde de la diversité. Mais aussi, marqué par la dispersion des membres entre les enjeux quotidiens, l'environnement changeant, la difficulté de produire dans le Sud et l'implication dans plusieurs organisations. Dans un tel contexte, il faut maîtriser l'avenir de l'ensemble professionnel cohérent qu'est le CIRTEF, être un meilleur soutien aux membres et mieux répondre aux besoins en constante évolution. Pour gagner ce combat pour l'identité que nous défendons, il faut répondre à **quatre questions pour le CIRTEF**:

1. Comment continuer à faire face à son objet ?
2. Comment améliorer son action et sa visibilité dans la production, la diffusion, les échanges, les archives, la diversité culturelle ?
3. Comment réussir l'adéquation formation - nouvelles technologies ?
4. Comment assurer un fonctionnement optimal, une synergie, une coopération internationale bénéfique ?

Des réponses à ces questions existent et découlent d'orientations stratégiques dont certaines sont les suivantes:

- Adaptation aux nouveaux moyens et modernisation des services ;
- Renforcement des ressources propres, diversification du financement, *gestion des arriérés* et élargissement à de nouveaux membres;
- Mesure des activités, contrôle et suivi de paramètres de gestions *budgétaire et financière*, et de l'exécution des actions décidées;
- Communication moderne et visible sur les activités et les actions;
- Formation :évolution technologique, cadrage juridique et institutionnel du secteur et des activités, mutation des métiers, gestion, production;

- Optimisation de la coordination et de la continuité du travail des personnels;
- Soutien à la production, surtout au Sud, aux échanges et à la diffusion : consolider les moyens actuels et rechercher de nouveaux ;
- Consolidation des acquis et élargissement de la coopération entre membres, avec les partenaires et autres organisations.

Oui, il faut un projet, une vision, ne serait-ce que pour être conforme à l'esprit de la réflexion sur l'avenir du CIRTEF (menée récemment en partie par un comité).

Ces orientations se déclinent en actions, sûrement conditionnées par les moyens du CIRTEF et les programmes d'actions que vous avez retenus. Mais, voici quelquesunes de ces actions pouvant influer sur nos activités futures.

Pour le **FINANCEMENT**, renforcement de la part des ressources propres dans le financement du CIRTEF et gestion de la trésorerie disponible et à venir. Et un financement structurel des centres pour mieux soutenir la production au Sud.

Pour les actions à **CONFIRMER** et à **AMELIORER** et dont le Président et le Secrétaire Général vous ont parlé dans le bilan, citons : CIRTEF en bref ; Marché des échanges ; Production CIRTEF ; séries harmonisées ; Cellules de post-production et centre de formation, SEFOR ; programmation CIRTEF sur TV5 ; fourniture de films du fonds francophone audiovisuel du Sud ; représentation des télévisions du Sud à TV5 .
Je n'insiste pas.

Pour l'**INNOVATION** et la **MODERNISATION** des services,

De nouveaux services aux membres : site interactif, bases de données professionnelles, aide à la numérisation dont la sauvegarde et l'exploitation des archives, recherche de la mise en contact de besoins et d'offres, veille technologique et services en ligne, « bureau central » pour faciliter la production et la coproduction notamment pour les membres moins outillés, l'étude d'audience, l'autonomie de gestion, la redevance, etc.

Des services venant des membres : animation et contribution au site, alimentation des bases de données, hébergement dans des serveurs audio/vidéo, offre de réponses à des besoins exprimés (formation, matériel, assistance, coproduction), participation à la veille technologique, etc.

Pour la **COMMUNICATION** : une visibilité renforcée du CIRTEF dans les publications, les médias, sur les antennes des membres dont TV5, l'Internet, les marchés de programmes. Mais aussi, des bases de données ouvertes (les producteurs liés au CIRTEF ou aux membres, les productions, les projets, les offres des cellules, etc.).

Pour la **FORMATION**, Familiariser les professionnels avec les outils du numérique, les logiciels spécialisés tout en poursuivant la formation aux métiers « traditionnels » et aux questions des droits. Former les cadres.

Pour les **RESSOURCES HUMAINES**, les renforcer par l'optimisation de l'adéquation homme/missions et la consolidation des personnels temporaires.

Pour la **COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES**: Promouvoir toute action de coopération, toute synergie et renforcer les liens avec les organismes pouvant faciliter la poursuite de ses objectifs (OIF, Agence de la Francophonie, ACDI, CGRI, Coopération française, Coopération suisse, La Coopération des pays abritant des centres, UNESCO, les Organisations régionales de Radio-Télévision, UIT, CTF, CRPLF, l'UE, la FAO, etc.).

Pour la **PRODUCTION**, Renforcer le rôle de vecteur de production audiovisuelle d'expression française et la manifestation de la diversité culturelle dans les médias audiovisuels des membres et leur visibilité à un niveau international ; Renforcer les actions Radio (beaucoup a été fait pour la Télévision, il faut renforcer pour la Radio).

Ainsi sont résumées quelques actions du projet que je suis prêt à mettre en œuvre avec les membres, les organes du CIRTEF, le personnel et les partenaires. Tout en étant à l'écoute des membres et en recherchant des solutions à leurs problèmes spécifiques pour le bénéfice de tous.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Présentation par Etienne DERUE, candidat au poste de Secrétaire Général

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur de l'AIF,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers amis,

En tant que Secrétaire général, je travaillerai essentiellement suivant trois axes :

1. l'écoute et le dialogue,
2. la responsabilisation,
3. l'action.

1. Pour ce qui est de l'écoute

A l'issue de la Conférence générale, je vous renconterai pour entendre vos souhaits, vos besoins, vos désiderats. Ensuite, j'étudierai avec vous les moyens de les mettre en adéquation avec les possibilités de subvention. Pour ce faire, je ferai établir une banque de données qui reprendra toutes les possibilités de subventions dans les coopérations et les organismes internationaux. Et bien entendu, ce document vous sera distribué.

2. Pour ce qui est de la responsabilisation

Au-delà de celle des agents du CIRTEF, je responsabiliserai les relais locaux. Chaque correspondant du CIRTEF remettra mensuellement un rapport succinct reprenant :

- les nouveaux programmes de vos chaînes,
- les programmes du CIRTEF qui y sont diffusés,
- vos souhaits,
- le suivi des stagiaires en formation ou en production.

Comme tout travail mérite salaire, ces correspondants recevront une prime annuelle. J'entends également faire participer le Bureau de direction à la vie du CIRTEF en confiant à ceux qui le souhaitent :

- soit la Présidence d'un groupe de travail,
- soit le suivi d'un dossier,
- soit la fonction de trésorier que je compte créer au sein du Bureau de direction.

La Conférence générale deviendra également un lieu de réflexion sur les stratégies du CIRTEF.

Quant à la gestion financière, je ferai dans ce domaine ce que j'ai toujours fait lorsque je dirigeais un institut de formation avec cinq centres régionaux, à savoir remettre chaque année - tous les comptes détaillés de l'institution avec des tableaux comparatifs sur l'évolution des

comptes et résultats des trois dernières années - un tableau comparatif entre le budget et les dépenses réelles, un plan d'action budgétisé !

3. Pour ce qui est de l'action

La première des choses sera de consolider le travail remarquable accompli par M. Marzouki. Mais au-delà de cela, ma priorité ira à la radio. La radio est actuellement le parent pauvre du CIRTEF alors que c'est le média le plus diffusé en Afrique. Aussi, j'irai proposer à des organismes comme :

- l'OMS, des productions sur des questions de santé :
- l'UNICEF, des questions concernant la jeunesse,
- l'UNESCO, des questions du cultures ou de nouvelles technologies.

De plus, je compte créer un maximum de synergies avec notamment les Radios Francophones Publiques, le Canal Educatif, RFI en rendant complémentaire nos banques de programmes par exemple ou en créant des collections communes comme nous le faisons avec la CTF en télévision.

La formation sera significative pour les radios. Certains d'entre vous savent que j'ai été chercher un budget de 640.000 Euros auprès de la Communauté Européenne sur une subvention réservée à l'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, avant de quitter Bruxelles, j'ai reçu toutes les garanties pour que le même projet augmenté de formations à l'archivage et à la maintenance, mais cette fois pour l'ensemble de l'Afrique reçoive 1.900.000 Euros soit plus de 43 millions de roupies ou plus d'un milliard 200 millions de CFA ceci étalé sur trois ans.

Cette même énergie, cette même détermination, ce même esprit d'ouverture et de communication sera présent dans toutes les activités du CIRTEF - que ce soit en production TV où nous réfléchirons ensemble à de nouveaux projets de séries d'émissions (pour les enfants, des feuilletons,...) avec un suivi à travers des formations et la présentation des dossiers au Fonds Francophone d'aide à la production du Sud - que ce soit en diffusion où chaque fois que nous recevrons une émission intéressante, nous en ferons des copies qui seront envoyées à l'ensemble des pays du Nord avec fiche technique à l'appui pour mieux faire connaître la production du Sud que ce soit au SEFOR où nous mettrons en évidence la culture du pays d'accueil, où nous créerons des événements et où nous accentuerons les collaborations avec les organismes internationaux - que ce soit dans les Centres régionaux où nous établirons un vrai partenariat avec le pays hôte.

Enfin, je pense, pour reprendre une expression africaine qu'un Secrétaire général doit avoir la tête en 2010 et les pieds en 2003.

Nous ne sommes qu'à la genèse de certains développements techniques.

Demain, nous serons confrontés à la vidéo numérique interactive. Demain, les nanotechnologies vont à nouveau bouleverser notre environnement technique. Les disques durs des ordinateurs vont disparaître et les ordinateurs seront 500 fois plus petits, 500 fois plus rapides, 500 fois plus puissants qu'aujourd'hui.

Nous devons nous y préparer par la formation bien sûr. Mais j'ai l'intention très rapidement d'ouvrir sur le Net un forum accessible à tous les techniciens de nos organismes pour qu'ils puissent communiquer, poser des questions et s'échanger de la documentation.

Pour conclure, toute mon action sera de mettre le CIRTEF en adéquation avec ses principes à savoir le dialogue, la communication au service de la collectivité dans des missions culturelles éducatives sociales et surtout ce qui me tient le plus à cœur la défense de la diversité culturelle. Nous devons faire de nos médias des outils au service de la diversité. Certains de mes amis me reconnaissent une sensibilité du Sud. Ils ont raison mais je dirai plutôt que c'est une vraie sensibilité à la diversité culturelle. Ces dix dernières années, j'ai pu vérifier que la culture des Maliens, des Malgaches, des Bantous ou des Mauritiens est aussi riche et différente que celle des Allemands, des Italiens, des Français ou des Belges.

La parole vous revient maintenant. A vous de choisir, en conscience, le candidat qui vous semble le plus conforme aux objectifs et aux intérêts du CIRTEF.

Le Président a procédé à l'appel des organismes votants présents :

- Radio-Télévision Belge de la Communauté Française (RTBF), Belgique
- Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin (ORTB), Bénin
- Radiodiffusion-Télévision du Burkina Faso (RTB), Burkina Faso
- Cameroon Radio Television (CRTV), Cameroun
- Canal France International (CFI), France
- Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), Côte d'Ivoire
- Radio-Télévision de Djibouti (RTD), Djibouti
- France 2
- France 3
- Mauritius Broadcasting Corporation (MBC), Ile Maurice
- Télé Liban (Liban)
- Office de Radiodiffusion et de Télévision de Madagascar (ORTM), Madagascar
- Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM), Mali
- Radiodiffusion Télévision du Maroc (RTM), Maroc
- Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (ORTN), Niger
- Radio Canada Radio, Canada
- Radio Canada Télé (procuration à Radio Canada Radio), Canada
- Radio France
- Radio France Internationale (procuration à Radio France), France
- Réseau France Outre Mer (RFO), France
- Radiodiffusion Télévision du Sénégal (RTS), Sénégal
- Seychelles Broadcasting Corporation (SBC), Seychelles
- SRG SSR Idée Suisse , Suisse
- Télé Québec, Canada
- Etablissement de Radiodiffusion Télévision Tunisienne (ERTT) Tunisie
- TV5 Monde, France
- TV5 Québec Canada, Canada
- Radio La Voix du Vietnam (VOV) (procuration à SRG-SSR Idée Suisse), Vietnam

Organisme votant absent :

- Africa n° 1, Gabon

Les organismes ont été appelés à déposer les bulletins dans l'urne. A l'ouverture de l'urne par les deux scrutateurs ; le premier Vice-Président M. Toriden Chellapermal et le représentant de l'AIF M. Jean-Claude Crépeau, 28 bulletins ont été dépouillés. A l'issue du premier tour, le résultat est comme suit :

Guila Thiam : 15 voix
Etienne Derue : 13 voix

La majorité de deux tiers n'étant pas acquise au premier tour, un deuxième tour est donc nécessaire.

M. Pierre Couchard de la RTBF demande une suspension d'audience.

A la reprise des travaux, le candidat Etienne Derue demande la parole. Etienne Derue informe l'Assemblée de son désistement en faveur du candidat Guila Thiam. Il a rappelé son attachement au CIRTEF et son respect pour la démocratie. Il a aussi tenu à présenter ses remerciements à tous les délégués et ses félicitations à Guila Thiam.

Le Président salue l'élegance d'Etienne Derue et propose qu'on élise par acclamation Guila Thiam comme Secrétaire général du CIRTEF au 1^{er} septembre 2003, succédant à M. Abdelkader Marzouki.

M. Pierre Couchard demande la parole et présente ses amitiés à Etienne Derue et ses félicitations à Guila Thiam en lui assurant le soutien de la RTBF pour la concrétisation de ses projets au sein du CIRTEF.

2. CHOIX DU PRESIDENT ET DES REPRENTANTS DU BUREAU

Le Président M. J-C. Chanel procède à l'élection des représentants du Bureau et du Président.

Choix du Président :

Proposition est faite par M. Chanel que le Premier Vice-Président Monsieur Toriden Chellapermal de la MBC soit nommé Président à la fin de la XIIIème conférence générale.

Le Président M. Toriden Chellapermal est élu à l'unanimité par acclamation des délégués.

Le Secrétaire général M. A. Marzouki rappelle les dispositions de l'article 37 des statuts.

Le Bureau est composé de :

Présidence Mauritus Broadcasting Corporation (Ile Maurice)

Première Vice-Présidence Télé Québec (Canada)

Vice-Présidence Télé Liban (Liban)

Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (Mali)

Société Radio France (France)

Membres Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (Niger)

Cameroon Radio Television (Cameroun)

Radio Télévision Nationale du Burundi (Burundi)

France 2 (France)

SRG SSR Idée Suisse (Suisse)

TV5 Monde (France)

Radio-Télévision Belge de la Communauté Française (Belgique)

Observateur

Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Le Bureau est élu à l'unanimité par acclamation des délégués

3. CHOIX DES COMMISSIONS

Commission des Finances :

Présidence	Mauritius Broadcasting Corporation (Ile Maurice)
Vice-Présidence	Télé Québec (Canada)
Membres	Société Radio France (France)
	Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (Niger)
	SRG SSR idée suisse (Suisse)
	TV5 Québec Canada (Canada)
	Radiodiffusion Télévision du Sénégal (Sénégal)
	Radio-Télévision Belge de la Communauté Française (Belgique)
Observateur	Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Commission Radio :

Présidence	Société Radio France (France)
Vice-Présidence	Radiodiffusion Télévision du Sénégal (Sénégal)
Membres	Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (Niger)
	Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (Côte d'Ivoire)
	Mauritius Broadcasting Corporation (Ile Maurice)
	Réseau France Outre Mer (RFO), France
	SRG SSR Idée Suisse (Suisse)
	Office de Radiodiffusion et de Télévision de Madagascar, (Madagascar)
	Radio-Télévision Nationale du Burundi (Burundi)
	Cameroon Radio Television (Cameroun)

	Radio Canada Radio (Canada)
	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (Mali)
	Radio France Internationale (France)
	Radio-Télévision Nationale du Congo (République Démocratique du Congo)
	Radiodiffusion-Télévision du Burkina Faso (Burkina Faso)
	Radiodiffusion Télévision du Maroc (Maroc)
Observateur	Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Commission Formation :

Présidence	Office de Radiodiffusion Télévision du Bénin (Bénin)
Vice-Présidence	Réseau France Outre-Mer (France)
Membres	Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (Côte d'Ivoire)
	Mauritius Broadcasting Corporation (Île Maurice)
	Radio-Télévision Belge de la Communauté Française (Belgique)
	SRG SSR Idée Suisse (Suisse)
	Office de Radiodiffusion et de Télévision de Madagascar, (Madagascar)
	Radio-Télévision Nationale du Burundi (Burundi)
	Radiodiffusion Télévision du Sénégal (Sénégal)
	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (Mali)
	Radio France Internationale (France)
	Radio-Télévision Nationale du Congo (République Démocratique du Congo)
	Radiodiffusion-Télévision du Burkina Faso (Burkina Faso)
	Radiodiffusion Télévision du Maroc (Maroc)

Radio-Télévision de Djibouti (RTD), Djibouti

France 2

Canal France International (France)

Etablissement de Radiodiffusion Télévision Tunisienne
(Tunisie)

Observateur

Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Commission TV :

Présidence TV5 Québec Canada (Canada)

Vice-Présidence Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (Côte d'Ivoire)

Membres Office de Radiodiffusion Télévision du Bénin (Bénin)

Mauritius Broadcasting Corporation (Ile Maurice)

France 3 (France)

Réseau France Outre Mer (France)

Télé Québec (Canada)

Radiodiffusion Télévision du Maroc (Maroc)

Radio-Télévision Nationale du Burundi (Burundi)

Radiodiffusion Télévision du Sénégal (Sénégal)

Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (Mali)

Radiodiffusion-Télévision du Burkina Faso (Burkina Faso)

Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (Niger)

Radio-Télévision de Djibouti (RTD), Djibouti

Canal France International (France)

Etablissement de Radiodiffusion Télévision Tunisienne
(Tunisie)

Cameroon Radio Television (Cameroun)

Société Radio-Canada TV (Canada)

Arte France (France)

TV5 Monde

SRG SSR idée suisse (Suisse)

Observateurs

Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Communauté des Télévisions Francophones

Les Commissions ont été élues par acclamation de la Conférence générale.

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2003 - 2004

Sur proposition de la RTBF (Belgique) Monsieur Denis Bossy est reconduit dans ses fonctions de Commissaire aux comptes.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

DEBATS

Ci-après le compte-rendu du débat tel qu'il a été proposé dans le rapport lu lors de la Conférence par le rapporteur général, Madame Velamah Cathapermal.

- Certains membres de la Conférence Générale du CIRTEF ont souhaité prendre la parole après les élections et la composition des bureaux.
- Monsieur Serge Adda de TV5 Monde a voulu souligner la qualité du travail du CIRTEF et du dossier présenté à la Conférence Générale. Il propose aussi de réfléchir à des pistes en matière de méthodes de travail et de gestion du CIRTEF.
Il souhaite que le Président et le Secrétaire général du CIRTEF étudient, avec Télé Québec, les détails et les modalités de la prochaine Conférence Générale pour que celle-ci atteigne une performance maximale en matière d'échanges d'idées entre les organismes membres.
Il souhaite redéfinir les priorités du CIRTEF, leur hiérarchisation et les possibilités de redéploiement interne en matière de finances et d'actions (exemple site Internet). Il insiste aussi sur une mise en place nécessaire de méthodes de post-évaluation, sur la mise en commun des connaissances technologiques et sur la connaissance des besoins des organismes et des consommateurs.
Enfin, il souhaite qu'on revoit les contenus des productions du CIRTEF, leur modernisation et leur évolution.
- Monsieur Sidiki N'Fa Konaté de l'ORTM (Mali) apprécié la qualité des documents produits par le CIRTEF. Il fait trois suggestions pour le plan d'action :
 - La nécessité d'identifier les besoins quant à la qualité, la nature et la portée du service public (études, gestion, ligne éditoriale,...).

Il souhaite que la question sur l'avenir du service public soit abordée dans le cadre du CIRTEF.

 - Les radios et Télévisions du Sud éprouvent d'importantes difficultés à connaître leur audience. Il est donc nécessaire que le CIRTEF aide ses partenaires du Sud à résoudre ce problème.
 - L'importance de la formation des ressources humaines dans les organismes du Sud.

- Monsieur Norbert Eloundou Engama demande une réflexion sur le fonctionnement interne du CIRTEF et sa stratégie grâce à la collaboration active de ses membres.
- Monsieur Azad Seydou Sawadogo de la Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso a évoqué la sélection des candidats au poste de Secrétaire général. Il souligne leur complémentarité et rend hommage à Monsieur Etienne Derue et à l'élégance de sa décision lors des élections. Il évoque aussi l'enjeu de l'audience du service public dans le paysage audiovisuel face à l'éclatement des médias africains et la globalisation. Il souligne l'importance des nouvelles technologies de communication et le rôle majeur de la Commission de formation du CIRTEF dans ce cadre.

Monsieur Sawadogo salue et honore le travail accompli par le Président du CIRTEF Monsieur Jean-Claude Chanel.

- Monsieur Innocent Nsabimana de la Radio Télévision Nationale du Burundi remercie vivement le CIRTEF pour son aide dans l'évolution de la Radio Télévision Nationale du Burundi (par exemple la formation pour des monteurs et le matériel envoyé par le CIRTEF). Il insiste, lui aussi, sur la problématique du service public et demande au CIRTEF d'aider ses organismes à trouver des stratégies et des pistes de réflexion sur l'évolution technologique.
- Monsieur François Ferrus de la Communauté des Télévisions Francophones signale que son organisme va mener une étude sur les missions du service public et sur son avenir. Les premiers résultats seront connus fin juin et peuvent être mis à la disposition du CIRTEF et de ses membres.
- Monsieur Abdelkader Marzouki, Secrétaire général du CIRTEF, rappelle que le plan d'action soumis à la Conférence Générale est un plan d'action adopté par les Commissions et donc par la «base». Il signale aussi que le CIRTEF a cherché à répondre aux besoins des organismes membres en organisant certaines conférences de réflexion sur le service public (Bamako, Madagascar, Libreville). Le CIRTEF a aussi créé un service d'étude d'audience grâce au soutien de l'UNESCO et des autorités canadiennes. Le CIRTEF a organisé, avec la Télévision Suisse Romande, des ateliers sur les études d'audience. Deux conférences supplémentaires sont d'ailleurs prévues en 2003 et 2004.

Monsieur Marzouki insiste sur le peu de répondant des membres du CIRTEF lorsqu'ils sont sollicités.

Il signale aussi que le site Internet du CIRTEF a reçu un financement de l'UNESCO et est en cours d'élaboration.

- Monsieur Gilles Marchand de la SSR apprécie que le CIRTEF se distingue par des actions concrètes contrairement à d'autres organismes du même type. Il souligne aussi le bon déroulement des élections mais insiste sur le fait que la conférence Générale pourrait être plus active (exemple elle pourrait s'organiser sur une thématique).

Monsieur Marchand s'interroge aussi sur la destination des réserves financières dégagées par le CIRTEF. Il évoque, enfin, le partenariat entre le CIRTEF et l'AIF et

souhaite que les membres soient mieux informés des accords de coopération entre ces deux organismes.

- Monsieur Guila Thiam présente ses remerciements.

Après lecture du rapport de Madame Velamah Cathapermal, certains délégués ont souhaité ajouter des précisions et des informations.

Monsieur Pierre Julien Akpaki, Secrétaire général (ORTB) :

« Merci Monsieur le Président, il y a une dernière question à laquelle nous n'avons pas trouvé une réponse ; je crois que c'est l'avant-dernière : c'est d'avoir demandé une explication sur l'affectation des ressources. Je n'ai pas très bien retenu. J'aurais souhaité qu'il y ait quand même une réponse pour que l'on ne laisse pas le rapport sur une interrogation. »

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF :

« La question de Monsieur Marchand, quelle réponse on avait donnée ? C'est le Bureau qui va faire des propositions en ce sens, celui-ci va se réunir en août et peut-être qu'il pourra répondre à cette question. Monsieur ? »

Monsieur Jean-Luc Maertens, Délégué (France 2) :

« Merci Monsieur le Président. C'est vrai que c'est au Bureau qu'il faudra répondre à la question de Gilles Marchand de ce matin. Maintenant, je pense que ce genre de question posée risque de semer le trouble et il ne serait peut-être pas tout à fait inutile de rappeler quelques éléments, s'agissant de cette réserve financière. Un chiffre, en plus, a été prononcé ce matin, il s'agit de 1 million d'euros, ce qui n'est tout de même pas rien. Cette question a été l'objet de débats, déjà, au sein du Conseil d'Administration. Je crois qu'il faut faire très attention quand on prononce ce genre de phrase, la preuve, elle implique immédiatement des réactions. Or il faut savoir quand même deux choses : la première chose, c'est que lorsque l'on parle d'un million d'euros de réserve financière, il y en a déjà une partie non négligeable qui est, en fait, une partie réservée à des engagements de programmes et que donc, ce n'est pas de l'argent disponible pour faire ce que l'on veut. Ça c'est la première des choses. La deuxième chose, c'est qu'à partir du moment, si nous étions, par exemple, une association qui n'a pas de centres techniques ni de programmes de formation lourd, évidemment une telle réserve pourrait paraître excessive. Or lorsque l'on a trois centres techniques avec du matériel performant et coûteux, avec un certain nombre de pépins qui peuvent arriver, avec la nécessité de renouveler ce matériel de manière quelque fois plus rapide qu'on ne le souhaiterait et que l'on a, d'autre part, à l'intérieur de ces centres des programmes de formation qui sont lourds, il est absolument nécessaire pour une association de s'asseoir sur une réserve importante. Alors, est-elle trop importante ? Ca c'est peut-être effectivement la question que le Bureau peut se poser, mais, en tous cas, il est absolument sûr que l'importance de ces réserves doit être élevée. Voilà ce que je voulais dire tout de même pour ne pas laisser se répandre le bruit que le CIRTEF est assis sur un énorme tas de francs CFA, ce n'est pas vrai ! »

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF :

« Donc le rapport qu'il en déduit a déjà été dit ce matin et il est fidèle aux propos de ce matin. Ce que vous venez d'apporter en complément, avait déjà été évoqué avec des avis différents au cours du Bureau. Cette discussion sera reprise lors du prochain Bureau. Le rapport ne reflète que ce qui a été dit ce matin ! Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres remarques ? »

Monsieur Norbert Eloundou Engama (CRTV) :

« Merci Monsieur le Président. Pas grand chose ! quand même, tout en joignant à ce qui est dit dans ce rapport, le travail fait, attirer l'attention sur, ce qui peut être un petit détail de forme, les votants Africa n° 1 étaient absents. Donc, peut-être, que l'on ne devrait pas les inclure parmi les votants. Ce qui nous ramène à 28. Ils étaient électeurs pour ce potentiel, mais je ne sais pas si on peut les mettre parmi les votants ? »

Monsieur Abdelkader Marzouki, Secrétaire général du CIRTEF :

« En fait, nous aurions dû mettre à la liste des électeurs. »

Monsieur Norbert Eloundou Engama (CRTV) :

« Voilà ! il faut s'entendre là dessus ! ce sont des électeurs et qu'il n'y ait pas de malentendu par rapport à cela ! l'autre chose, c'est que »

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF :

(mélange de voix) « Des électeurs présents, mais il y en avait d'autres qui étaient absents ! »

Monsieur Norbert Eloundou Engama (CRTV) :

« ... absolument ! comme électeurs, il n'y a pas de problèmes, mais comme votants, cela pose un petit problème de forme. L'autre chose, une ou des idées qui me semblaient à la base du propos que j'ai eu à tenir ce matin et qui ne ressortaient pas. Il y a l'idée de la participation dans ces réflexions pour l'élargir autant que faire se peut à l'ensemble des membres, je suis conscient des explications que le Secrétaire général en fonction a donné ce matin sur le niveau de réponses, mais il y avait là une préoccupation : c'était que l'on cherche la formule afin de permettre aux uns et aux autres de se sentir, de manière concrète et quotidienne, plus impliqués...la Conférence générale devienne un lieu privilégié de ces échanges et de ces petits questionnements, de ces petites remises en cause que l'on peut se faire, il serait, pour des raisons pratiques, utile qu'on vienne souvent avec, sur la table, une base de départ de travail. Ce sont ces deux idées qui me semblaient primordiales dans le propos que je tenais ce matin. Je vous remercie. »

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF :

« Bien, nous retrouvons le représentant de l'AIF et nous avons bien compris que vous souhaitiez une précision, en complément, de ce que vous avez dit ce matin. »

Monsieur Jean-Claude Crépeau, Directeur du Cinéma et de Medias (AIF) :

« Merci Monsieur le Président. Juste deux petites choses, je pense que pour la bonne forme du rapport, il sera rajouté un paragraphe sur la séance inaugurale. Il est quand même normal de signaler que les travaux ont été ouverts sous la présidence du Premier Ministre... »

Monsieur Abdelkader Marzouki, Secrétaire général du CIRTEF:

« Monsieur le Président, ce n'est qu'un résumé. De toute façon, dans les actes de la Conférence générale que vous allez recevoir, il y aura tout cela. Tout a été enregistré, tout sera « décortiqué » au Secrétariat et nous vous ferons parvenir les Actes de la Conférence générale. Il y aura même, en annexe et dans les textes, tous les discours. »

Monsieur Jean-Claude Crépeau, Directeur du Cinéma et de Medias (AIF) :

« ...Ce que je veux dire, c'est que, même dans un résumé, cela me paraît important de signaler qu'une Conférence du CIRTEF a eu l'honneur d'être ouverte par le Premier Ministre de l'Ile Maurice. C'est simplement cela. Ce n'était pas tellement la teneur des discours. Deuxième petite chose, je crois que le dernier paragraphe qui concernait l'intervention de Gilles Marchand et ce qui était demandé. Il faisait référence, en fait, à l'Agence. Il me semble me souvenir qu'il demandait que l' Agence, pour l'édification de l'Assemblée, puisse exposer ses propres priorités de programmes dans le champ d'action couvert par le CIRTEF, parce qu'il est vrai que nous n'avons pas forcément des priorités qui sont équivalentes et non pas sur les accords de coopération entre l'AIF et le CIRTEF. »

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF :

« Merci. Je vous propose que ces deux remarques qui ont, effectivement, faites ce matin. La remarque de Jean-Claude Crépeau et celle de Monsieur Gilles Marchand soit intégrée par une phrase que l'on verra, après, avec vous, en complément de l'excellent travail qui a été fait par Madame Cathapermal. Y-a-t-il d'autres remarques ? Cela sera partie intégrante et, en plus, comme le Secrétaire général vient de vous le rappeler, les Actes vont sortir dans les quatre mois qui suivent la Conférence. Ici ce sera d'autant plus respecté. Ce qui vous permettra de le lire attentivement jusqu'à la prochaine Conférence générale dont la date sera fixée au printemps, généralement c'est entre mars et avril, en 2005, au Québec, Canada et où ils seront définitivement adoptés. D'autres remarques ? si ce n'est pas le cas, nous approchons du terme de cette séance de clôture, mais avant de terminer, je voudrais passer la parole au Secrétaire général. »

Monsieur Abdelkader Marzouki, Secrétaire général du CIRTEF:

« Monsieur le Président, aujourd'hui même nous enverrons, certainement, à Monsieur le Premier Ministre un message de remerciements et de gratitude d'avoir accepté de présider la Conférence générale et à la MBC d'avoir si bien organisé la Conférence générale.

Je vous demanderais de bien vouloir applaudir cette motion. Il me reste un devoir, Monsieur le Président, et un plaisir de m'adresser, pour la dernière fois, à la Conférence générale. »

Intervenant africain :

« Le rapport n'a pas été adopté, Monsieur le Président, par la Conférence générale. »

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF :

« Merci de me rappeler à l'ordre, avant que nous allions l'adopter. Merci, donc il y avait déjà eu les applaudissements précédents, vous êtes doublement applaudi et vous le méritez bien. **Donc c'est adopté.** Merci. Et maintenant, Monsieur le Secrétaire général va s'exprimer : »

Monsieur Abdelkader Marzouki, Secrétaire général du CIRTEF :

« Je ne vais pas être long, Monsieur le Président.

Au terme de 12 années parfois douces, souvent difficiles mais toujours laborieuses à la tête du CIRTEF, voici venu le temps de la séparation.

On a beau s'être préparé à cet instant, rien n'y fait. La sincérité me commande de reconnaître et de dire que j'ai un pincement au cœur. Quitter des amis et des collaborateurs avec qui on a longtemps cheminé et avec qui on a réalisé de belles et grandes choses n'est pas facile. C'est également dur de quitter cette grande famille francophone de l'Audiovisuel que j'ai pris l'habitude de rencontrer, bon an, mal an.

Si je suis resté tant de temps à mon poste, c'est parce que des personnes qui m'appréciaient l'ont voulu. C'est le lieu de leur témoigner toute ma reconnaissance pour la confiance qu'elles ont placée en moi et aussi pour tout le réconfort que j'ai trouvé auprès d'elles quand je traversais des moments de doute et de découragement. Ces personnes auraient même souhaité que je poursuive ma tâche. Mais il faut savoir quitter les choses avant qu'elles ne vous quittent.

On ne sort pas indemne de douze années passées à la tête d'une structure comme le CIRTEF : des stress, j'en ai connus. Je pourrai même dire que c'était mon lot quotidien. Interrogez mes collaborateurs. Ils vous diront que c'était aussi la chose la mieux partagée entre nous ; des couleuvres, j'en ai avalées ; des injustices, j'en ai connues.

Pourtant j'ai continué à donner, parce que j'avais foi en ce que je faisais et si j'ai continué c'est parce que j'ai aussi beaucoup reçu.

Quand je jette un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, je ne puis m'empêcher de constater que j'ai consacré les meilleures années de ma vie à œuvrer pour l'audiovisuel africain et pour l'audiovisuel francophone : Secrétaire Général de l'URTNA pendant huit ans et Secrétaire Général du CIRTEF pendant douze ans. Quel bonheur ! J'ai des amis sous toutes latitudes, ce qui fait de moi un citoyen du monde. Rien ne remplace et rien ne vaut les relations humaines. C'est la profession de foi d'un homme de media qui a cru une bonne partie de sa vie à l'avènement du village global si cher à Mac Luhan et à ses disciples.

Je suis heureux de passer le témoin à un grand professionnel connu du monde de l'audiovisuel francophone, à un homme de culture et enfin à un ami de longue date. Je puis l'assurer de mon total soutien.

Puisse le CIRTEF continuer à remplir les nobles missions qui sont les siennes et puisse la grande famille de l'audiovisuel francophone continuer à résister aux bousculades de la mondialisation et de l'uniformisation.

On le sait, l'ennui naît un jour d'uniformité. Je ne vais pas m'ennuyer.

Je vous remercie. »

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF :

« Merci beaucoup, merci de ces applaudissements. Nous avons embrassé Abdelkader, mais chacun votre tour. Tu n'as pas fini de traverser la salle, car tout le monde voudra t'embrasser. Merci à toi, dont tu nous as rendu l'hommage, tu resteras encore...et comme tu le dis, tu ne vas pas t'ennuyer et nous, nous continuerons à te rencontrer, parce que nous ne voudrons pas nous ennuyer aussi ! Nous arrivons au terme de cette séance. À partir de maintenant, c'est Tordien qui devient Président. Il pourra compter sur votre soutien comme le mien, puisque je ne reste, pas en tant que Président, mais membre du Bureau et je dirais que je n'aurai qu'un objectif, c'est de continuer ce qui a été fait au cours de ces deux journées, nous avons évoqué la création de centres de formation et j'espère qu'à la prochaine Conférence générale, il y aura un nouveau centre de formation qui sera créé, pourquoi pas ici à Maurice, puisque nous pouvons avoir des conditions pour le faire et je mettrai mon énergie à ce qu'il soit réalisé.

Je voudrais vous remercier. Je suis très heureux que cette réunion se soit déroulée aussi parfaitement et dans d'excellentes conditions.

Merci à tous. La parole est à Serge Adda : »

Monsieur Serge ADDA, Président-Directeur général (TV5 Monde) :

« Il est difficile de prendre la parole après un discours aussi émouvant et fraternel. Cette journée a été marquée par l'élégance. Tout au cours de cette journée, nous avons pu avoir de grands moments d'émotion. Je voudrais juste dire un mot, c'est que je suis persuadé que tous ici souhaitent qu'Abdelkader ne s'en aille pas vraiment, parce qu'il fait partie toujours de cette famille francophone et de télévision et à nous de voir comment, ensemble, et au bureau, nous pourrons faire en sorte qu' «Abdelkader, on te retrouve le plus souvent possible parmi nous ?». Mais si je prend la parole, ce n'est pas pour dire ça seulement, c'est que lundi (28 avril 2003), il y aura le Conseil de Coopération de TV5 Afrique, qu'à cette occasion et à titre exceptionnel, j'invite tous les participants y compris ceux qui ne font pas partie du Conseil de Coopération de TV5 Afrique. Ceux qui seront donc ici, nos hôtes, bien sûr, mais aussi tous les participants à nous rejoindre donc lundi à cette réunion. Nous aborderons un peu l'avenir de TV5 Afrique et je les invite aussi au déjeuner que nous organiserons avec le CIRTEF lundi à midi. Voilà, je me permettais de rajouter cela avant la clôture... Excusez-moi Monsieur le Président. »

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF :

« Vous avez bien fait, c'est encore mieux que vous le disiez vous-même, Monsieur le Président. Y-a-t-il d'autres questions ? Monsieur Pierre Couchard ? »

Monsieur Pierre Couchard, Relations Internationales (RTBF) :

« Merci Monsieur le Président. Je m'associe aux paroles qui viennent d'être prononcées par Monsieur Serge Adda à propos d'Abdelkader. Je pense, Abdelkader, que tu nous manqueras et je voudrais te dire et j'espère, en tous cas, que tu viendras souvent nous dire bonjour.

Monsieur le Président, vous avez depuis la Conférence générale de Montreux, présidé le CIRTEF et si vous me permettez, je voudrais bien épingle trois points qui ont marqué le CIRTEF et qui sont de votre empreinte. Le premier, c'est la construction, la création, l'élaboration du Centre de Production de Niamey que vous avez mené à bout de bras et qui vous tient à cœur. Et je crois que cela vous tient à cœur parce que c'est le symbole de la défense qui est la vôtre pour le service public. C'est le symbole de la production de qualité des émissions de télévision publiques et par leur qualité permettant de montrer leur différence dans l'univers concurrentiel que nous connaissons. Deuxième point, vous avez présidé une opération délicate que nous avons vécu aujourd'hui, vous avez voulu la transparence, la rigueur et la sérénité. Je crois que cela a été réalisé et réalisé avec brio. Enfin et c'est sans doute le plus important pour moi, vous avez présidé le bateau CIRTEF. À travers des mers houleuses, à côté des îles, parfois avec des écueils et vous avez gardé le cap à la fois au Nord et en même temps au Sud. Et cela, il fallait le faire ! Chapeau ! Merci Jean-Claude. »

Monsieur Jean-Claude Chanel, Président du CIRTEF :

« Merci. Maintenant place au nouveau Président, Monsieur Toriden Chellapermal, et je lui transmets, non pas le pouvoir qui appartient à la Conférence générale, mais la parole. À toi, Toriden : »

Monsieur Toriden Chellapermal, Président du CIRTEF :

« Merci. Je voudrais d'abord renouveler mes remerciements pour la confiance que vous avez placée en MBC. Nous espérons, en tous cas, nous allons faire de notre mieux pour être à la hauteur et, bien entendu, comme je l'ai déjà dit, nous comptons sur les conseils, l'aide de tout le monde. Je voudrais aussi faire un remerciement spécial à Monsieur Jean-Claude Chanel et au Secrétaire général, Abdelkader Marzouki, qui ont guidé mes premiers pas, car vous n'êtes pas sans savoir que j'arrive et que je commence à découvrir le CIRTEF de l'intérieur. Je le connaissais un petit peu de l'extérieur, pour avoir été proche de l'audiovisuel. Jean-Claude et Abdelkader qui ont guidé mes premiers pas au sein du CIRTEF et qui m'ont permis de prendre toute la mesure de cette organisation.

Je crois qu'il y a eu, déjà, un énorme travail qui a été accompli et, pour moi, qui viens d'arriver, une chose est sûre, c'est que le CIRTEF est fait dans le concret. Je crois que ce sont les demandes aujourd'hui des pays du Sud et si je puis dire, pour résumer un peu, c'est que nous pouvons essayer de faire, ensemble, davantage de concret. Merci. »

Monsieur Jean-Claude Chanel :

« Le Bureau qui sera dirigé par Toriden va rester dans cette salle. Les Commissions vont se réunir et comme il y a plusieurs membres, plusieurs personnes qui font partie de plusieurs Commissions, elles vont s'échelonner selon les vœux de ce matin par la Commission Formation, la Commission Radio et la Commission Télévision. Ces Commissions doivent essentiellement procéder à l'élection de leur Président. »

Monsieur Abdelkader Marzouki, Secrétaire général du CIRTEF :

« Puisque vous avez exprimé le désir de tenir des réunions successives, il y a une seule salle, en sortant, à votre droite. Nous allons commencer par la Commission Radio pour permettre à ceux qui prennent l'avion, ce soir, de quitter et de travailler. Seule la Commission des Finances ne se réunit pas. »

Monsieur Jean-Claude Chanel :

« Merci beaucoup. Nous devons clôturer officiellement, sinon je vais être rappelé à l'ordre par l'un ou l'autre des délégués.

Cette 13^{ème} Conférence est terminée et merci de votre participation. »

[Le rapport de la XIIIème Conférence Générale est adopté à l'unanimité.]

MOTIONS DE REMERCIEMENTS

Des motions de remerciements ont été envoyées par la XIIIème Conférence générale du CIRTEF à :

- Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre de l'Île Maurice
- Monsieur le Directeur général de la Mauritius Broadcasting Corporation

(Voir ANNEXE VII)

ANNEXE VII :
MOTIONS DE REMERCIEMENTS

Monsieur Torden CHELLAPERMAL
Directeur général
MAURITIUS BROADCASTING
CORPORATION
Louis Pasteur Street, 1

FOREST SIDE/CUREPIPPE
(ILE MAURICE)

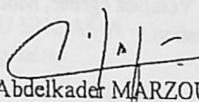
Bruxelles, le 13 mai 2003

Nos réf. : AM/lv/2003.156

Monsieur le Directeur général,

La 13^{ème} Conférence générale du CIRTEF réunie à Grand Baie les 25 et 26 avril 2003 vous adresse ses remerciements les plus chaleureux à vous ainsi qu'à votre équipe pour votre disponibilité, la qualité de l'accueil et les excellentes conditions de travail réservées à tous les délégués lors du déroulement des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Abdelkader MARZOUKI
Secrétaire général

M. Toriden CHELLAPERMAL
Directeur général
MBC

A DESTINATION DE MONSIEUR LE
PREMIER MINISTRE DE L'ILE
MAURICE

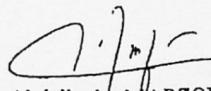
Bruxelles, le 13 mai 2003

Nos réf. : AM/lv/2003.155

Monsieur le Premier Ministre,

La 13^{ème} Conférence générale du CIRTEF réunie à Grand Baie les 25 et 26 avril 2003 marque son admiration pour l'organisation de ses travaux et saisit cette occasion pour vous adresser, Monsieur le Premier Ministre, à vous, à votre Gouvernement et à la Mauritius Broadcasting Corporation ses plus vifs remerciements pour l'accueil chaleureux et les conditions de travail optimales réservées à tous les délégués.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Abdelkader MARZOUKI
Secrétaire général

LISTE DES PARTICIPANTS

Belgique

RTBF Mr Pierre COUCHARD
Relations Internationales

Mr Etienne DERUE
Conseiller CIRTEF et candidat au poste de Secrétaire général du
CIRTEF

Bénin

ORTB Mr Pierre Julien AKPAKI
Secrétaire général

Burkina Faso

RTB Mr Azad Seydou SAWADOGO
Directeur général

Mr Inoussa KINDA
Directeur de la Télévision

Burundi

RTNB Mr Innocent NSABIMANA
Directeur général

Cameroun

CRTV Mr Norbert ELOUNDOU ENGAMA
Conseiller du Directeur général

Canada

Radio-Canada (radio) Mme Marie-Diane FAUCHER
Directrice des Affaires Institutionnelles
Représente Radio-Canada (TV)

Télé Québec Mr Jacques LAGACE
Directeur des Affaires Institutionnelles

TV5 Québec-Canada Mme Suzanne GOUIN
Présidente-Directrice générale

Congo (République Démocratique)

RTNC Mr Jean-Claude MATUMWENIO MAKWALA
Administrateur-Délégué général adjoint

Côte d'Ivoire

RTI Mr Georges W ABOKE
Directeur général

Djibouti

RTD Mr Abdi ABDI ATTEYEH
Directeur général

France

ARTE Mr André de MARGERIE
Directeur adjoint des Relations Internationales

CFI Mr Jean MINO
Directeur général

France 2 Mr Jean-Luc MAERTENS
Délégué France 2

France 3 Mr Jean-Marie BELIN
Directeur Coopération Internationale

Radio-France Mr Michel MEYER
Directeur général adjoint
Représente RFI

Mr Christian MAILLARD
Directeur des Affaires Internationales

Mr Yves LAPLUME
Responsable des Ateliers de Créations radiophoniques

RFO Mme Marijosé ALIE-MONTHIEUX
Directrice des Affaires Internationales

Mr Yves RAMBEAU
Directeur de Cabinet

Mme Melvina MESTRE
Responsable Programmation

Mme Dominique RICHARD
Directrice RFO-Réunion

Mr Stéphane BIJOUX
Directeur de l'Information

TV5 Monde Mr Serge ADDA
Président-Directeur général

Mme Denise EPOTE-DURAND
Directrice TV5 Afrique

Mr Jean-Marc LE BUGLE
Secrétaire au Conseil de Coopération TV5 Afrique

Liban

TELE LIBAN Mr Ibrahim EL-KHOURY
Président-Directeur général

Mr Richard RACHID
Directeur Financier et Administration

Madagascar

ORTM Mr Simon Seva MBOINY
Directeur général

Mali

ORTM Mr Sidiki N'Fa KONATE
Directeur général

Maroc

RTM Mr Mehdi BOUZEKRI
Directeur des Ressources Humaines et Affaires générales

Maurice

MBC Mr Tordien CHELLAPERMAL
Directeur général – Vice-Président du CIRTEF

Mr Atma BUMMA
Directeur des Programmes

Mme Velamah CATHAPERMAL
Conseillère juridique

Mr Rawin BACCHO
Directeur général adjoint

Niger

ORTN

Mr Adamou MAHAMADOU
Directeur général

Sénégal

RTS

Mr Abdou Khoudoss NIANG
Directeur général

Mr Mouhamed FAYE
Directeur des Ressources Humaines

Mr Guila THIAM
Candidat au poste de Secrétaire général du CIRTEF

Seychelles

SBC

Mr Ibrahim AFIF
Directeur exécutif

Suisse

SSR-SGR idée suisse (RSR) Mr Jean-Marie ETTER

Adjoint au Secrétaire général Radio Suisse Romande

(TSR) Mr Gilles MARCHAND
Directeur de la Télévision

Mr Jean-Claude CHANNEL
Président du CIRTEF
Représente le VOV (Vietnam)

Mr Denis BOSSY
Commissaire aux comptes du CIRTEF

Tunisie

ERTT

Mr Lofti BEN NASR
Directeur des Relations Extérieures

Organisations internationales

AIF	Mr Jean-Claude CREPEAU Directeur du Cinéma et des Medias
RFP	Mme Françoise DOST Secrétaire générale
CTF	François FERRUS Secrétaire général
URTI	Mme Martine FILIPPI Directrice exécutive
URTNA	Mr Arlindo LOPES Président

CIRTEF

Jean-Claude Chanel, Président
Denis Bossy, Commissaire aux comptes
Abdelkader Marzouki, Secrétaire général
Kerstin Claeys, Chargée de mission
Alain Streignard, Comptable

CIREF

52 Bd Reyers
1044 Bruxelles
Belgique
téléphone : 02/732 4585
télécopieur : 02/732 6240